

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS  
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE  
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président  
M. FRANÇOIS ÉMOND  
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 2 NOVEMBRE 2018

VOLUME 8

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT et  
Me HÉLÈNE BARRIAULT  
Avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY,  
Me ÉRIC FRASER et  
Me JOELLE CARDINAL  
Avocats de Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU  
Avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN  
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et  
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-  
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et  
Me PAULE HAMELIN  
Avocats pour l'Association des redistributeurs  
d'électricité du Québec (AREQ)

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
Avocat de Blackburne Hosting Solutions inc.  
(BITFARMS);

Me FRÉDÉRIC SYLVESTRE  
Avocat de la Corporation d'énergie thermique  
agricole du Canada (CETAC);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
Avocat de la Première Nation crie de Waswanipi et  
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me ANDRÉ TURMEL  
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me ALEXANDRE GAUTHIER  
Avocat de FLOXIS inc. (FLOXIS);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
Avocate du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me PHILIPPE LAROCHELLE et  
Me ALAIN-GUY SIPOWO  
Avocats de SEN'TI;

Me HÉLÈNE SICARD  
Avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me ANNICK TREMBLAY  
Avocate de la Ville de Baie-Comeau;

Me MARIE-PIER CLOUTIER et  
Me SÉBASTIEN RICHEMONT  
Avocats de Vogogo inc.

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DE L'AHQ-ARQ (suite)	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN (suite)	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE PELLETIER	40
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN	44
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	47
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	54
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	60
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	61
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	66
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT	79
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	92
PREUVE DE L'AREQ	
SIMON LACROIX-VEILLEUX	
ROBERT PARENT	
CHRISTIAN LAPRISE	
PIERRE FRÉCHET	
CLAUDE BOUCHARD	
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	108
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	138

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-O.CHARLEBOIS	144
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT- BÉDARD	148
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	152
INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT	155
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	159
RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	160
DISCUSSION	163
PREUVE DE VOGOGO SYLVAIN M. AUDETTE PAUL LEGGETT	
INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT	170
PREUVE SUR VOIR-DIRE - QUALITÉ D'EXPERT DE M. AUDETTE	
INTERROGÉ PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT	173
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	178
REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	179
REPRÉSENTATIONS DE Me SÉBASTIEN RICHEMONT	184
RÉPLIQUE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	187
DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE	188
INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT	189
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	253
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	257

R-4045-2018  
2 novembre 2018

- 6 -

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER  
CHARLEBOIS 264

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME ENDO 267

---

R-4045-2018  
2 novembre 2018

- 7 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-AHQ-ARQ-0018 : État d'avancement du Plan d'approvisionnement du 1er novembre 2018	47

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce deuxième (2e)  
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du deux (2)  
8 novembre deux mille dix-huit (2018), dossier  
9 R-4045-2018. Demande de fixation de tarifs et  
10 conditions de service pour l'usage cryptographique  
11 appliqué aux chaînes de blocs. Poursuite de  
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, bonjour. Bonjour, Maître Cadrin. Nous avons  
15 interrompu hier puis c'est très malheureusement  
16 pour vous, Monsieur Raymond, mais je pense que vous  
17 êtes habitué avec le fonctionnement de la Régie.  
18 Vous retombez vite sur vos patins, alors on va  
19 continuer. Maître Cadrin, est-ce que vous avez  
20 quelque chose à préciser? Tout va bien, on peut  
21 continuer?

22 Me STEVE CADRIN :

23 On peut continuer, certain.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Allons-y.



1 Me STEVE CADRIN :

2 Absolument. Alors, oui, on est retombée sur nos  
3 patins sans aucun problème. On a aussi eu, on en  
4 parlait hier, l'état d'avancement pour le Plan  
5 d'appro, alors qu'on nous a remis ce matin. Alors,  
6 on apprécie que ça puisse nous être remis avant le  
7 début de l'audience, en version papier. C'est pas  
8 encore sur le site web de la Régie, je pense.  
9 Alors, si vous êtes prêt, on est prêt.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Nous sommes prêts.

12 Me STEVE CADRIN :

13 D'accord.

14 PREUVE DE L'AHQ-ARQ (suite)

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce deuxième (2e)  
17 jour du mois de novembre, A COMPARU :

18

19 MARCEL PAUL RAYMOND

20

21 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et  
22 dit :

23

24 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN (suite) :

25 Q. [1] Alors, Monsieur Raymond, peut-être pas

1 retourner en arrière, mais reprendre là où nous  
2 étions, mais on parlait de l'état d'avancement du  
3 Plan d'appro qui a été déposé. Alors, peut-être  
4 qu'il y a des éléments qui vont nous reculer de  
5 quelques diapos. Alors, je vous laisse aller.

6 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

7 R. D'accord. Alors, j'ai bien lacé mes patins et puis  
8 avec l'information qu'on nous a fournie gentiment  
9 ce matin, je peux revenir à la diapo numéro 7 parce  
10 que vous vous souvenez qu'hier j'avais dit que la  
11 ligne qui est ici de l'aléa d'un écart type que  
12 j'avais promis de la valider aujourd'hui, étant  
13 aujourd'hui, non hier.

14 Alors, si on prend le premier chiffre ici,  
15 et je vous réfère à l'état d'avancement de deux  
16 mille dix-huit (2018) du Plan d'approvisionnement  
17 deux mille dix-sept, deux mille vingt-six (2017-  
18 2026) à la page 18, au tableau 9. Et notre trois  
19 point cinq (3,5) ici qu'on avait assumé, basé  
20 évidemment sur l'état de l'an dernier, je vous  
21 confirme qu'il demeure trois point cinq (3,5). O.K.

22 Le quatre point zéro (4,0) qui est ici est  
23 maintenant à quatre... je dis « point », là, quatre  
24 virgule zéro (4,0) est à quatre virgule un (4,1).  
25 Alors, ça change notre réponse d'un iota donc il

1 n'y a pas rien de... de significatif.

2 Le quatre virgule sept (4,7) est maintenant  
3 de quatre virgule six (4,6). Alors, encore là c'est  
4 peu significatif et ça... on va dire que ça  
5 améliore notre conclusion, là. Donc, il y en a  
6 encore plus de surplus, là, en cas d'aléa.

7 Le cinq virgule six (5,6) est maintenant de  
8 cinq virgule trois (5,3). Alors, là aussi ça  
9 améliore notre ligne du bas. On a plus de surplus  
10 dans ce cas-là. Et le six virgule trois (6,3) est  
11 maintenant six virgule zéro (6,0).

12 Alors, ce que je soupçonnais hier qu'il n'y  
13 aurait pas des gros changements, bien s'est  
14 concrétisé. Ce qui veut dire que tout ce qu'on a  
15 dit par la suite est encore valable, sinon encore  
16 plus vrai parce qu'il y a un petit peu plus de  
17 surplus. Donc, la vérification du critère de  
18 fiabilité en énergie, la vérification est faite.

19 Même avec le bloc dédié de trois cents  
20 mégawatts (300 MW) que le Distributeur recommande,  
21 en sus du cent cinquante-huit mégawatts (158 MW)  
22 d'approvisionnements... d'abonnements existants et  
23 en sus du deux cent dix mégawatts (210 MW) pour les  
24 réseaux municipaux. De même que notre  
25 recommandation d'un autre deux cents mégawatts

1 (200 MW) de plus est toujours valide.

2 Donc, si on revient sur l'épisode d'hier,  
3 pour faire un résumé avant d'embarquer sur  
4 l'émission d'aujourd'hui. Alors, on avait démontré  
5 ça, qu'il y avait de l'énergie, on en a, on en a.  
6 On respecte les critères de fiabilité. On est en  
7 mesure même d'accueillir d'autres usines et/ou de  
8 mines ou d'industries qui pourraient se présenter.

9 Et en plus de tout ça, il y a des réserves  
10 importantes au Québec qui pourraient être  
11 éventuellement obtenues par des appels d'offres  
12 d'énergie de court terme qui peuvent se faire sur  
13 un délai assez rapide.

14 Deuxième chose qu'on avait conclu hier,  
15 c'est que la majoration de un sou (1 ¢) par  
16 kilowattheure était suffisante pour couvrir nos  
17 coûts pour ces blocs d'énergie, était suffisante  
18 pour couvrir nos coûts en achat de court terme,  
19 notamment. Par contre, si on n'avait pas la  
20 majoration d'un sou (1 ¢) par kilowattheure dans le  
21 cas du tarif LG, ça ne serait pas suffisant pour  
22 couvrir nos coûts, comme on l'a démontré ici à la  
23 diapo.

24 (8 h 36)

25 Alors, ça, c'est le résumé d'hier. Si on

1 arrive au point 4 aujourd'hui c'est un peu  
2 différent. C'est que, ici, et pour une fois on  
3 commence par la recommandation pour bien comprendre  
4 après ce qu'on va mentionner. Alors, la  
5 recommandation, ce qu'on dit, c'est, dans les  
6 documents d'appel d'offres, pourquoi ne pas ajouter  
7 une information marginale sous la forme de coûts  
8 génériques, ou on a aussi dit paramétriques, selon  
9 un principe semblable à ce qui a été fait dans le  
10 cadre de l'appel d'offres 2005-03, mais en  
11 transposant le principe qui s'appliquait alors pour  
12 une production éolienne, à l'époque, vers un  
13 principe qui s'appliquerait maintenant à une charge  
14 additionnelle.

15 Nous, ce qu'on dit, c'est que, guidons les  
16 soumissionnaires futurs, guidons-les pour pas  
17 qu'ils perdent de temps à aller faire des études de  
18 projets dans des zones où on sait que, plus tard,  
19 dans le processus, ils auraient à payer pour des  
20 coûts importants de renforcement de réseau ou de  
21 connexion au réseau. Ce qu'on dit, c'est orientons  
22 les offres pour en plus faciliter la maximisation  
23 des revenus d'Hydro-Québec. Parce que si les offres  
24 sont placées aux bons endroits et si les  
25 soumissionnaires évitent certains coûts de

1 distribution et de transport, bien, on peut  
2 s'attendre à ce que ça influence les offres et le  
3 prix qui seront offerts.

4 Alors, ça, c'est la recommandation. Par  
5 contre, il y a eu beaucoup de discussions au cours  
6 des audiences, de l'audience présente, et je  
7 voudrais commenter certaines choses qui ont été  
8 dites par le Distributeur qui tentait de démontrer  
9 que cette recommandation-là était soit non pratique  
10 ou soit non pertinente ou soit non utile.

11 Allons premièrement vous expliquer ce qu'on  
12 voulait dire par ce qui a été donné dans l'appel  
13 d'offres 2005-03. Et puis, ici, c'est la figure qui  
14 apparaissait au document d'appel d'offres. Et, ici,  
15 ce que le Distributeur a fourni, mais qui a été  
16 vraisemblablement préparé par le Transporteur,  
17 c'est que le Transporteur a regardé le réseau de  
18 transport principal. O.K.

19 Alors, on voit que le réseau de transport  
20 principal, c'est le réseau à 735 kilovolts. En plus  
21 la ligne ici pointillée qui est la ligne à courant  
22 continu. Alors, on voit, par exemple, qu'il n'y a  
23 rien en Gaspésie parce qu'il n'est pas sur le  
24 réseau principal. Mais ce qui n'empêcherait pas de  
25 faire le même exercice pour la Gaspésie s'il le

1           fallait. Alors, on voit les deux branches toujours  
2           du réseau. À gauche, on a le côté, la Baie-James,  
3           la Grande Rivière ici, et vers Montréal. À droite,  
4           on a la Côte-Nord. On a ici centrale de Churchill  
5           Falls, et caetera. Et on a les divers postes du  
6           réseau principal.

7                        Ce que le Transporteur a fait à l'époque,  
8           il a fait des coûts génériques pour l'addition de  
9           cinq cents mégawatts (500 MW). O.K. Il aurait pu  
10          faire des coûts génériques pour l'addition de un  
11          mégawatt. Il aurait pu faire des coûts génériques  
12          pour l'addition de cent mégawatts (100 MW). Il  
13          aurait pu faire des coûts génériques pour  
14          l'addition de trois cents mégawatts (300 MW), et  
15          caetera.

16                       Il a fait ce qu'on peut appeler, une petite  
17          parenthèse mathématique, une valeur marginale. Il a  
18          dit, qu'est-ce qui arrive si, à chacun de ces  
19          endroits-là, en amont de chacun de ces ellipses-là,  
20          on installait une production. Dans ce cas ici,  
21          c'était dans le but d'une production éolienne.  
22          Alors, il a fait une analyse où il a dit, mon parc  
23          actuel... mon réseau actuel, si je lui ajoutais  
24          cinq cents mégawatts (500 MW) de production à  
25          chacun de... en amont de chacun de ces ellipses-là,

1 combien ça me coûterait en investissements.

2 S'il avait fait l'analyse sur un mégawatt,  
3 il y a fort à parier que tous ces chiffres-là  
4 auraient été zéro, parce que, souvenons-nous que le  
5 parc... le réseau, je m'excuse, le réseau de  
6 transport doit être planifié comme en escalier.  
7 Alors une des raisons que je soupçonne pourquoi il  
8 a mis cinq cents mégawatts (500 MW), pour quand  
9 même aller chercher à chaque endroit, bien, voir où  
10 est-ce qu'est la prochaine marche dans l'escalier.

11 C'est ce que je suppose avec...  
12 Probablement que c'est ça qu'ils ont fait. De toute  
13 façon, ils l'ont fait pour cinq cents mégawatts  
14 (500 MW). Est-ce qu'ils l'ont fait pour cinq cents  
15 mégawatts (500 MW) en prévision d'un parc éolien de  
16 cinq cents mégawatts (500 MW)? Ce serait  
17 surprenant. Parce qu'on sait que les plus gros  
18 parcs éoliens actuellement sont de l'ordre d'une  
19 centaine de mégawatts. Alors, ce n'est pas parce  
20 qu'il a fait une analyse sur cinq cents (500 MW)  
21 que ça nous empêche d'évaluer ce que coûteraient  
22 des parcs, utilisons le terme du Distributeur,  
23 éparpillés sur tout l'ensemble du réseau.

24 Est-ce que cette valeur-là, et si on  
25 regarde ici, par exemple... Là, j'y vais de mémoire



1 parce que je ne vais pas jusque-là. Mais on a comme  
2 autour de seize dollars ici je pense, qui est sur  
3 le côté Baie-James puis on a soixante-dix dollars  
4 (70 \$) et un peu plus sur le côté Manic-Québec.  
5 O.K.? Alors, ça, ça veut dire que quelqu'un qui  
6 voulait installer un parc éolien pouvait faire...  
7 sur le... du côté... en amont du corridor Manic-  
8 Québec, donc, quelqu'un qui voulait ici installer  
9 un parc éolien en amont du corridor, on parle de  
10 soixante-quatorze et vingt dollars (74,20 \$) du  
11 kilowatt/an. O.K.? Et quelqu'un qui voulait ici, on  
12 parle de quatorze et vingt (14,20 \$), puis  
13 quelqu'un qui voulait l'installer ici, Montréal, on  
14 parle de zéro. O.K.?

15 Alors, c'est drôle parce qu'en deux mille  
16 huit (2008)... si on le faisait aujourd'hui, on  
17 arriverait au même genre de... de réponse parce que  
18 vous vous souvenez que ce qu'on a dit c'est qu'ici,  
19 sur la Côte-Nord actuellement, bien, d'installer  
20 une production sur la Côte-Nord c'est peut-être pas  
21 une bonne idée, O.K.? Pourquoi c'est pas une bonne  
22 idée? Parce que le Transporteur nous dit : « Je  
23 dois ajouter une ligne si vous ajoutez une  
24 production. » O.K.? Ou même si vous n'en ajoutez  
25 pas, on en parlera tantôt.

1                   Alors, d'ajouter une production ici, sur la  
2 Côte-Nord, même aujourd'hui, ça ne serait pas une  
3 bonne idée ou ça peut être une bonne idée si on  
4 peut justifier une ligne, etc. Mais à l'inverse,  
5 ajouter une charge ici, si on faisait le même  
6 exercice aujourd'hui, bien, le zéro se ramasserait  
7 probablement ici, à Manic-Québec, et le  
8 soixante-quatorze (74 \$) ou un autre chiffre se  
9 ramasserait probablement à Montréal. O.K.? Alors,  
10 entre une production puis une charge, on voit les  
11 deux effets différents. O.K.?

12                   Donc, ensuite, est-ce que le Transporteur  
13 par la suite, que ce soit la deuxième ou troisième  
14 étape, une fois qu'on a reçu les soumissions des  
15 promoteurs éoliens, est-ce que le Transporteur a  
16 utilisé ces chiffres-là pour évaluer les... les  
17 intégrations des parcs éoliens? Bien, je vous dis  
18 que c'est sans doute non parce que ce que le... ce  
19 que le Transporteur a fait par la suite, sachant,  
20 puis là, je donne des chiffres pour l'exemple,  
21 sachant qu'il y a des parcs éoliens qui sont  
22 installés en Gaspésie, qu'il y a des parcs éoliens  
23 qui... pas qui sont installés mais dans la... la  
24 soumission qui était retenue en première étape par  
25 le Distributeur, que d'autres se sont installés

1 dans la région de Québec, etc., alors, ce que fait  
2 le Transporteur c'est qu'il a oublié toutes ses  
3 valeurs marginales qu'il avait données et il a  
4 simulé avec ses outils ces parcs-là puis là, il est  
5 arrivé puis il dit : « Pour intégrer ça, voici ce  
6 que ça va coûter. »

7           Donc, souvenons-nous ce que j'ai dit  
8 tantôt, une information marginale, c'est une  
9 information marginale qui, en mathématique,  
10 s'applique dans un certain voisinage local. Alors,  
11 c'est une information qui est utile pour nous  
12 guider, hein, pour nous éviter d'aller faire des  
13 offres de parcs ici, sur la Côte-Nord, etc., et par  
14 la suite, la valeur marginale, qui est une  
15 indication, doit être remplacée par une vraie  
16 analyse. On va revenir là-dessus dans un autre  
17 dossier bientôt mais ce sont les principes.

18           Alors, c'est ça qui est arrivé ici. Donc,  
19 le Transporteur fournit de l'information qui, on  
20 peut le penser, était jugée utile à cette époque-là  
21 puis j'en suis convaincu que c'était utile.

22           Alors, maintenant, le Distributeur cette  
23 semaine a dit un certain nombre de choses quand on  
24 lui a posé des questions. Alors, la première chose  
25 c'est que le Distributeur a convenu que les

1 informations pourraient vraiment être fournies  
2 autant... autant pour une production additionnelle  
3 que pour une charge additionnelle. Alors, on s'est  
4 entendu là-dessus.

5           Ensuite, le Distributeur nous disait :  
6 « Bien, ça dépend du nombre de mégawatts à  
7 transiter. » Bien, nous, on répond : « Bien,  
8 évidemment, c'est une valeur marginale valable dans  
9 un certain voisinage. » Alors, ici, comme je vous  
10 ai dit, c'est pas parce qu'on a fait... le  
11 Transporteur a fourni au Distributeur qui l'a  
12 fourni à ses clients éventuels un delta de cinq  
13 cents mégawatts (500 MW) que ça... ça veut dire  
14 qu'on est obligé d'installer cinq cents mégawatts  
15 (500 MW). Alors, la valeur était valable dans ce  
16 voisinage de cinq cents mégawatts (500 MW) et ça  
17 veut dire qu'on peut l'utiliser dans un voisinage  
18 pour cent mégawatts (100 MW) ou pour cent cinquante  
19 (150) ou pour... Etc. Alors, c'est ce que je vous  
20 ai expliqué tantôt.

21           Et la même chose, le Distributeur dit ça  
22 dépend de la taille des blocs, alors, on donne la  
23 même réponse, c'était une valeur marginale qui  
24 était utile toujours pour orienter les offres.

25           Et ensuite, on dit : « C'est difficile de

1 faire ça avec un bloc de trois cents mégawatts  
2 (300 MW) éparpillé », alors, je vous ai démontré  
3 tantôt que c'était le principe. Encore là, c'est  
4 exactement ce à quoi sert une valeur marginale,  
5 c'est à nous permettre de montrer l'orientation  
6 qu'aurait une charge ou, dans ce cas-ci, une  
7 production dans le cas de l'époque sur la solution  
8 optimale du Transporteur.

9 (8 h 46)

10 Et, bon, on a convenu que c'était pas  
11 seulement sur la Gaspésie parce qu'on a vu que le  
12 graphique aussi avait été fourni, celui que je  
13 viens de vous montrer.

14 D'autres petites objections, ici, donc  
15 c'est notre réponse, c'est que l'information  
16 marginale avait été donnée pour cinq cents  
17 mégawatts (500 MW) comme je viens de vous le dire  
18 dans chaque zone puis le voisinage applicable de la  
19 valeur marginale était alors de cinq cents  
20 mégawatts (500 MW) pour placer des parcs de  
21 beaucoup moins de cinq cents mégawatts (500 MW).  
22 Comme j'ai dit, les parcs les plus gros sont de  
23 l'ordre de cent (100).

24 Le choix de la grandeur du bloc marginal  
25 n'est pas restreint à cinq cents (500), un peu

1           comme je l'ai dit tantôt au début.

2                       Là aussi, on nous a dit on ne peut pas  
3 multiplier les scénarios à faire évaluer par  
4 TransÉnergie alors je réponds tout simplement qu'à  
5 l'époque ils l'ont fait, donc c'était une bonne  
6 idée puis c'était faisable à l'époque, ça devrait  
7 être encore plus faisable aujourd'hui et on peut  
8 penser que les outils s'améliorent aussi.

9                       Bon, ensuite, je pense que c'est monsieur  
10 Rhéaume qui a dit :

11                               La qualité de ces informations-là,  
12                               selon nous, ne méritait pas de venir  
13                               influencer l'endroit où le promoteur  
14                               devait regarder.

15           Alors ça, ça m'étonne un petit peu d'entendre ça  
16 parce que c'est comme si on mettait en question  
17 l'information qui avait été fournie par Hydro-  
18 Québec Distribution, qui l'avait obtenue d'Hydro-  
19 Québec Transport à l'époque. Alors, c'est comme si,  
20 ici aujourd'hui, le Distributeur remettait en  
21 question ce qui avait été fait à ce moment-là.

22                       Maintenant, allons sur la Côte-Nord parce  
23 que là, c'est un sujet qui est intéressant.

24           Toujours, c'est le vingt-neuf (29), je pense que  
25 c'est monsieur Rhéaume, encore là, qui a dit comme

1           suit :

2                           Le projet Micoua-Saguenay...

3           Ça ne sera pas long.

4                           ... est le résultat d'une diminution  
5                           des capacités de production au sud, de  
6                           la fermeture de certains sites de  
7                           production, et d'un déplacement de la  
8                           consommation du nord vers le sud.

9                           Alors, j'ai souligné le dernier impact  
10           parce que, puis avant de vous lire la citation,  
11           c'est drôle parce qu'il y a une personne intéressée  
12           dans ce dossier 4052 qui a dit la même chose au  
13           début, que c'était dû à un déplacement de la  
14           consommation du nord vers le sud. Alors,  
15           l'intéressé a dit, je le lis ici, il est pas sur la  
16           diapo :

17                           Le Transporteur indique que le projet  
18                           s'inscrit dans la catégorie  
19                           d'investissement maintien et  
20                           amélioration de la qualité du service  
21                           alors qu'il vise à maintenir la  
22                           fiabilité du réseau de transport.  
23                           Toutefois, l'AHQ-ARQ comprend que le  
24                           projet vise à répondre à une  
25                           augmentation de la demande

1 d'électricité dans le sud de la  
2 province.

3 Alors, l'AHQ-ARQ, que je représente aussi dans ce  
4 dossier-ci, a dit un peu la même chose en demande  
5 d'intervention. Le Transporteur a répondu :

6 En réponse, le Transporteur soutient  
7 que le projet est rendu nécessaire  
8 afin de maintenir la fiabilité du  
9 réseau de transport à la suite de la  
10 fermeture des centrales de Tracy, de  
11 La Citière, et de Gentilly-2, combiné  
12 à une baisse importante de la  
13 prévision de la demande d'électricité  
14 sur la Côte-Nord.

15 Et là, je vous amène ici à ce qui est écrit sur la  
16 diapo :

17 Contrairement à ce qu'allègue  
18 l'intéressé, la demande d'électricité  
19 dans le sud de la province n'a pas  
20 d'impact sur la quantité d'électricité  
21 transportée par les lignes à 735 kV du  
22 corridor Manic-Québec.

23 Si je continue ici :

24 Celle-ci...

25 Celle-ci étant la demande d'électricité, celle-ci



1 étant la quantité d'électricité transportée sur les  
2 lignes à sept cent trente-cinq kV (735 kV) du  
3 corridor Manic-Québec.

4 Celle-ci dépend de la quantité de  
5 production et de la quantité de  
6 consommation qui sont raccordées au  
7 poste à 735 kV situé au nord-est du  
8 corridor, soit en amont de celui-ci.  
9 Par conséquent, l'examen proposé par  
10 l'intéressé n'est pas fondé et doit  
11 être écarté.

12 Alors, ce qu'on me disait c'est que mon  
13 interprétation d'un déplacement était totalement  
14 erronée et, après avoir accepté cette réponse, j'ai  
15 compris.

16 Alors, évidemment, on pourra y revenir à un  
17 autre moment mais c'est étonnant qu'on nous  
18 revienne avec ce qu'on nous a dit qui était, dans  
19 le fond, qu'on m'a dit que mon interprétation était  
20 la fausse et que j'accepte humblement aujourd'hui.

21 Ensuite de ça, un autre élément qui est  
22 arrivé c'est on parlait un peu, bon, si on ajoutait  
23 de la charge sur la Côte-Nord. Alors là, aussi le  
24 trente (30) octobre, on nous a dit, c'est monsieur  
25 Rhéaume encore là, qui nous dit :

1 (8 h 51)

2 Je leur ai demandé de nous confirmer  
3 s'il était possible d'éviter un  
4 investissement important, similaire de  
5 l'ordre de Micoua-Saguenay, advenant  
6 une augmentation majeure de la charge  
7 dans le Nord [1000 MW].

8 Plus tôt dans ce que monsieur disait, on parlait de  
9 mille mégawatts (1000 MW), là.

10 Puis la réponse c'est non.

11 Alors, ce que le Distributeur nous a dit, parce  
12 qu'il avait parlé donc au Transporteur, c'est qu'il  
13 disait, même si on augmentait la charge sur la  
14 Côte-Nord de mille mégawatts (1000 MW), on  
15 n'éviterait pas le projet, le projet de la ligne  
16 Micoua-Saguenay.

17 Alors, je nous amène dans une citation qui  
18 est peut-être un peu longue, là, mais qui est quand  
19 même importante, qui nous vient du dossier 4052,  
20 B-0032, qui est une réponse à une des demandes de  
21 renseignements, qui nous dit... Parce que, en amont  
22 de ça, plusieurs intervenants, et même la Régie, se  
23 questionnaient. On avait... Un projet n'était pas  
24 utile à un certain moment.

25 Maintenant que la prévision de la demande

1 sur la Côte-Nord a changé, a baissé, il devient  
2 nécessaire. Il n'était pas nécessaire, il devient  
3 nécessaire. Plusieurs se sont posés la question :  
4 mais entre les deux, là, il est où le point où il  
5 commence à être nécessaire puis il arrête d'être  
6 nécessaire? Et puis on n'a pas eu la réponse  
7 encore. Donc, ça fait l'objet de nos contestations  
8 et celles de d'autres. On sait qu'il y a un point  
9 où le projet est nécessaire, un autre point où il  
10 ne l'est pas. Mais c'est comme si, entre les deux,  
11 on est dans l'inconnu.

12 Alors, ce que le Transporteur a répondu,  
13 c'est qu'il est en mesure de confirmer que :

14 1. Avec le niveau de demande  
15 d'électricité de 2015 et 2016...  
16 pour comprendre ici dans le contexte, c'est le  
17 niveau de la prévision de la demande d'électricité  
18 qui était faite en deux mille quinze (2015) et en  
19 deux mille seize (2016) pour deux mille vingt  
20 (2020) et vingt et un (2021), O.K. qui est  
21 maintenant... pas maintenant, parce qu'on va en  
22 parler plus tard, mais qui était à l'époque de  
23 station-là de deux mille deux cents mégawatts  
24 (2200 MW) pour la Côte-Nord,  
25 ... le Projet est requis.

1 O.K. Deuxièmement. Bon. On aurait pu le lire à  
2 l'envers. Mais dans le temps, le deuxième est  
3 arrivé avant le premier, si on veut. Au début, la  
4 prévision, plutôt en deux mille dix (2010), par  
5 exemple, la prévision était de l'ordre de trois  
6 mille trois cents mégawatts (3300 MW) pour la  
7 charge de la Côte-Nord. Alors, ce que le  
8 Transporteur nous dit, c'est que :

9 2. Avec un niveau de demande  
10 d'électricité s'approchant de celui...  
11 qui était, la prévision qui a été faite en deux  
12 mille dix (2010), toujours pour une situation deux  
13 mille vingt (2020) et vingt et un (2021),  
14 ... de 2010 (3 300 MW) et avec la  
15 présence des centrales thermiques au  
16 sud du réseau...

17 dont on a parlé tantôt,

18 ... le réseau du Transporteur respecte  
19 les critères de conception sans le  
20 Projet.

21 Alors, en résumé, si on a une charge de trois mille  
22 trois cents (3300 MW), pas de problème. Si on a une  
23 charge de deux mille deux cents (2200 MW), on a  
24 besoin du projet. Mais si on a une charge de deux  
25 mille cinq cents (2500 MW), on en a-tu besoin ou on

1 n'en a pas besoin? On n'a pas la réponse encore.  
2 Certaines réserves ici qu'il faut quand même  
3 mentionner.

4 Le Transporteur estime donc que la  
5 demande d'électricité sur la Côte-Nord  
6 devrait être de l'ordre du niveau de  
7 la demande prévue en 2010...

8 trois mille trois cents mégawatts (3300 MW), c'est  
9 ce qu'il dit ici,

10 ... pour éliminer le besoin du Projet.  
11 Alors, ici, monsieur Rhéaume nous a dit, si on  
12 avait un niveau de demande d'électricité de l'ordre  
13 de trois mille trois cents (3300 MW) qui est mille  
14 (1000 MW) de plus qu'aujourd'hui, on aurait besoin  
15 du projet ou d'un projet semblable ou d'un projet  
16 avec un coût semblable. Ce n'est pas ça qui est dit  
17 ici. Par contre, il faut faire attention à la  
18 prochaine phrase :

19 Le Transporteur devrait toutefois  
20 réaliser une étude afin de confirmer  
21 que, compte tenu de la fermeture des  
22 centrales dans le sud du réseau, le  
23 besoin n'est effectivement pas requis  
24 à ce niveau de demande.

25 Alors, on devine que c'est une étude qui va

1 ressembler à celle qu'il a déjà faite. Mais  
2 admettons que c'est une autre étude, soit, qu'elle  
3 soit réalisée. Puis ces études-là, bien, elles ont  
4 des modèles quand même assez puissants pour faire  
5 ce genre de chose-là. Le dernier paragraphe est  
6 intéressant :

7 Par ailleurs, le Transporteur souligne  
8 que ces études sont réalisées en  
9 fonction des prévisions fournies par  
10 le Distributeur...

11 alors, on se dit, si le Distributeur envoyait une  
12 prévision autre, peut-être qu'il ferait l'étude,  
13 mais il pourrait la faire avant, là. En tout cas,  
14 ça, c'est autre chose,

15 ... et qu'en date d'aujourd'hui, le  
16 Transporteur ne dispose pas d'une  
17 information provenant du Distributeur  
18 lui indiquant un tel niveau de charge.

19 Alors ce dernier paragraphe-là, ça ressemble  
20 presque à une invitation à dire au Distributeur,  
21 bien, essayez de nous trouver de la charge, puis si  
22 vous en mettiez plus, on ferait une autre étude,  
23 puis peut-être qu'on arriverait à sauver le  
24 projet... à éviter le projet ou à tout le moins à  
25 le retarder dans le temps.

1 (8 h 56)

2 Alors donc ici, quand on nous dit le projet  
3 si on ajoute mille mégawatts (1000 MW) sur la Côte-  
4 Nord, de charge, ce qui est à toutes fins pratique  
5 hypothétique, on aurait encore besoin du projet,  
6 c'est ce qu'on nous dit cette semaine. C'est pas ce  
7 qu'on nous a dit à cette époque-là. Alors on voit  
8 ici, là, qu'on a un peu de difficulté à suivre ce  
9 qui s'est dit cette semaine. Bon.

10 Quelques éléments de plus, là, parce  
11 qu'oubliez pas qu'ici notre but c'est toujours que  
12 le Distributeur fournisse aux soumissionnaires  
13 potentiels de l'information pour les guider sur les  
14 coûts ou sur les endroits du réseau où on serait  
15 mieux d'orienter nos projets pour les clients  
16 potentiels.

17 Alors il y a eu un exemple où ça s'est fait  
18 récemment par le Distributeur. Dans le cas de...  
19 ici, c'est le Distributeur et vous allez voir la  
20 pièce Vogogo FIT-0002, qui est un... aux pages PDF  
21 16 et 17, qui est un courriel de monsieur Lafrance  
22 d'Hydro-Québec, qui dit : au poste Cournoyer, là,  
23 il y a dix mégawatts (10 MW) de marge, alors tout  
24 va bien.

25 Ensuite ici, si vous allez voir la demande

1 d'intervention de Bitfarms, et on a posé des  
2 questions hier au monsieur le président. Il nous a  
3 bien dit qu'il avait eu de l'information d'Hydro-  
4 Québec sur... ou pour l'orienter dans des endroits  
5 où installer ses projets actuels, mais aussi et  
6 surtout des projets potentiels. Alors monsieur  
7 Bitfarms a eu de l'information qui va l'aider à  
8 soumissionner possiblement, s'il y avait un  
9 processus d'appel d'offres. Alors, lui, a eu de  
10 l'information sur des projets à Baie-Comeau. Puis  
11 avec ce qu'on vient de dire, surprenons-nous pas  
12 qu'à Baie-Comeau ce soit un bon endroit, Jonquière,  
13 etc.

14 Alors il y a eu de l'information du même  
15 type que ce que nous recommandons de donner. Peut-  
16 être pas nous recommandons aussi de donner des  
17 montants marginaux en argent, alors ça je ne suis  
18 pas sûr qu'il a eu ça, on ne l'a pas demandé, mais  
19 on voit qu'il y a déjà eu des promoteurs qui ont eu  
20 une information. Alors quand le Distributeur a  
21 dit : bien on va arrêter d'en donner, ça peut mener  
22 à une certaine... à certains problèmes d'équité.

23 Troisième exemple, puis là c'est pour ça  
24 qu'on a mentionné le Transporteur au début, et  
25 monsieur Cormier en a parlé hier, mais il y a un



1 document qui est fourni par le Transporteur dans  
2 chaque cause tarifaire, qui s'appelle : « L'état de  
3 la transformation des postes ». Et on voit, là, il  
4 y a plein de tableaux, là, donc tous les postes  
5 satellites, etc., etc., sont tous là. Et si on va  
6 voir le poste Cournoyer dont monsieur Lafrance  
7 parlait dans son courriel, bien on voit exactement,  
8 on est capable de retrouver ce que monsieur  
9 Lafrance a dit, qu'il y a une marge de dix  
10 mégawatts (10 MW) au poste Cournoyer. Alors on peut  
11 voir ça là-dedans. Alors on se dit : ça, à tout le  
12 moins, c'est une information qui est publique et  
13 qui devrait à tout le moins être fournie dans les  
14 documents d'appel d'offres.

15 Et c'est notre nouvelle recommandation,  
16 d'inclure ce document-là, ce que je viens de dire,  
17 c'est comme une nouvelle recommandation qui  
18 n'apparaissait pas dans notre... dans notre  
19 mémoire, mais qui devient évidente une fois qu'on  
20 connaît l'existence de ce document-là.

21 Alors quelques petits points avant de  
22 terminer sur ce point-là. Lors de l'évaluation  
23 économique des solutions, après la réception des  
24 soumissions il sera trop tard pour placer les  
25 charges au bon endroit. Parce que le Distributeur

1 ce qu'il nous dit : bien même si on ne les guide  
2 pas, dans une étape subséquente on va leur dire  
3 combien ça coûte les intégrer au réseau de  
4 distribution de transport, puis ce sera à eux de  
5 payer. Sauf que si on ne leur a pas dit d'aller aux  
6 bons endroits, bien dans l'étape 2 ou 3 il sera  
7 trop tard.

8 Et une autre chose importante, si on...  
9 parce qu'à l'époque, souvenons-nous, on a donné des  
10 informations pour les parcs éoliens, mais je pense  
11 qu'on s'entend tous ici que les charges pour un  
12 usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
13 sont beaucoup, j'aurais pu ajouter beaucoup plus  
14 mobiles qu'un parc éolien, hein. On ne peut pas  
15 aller placer un parc éolien où on veut. On a  
16 beaucoup plus de latitude pour placer, comme on l'a  
17 entendu cette semaine, une usine de minage de  
18 bitcoin, par exemple.

19 Dernier point de notre... et je  
20 n'insisterai pas beaucoup, c'est dans le mémoire.  
21 Alors ce qu'on dit, nous, c'est qu'au lieu que le  
22 premier critère d'évaluation qui a une pondération  
23 de soixante-dix pour cent (70 %) servant au  
24 classement des soumissions à l'étape 2 du processus  
25 de sélection soit non pas sur une majoration en

1 cents par kilowattheure, mais par un revenu  
2 unitaire en cents par kilowattheure, ce qui est un  
3 petit peu différent, comme vous pourrez le voir au  
4 mémoire, sachant que les tarifs M et LG n'ont pas  
5 la même structure de coût. Alors je n'insisterai  
6 pas plus là-dessus.

7 O.K. Une nouvelle recommandation, encore là  
8 qui nous est arrivée suite à l'audience. Ici ce  
9 qu'on dit, puis je vais la lire, parce que je pense  
10 que c'est important :

11 Avant de retenir toutes autres offres,  
12 nous recommandons de donner priorité  
13 aux offres qui concernent des charges  
14 dans des zones se situant en amont du  
15 corridor à sept cent trente-cinq  
16 (735 kV) Manic-Québec.

17 Et pour être sûr de ce qu'on dit dans ce qui est le  
18 corridor Manic-Québec plus précisément, des charges  
19 qui seraient incluses dans la demande d'électricité  
20 sur la Côte-Nord, selon la définition du  
21 Distributeur utilisée dans le tableau 2  
22 apparaissant à la page 26 de la pièce B-0049 qui  
23 est, de mémoire, la demande de renseignements  
24 numéro 3 de la Régie.

25 Alors on dit, dans le fond, ici, donnons

1 priorité, en autant évidemment que les critères  
2 soient respectés, aux offres qui concernent des  
3 charges dans les zones se situant en amont du  
4 corridor Manic-Québec. C'est notre nouvelle  
5 recommandation.

6 Maintenant, il y a eu d'autres discussions  
7 auxquelles on a assisté cette semaine. Et admettons  
8 que la Régie décide, pour diverses raisons, que le  
9 processus d'encan, d'appel d'offres n'est pas  
10 valable ou ne devrait pas être retenu. Alors est-ce  
11 que tout ce que je viens de vous dire ne sert plus  
12 à rien? Heureusement que la réponse c'est non,  
13 disons que ça sert à quelque chose, ne serait-ce  
14 que déterminer la grosseur des blocs et déterminer  
15 les prix qui sont... qui nous permettent de couvrir  
16 nos coûts. Et ça n'enlève pas cette suggestion  
17 qu'on a, d'orienter les promoteurs.

18 (9 h 02)

19 Avant d'aller à notre recommandation, je  
20 vous ajouterais ici que, en plus, si on mettait des  
21 charges sur la Côte-Nord, O.K., puis la conclusion  
22 que je vais vous dire, elle est vraie aussi si on  
23 ajoutait des charges près de Radisson dans la  
24 Grande-Rivière. Une chose qu'on sauverait, c'est  
25 les pertes de transport. En plus de tout ce qu'on a

1 dit, là, en plus de sauver des investissements sur  
2 la Côte-Nord, la ligne Micoua-Saguenay, on  
3 sauverait les pertes de transport parce que la  
4 charge va être à côté des sites de production.  
5 Alors, on parle d'un cinq à six pour cent (5-6 %)   
6 dépendant des versions que le Transporteur nous a  
7 fournies récemment.

8           Maintenant, revenons à notre question,  
9 notre plan numéro 2 s'il n'y avait pas d'appel  
10 d'offres. Alors, la Régie doit fixer un tarif et  
11 des conditions. Alors, les conditions, on en a  
12 parlé, c'est trois cents (300) heures  
13 d'interruption, et caetera. Avec trois cents (300)  
14 heures d'interruption, bien ce qui est intéressant  
15 par rapport à l'interruptible ou la GDP, c'est  
16 qu'il n'y a pas de contrainte sur le nombre  
17 d'heures par jour. Il n'y a pas de contrainte sur  
18 le nombre d'appels, il y a un préavis de deux  
19 heures, très très très flexible.

20           Alors, nous, ce qu'on dit, notre  
21 recommandation dans ce cas-là, offrons un bloc  
22 dédié sur la Côte-Nord au tarif actuel, O.K., sans  
23 majoration.

24           Là vous allez me dire « bien, tantôt tu  
25 nous as dit que, sans majoration, on ne couvrirait

1 pas nos coûts d'approvisionnement. » Mais, nous,  
2 comme client du Distributeur, on est prêt à ne pas  
3 couvrir tous nos coûts d'approvisionnement en  
4 autant que, d'un autre côté, on a un huit cents  
5 millions (800 M\$) en banque qu'on vient de sauver,  
6 là, qu'on vient de retarder, à tout le moins,  
7 alors...

8 Deuxième bloc, on aurait deux blocs, un  
9 premier bloc sur la Côte-Nord, donc au tarif  
10 actuel. Un deuxième bloc ailleurs au tarif... même  
11 tarif, plus la majoration de un sou (1 ¢) par  
12 kilowattheure. Alors, c'est notre recommandation  
13 s'il n'y avait pas de processus d'appel d'offres.  
14 Avec des critères minimums de développement  
15 économique qui pourront être déterminés par la  
16 Régie et par le Distributeur. Et toujours, je me  
17 répète, mais dans les documents d'appel d'offres,  
18 avec une indication qui guide les promoteurs pour  
19 savoir les coûts éventuels de transport et de  
20 distribution.

21 Alors, deux blocs dédiés, un avec un  
22 incitatif sur la Côte-Nord qui serait le tarif  
23 actuel M et LG, ailleurs en province, tarif majoré  
24 d'un sou (1 ¢). Alors, c'est notre réflexion suite  
25 à des discussions qu'il a pu y avoir, je vous

1           dirais, surtout mercredi, là. Et ça conclurait avec  
2           mes remerciements d'avoir écouté.

3           LE PRÉSIDENT :

4           Merci bien, Monsieur Raymond. Maître Cadrin, ça  
5           complète les questions?

6           Me STEVE CADRIN :

7           Peut-être juste une question de précision, là.

8           LE PRÉSIDENT :

9           Oui.

10          Me STEVE CADRIN :

11          Si vous me permettez, Monsieur le Président.

12          Q. **[2]** J'appellerais peut-être votre dernière  
13          proposition un plan B, là, pour les fins de la  
14          discussion. On se comprend, dans ce contexte-là,  
15          juste pour être bien clair, vous prenez pour acquis  
16          que, par exemple, l'appel d'offres tel que proposé  
17          par Hydro-Québec Distribution dans le présent  
18          dossier serait quelque chose qui serait soit  
19          illégal, soit infaisable sur le plan juridique et  
20          qu'on irait vers une autre option ou c'est une  
21          option que vous pourriez prendre, à privilégier  
22          même par rapport à l'appel d'offres?

23          R. Non. Techniquement et économiquement et dans la  
24          maximisation des revenus nets d'Hydro-Québec, nous  
25          pensons que l'appel d'offres ou l'encan, comme je

1 l'appelle souvent, est préférable, O.K., parce  
2 qu'on va aller voir peut-être des coûts pour  
3 arriver avec un prix, hein, un prix peut-être  
4 supérieur.

5 Alors, si c'est vraiment comme vous l'avez  
6 dit, c'est le plan B, si la Régie en venait à la  
7 conclusion que la procédure d'appel d'offres  
8 n'était pas possible ou souhaitable, pour diverses  
9 raisons dans lesquelles je ne m'embarquerai pas  
10 pour le moment, là.

11 Q. **[3]** C'est bien. Je voulais juste établir que  
12 c'était effectivement un plan B à cette situation-  
13 là. Alors, en vous remerciant, ça complète mes  
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Cadrin. Selon notre calendrier, aucun  
17 intervenant avait prévu du temps pour... Oui.

18 Alors, je vois. Vous pouvez venir, Maître AREQ.

19 Maître Pelletier d'abord. Oui, vous êtes le plus  
20 proche. Maître Hamelin, pardon. Maître Hamelin.

21 C'est vendredi, hein! Maître Pelletier.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE PELLETIER :

23 Bonjour, Monsieur le Président. Pierre Pelletier  
24 pour l'AQCIE et le CIFQ.

25 Q. **[4]** Vous avez fait état dans votre présentation,



1 Monsieur Raymond, d'un avantage pour... j'ai  
2 compris que c'était pour le Distributeur, à savoir  
3 que si on installait de la demande sur la Côte-  
4 Nord, on économiserait des frais de transport de  
5 l'ordre de cinq à six pour cent (5-6 %) avez-vous  
6 dit?

7 (9 h 07)

8 R. C'est ce que j'ai mentionné à la fin. En plus de  
9 pouvoir éviter ou, à tout le moins, retarder un  
10 investissement sur la ligne Micoua-Saguenay.

11 Q. **[5]** Pour ce qui est maintenant de l'autre  
12 perspective, la perspective du proposant, du  
13 soumissionnaire, il a été question au cours des  
14 présentations qui ont été faites jusqu'à maintenant  
15 d'un avantage en termes de transport si on  
16 installait des charges à proximité de... enfin, sur  
17 la Côte-Nord. Est-ce que, effectivement, ça  
18 présente pour les soumissionnaires un avantage dans  
19 le contexte de la proposition du Distributeur?

20 R. Dans le contexte de la proposition actuelle, ça ne  
21 représente pas d'avantages. Dans le contexte de  
22 notre recommandation, appelons-la le plan A... Vous  
23 voyez le mot qui est souligné. Alors, notre  
24 recommandation, c'est leur donner priorité.  
25 Admettons qu'il y a un bloc de trois cents (300 MW)

1 ou cinq cents mégawatts (500 MW) qui est offert en  
2 sus des deux premiers blocs, alors s'il y avait...  
3 mettons qu'on a un bloc de trois cents (300 MW)  
4 puis s'il y avait trois cents mégawatts (300 MW) ou  
5 même plus que trois cents mégawatts (300 MW) de  
6 promoteurs qui voulaient aller sur la Côte-Nord,  
7 bien, il y aurait une priorité. Donc, ce serait  
8 leur avantage d'aller sur la Côte-Nord. Ça serait  
9 d'avoir plus de chances ou même toutes les chances  
10 ou presque d'être retenus, selon notre plan A.  
11 Selon notre plan B, ils auraient un tarif plus bas.

12 Q. **[6]** Restons dans le plan A. Vous avez mentionné  
13 que, en général, la formule prévoit que  
14 l'électricité fournie par le Distributeur serait  
15 interruptible ou délestable, peu importe le mot,  
16 pour trois cents (300) heures. Mais est-ce que ce  
17 serait une exigence même si on s'installait sur la  
18 Côte-Nord?

19 R. Ce serait une exigence. Délestable ne veut pas dire  
20 délestée toujours. Alors, délestable, c'est une  
21 option que le Distributeur aurait. On peut penser,  
22 comme c'est arrivé dans le passé dans l'électricité  
23 interruptible, je pense, en deux mille quatorze  
24 (2014), deux mille quinze (2015), il y a certains  
25 de vos clients qui n'ont pas été interrompus parce

1 qu'ils étaient justement sur la Côte-Nord et qu'à  
2 l'époque, le réseau avait peut-être une ligne en  
3 moins, puis il y avait de la puissance captive.

4 Donc, ce client-là, si, dans certaines  
5 situations de réseau qui peuvent arriver à tous les  
6 jours, là, pourrait ne pas contribuer. Le  
7 répartiteur du réseau pourrait dire, bien,  
8 aujourd'hui, comme j'ai des limites de transit,  
9 couper un client sur la Côte-Nord, ou ça peut être  
10 vrai partout, là, mais plus probablement sur la  
11 Côte-Nord, ne m'aide pas.

12 Alors, certaines journées, il se peut que  
13 ce client-là, l'interruption de ce client-là qui  
14 serait sur la Côte-Nord, de la même façon que  
15 l'électricité interruptible qu'on a vécu il y a  
16 quelques années, n'apporte rien au répartiteur du  
17 réseau, parce que l'autoroute, si on veut, la ligne  
18 Manic-Québec, le corridor Manic-Québec souffre  
19 d'une limite de transit. Alors ça pourrait arriver.  
20 Mais les contrats seraient les mêmes. C'est juste  
21 qu'on peut penser que, dans certaines situations,  
22 ces clients-là n'auraient pas à être délestés comme  
23 les autres pour des raisons encore là de réseau de  
24 transport.

25 Q. [7] Je vous remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Hamelin.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

4 Q. **[8]** Bonjour. Paule Hamelin pour l'AREQ. Juste une  
5 question. Vous avez dit dans le début de votre  
6 présentation, vous avez mis à jour certains  
7 chiffres en fonction de l'état d'avancement qui  
8 vous avait été remis. Est-ce que ça serait possible  
9 de nous le déposer dans le cadre du présent  
10 dossier?

11 R. Je devine, parce que ce n'est pas moi qui l'ai  
12 déposé, mais je devinerais, bien, les informations  
13 qu'on a eues hier, qu'il est peut-être déjà sur le  
14 site. On me fait signe que oui.

15 Q. **[9]** D'accord. Parce que j'ai vérifié que...

16 R. Ce n'est pas parce que j'ai des pouvoirs magiques.  
17 C'est parce qu'il y a des gens qui nous ont bien...  
18 qui ont bien contribué. Il devrait être là, là.

19 Q. **[10]** Mais juste pour que ce soit produit dans le  
20 présent dossier de façon formelle.

21 LE PRÉSIDENT :

22 La Régie pourrait le déposer, Maître Legault?

23 Me LOUIS LEGAULT :

24 Oui, bien sûr, on pourrait le déposer,  
25 effectivement.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Parfait. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce qu'il y avait d'autres questions pour...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Juste pour les fins, Monsieur le Président, je  
7 m'excuse de vous interrompre, je suis désolé. Juste  
8 pour lui donner une cote et qu'on a retrouve  
9 tantôt.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Vous allez le déposer vous-même?

12 (9 h 13)

13 Me STEVE CADRIN :

14 Bien, en fait, juste pour donner la cote peut-être,  
15 C-AHQ-ARQ on serait rendu à 18...

16 LE PRÉSIDENT :

17 O.K. Ça va.

18 Me STEVE CADRIN :

19 ... pour que ça fasse un lien avec le bon  
20 témoignage.

21 LE PRÉSIDENT :

22 O.K. Donc, Maître Legault, on le déposera pas.

23 C'est bon, vous allez le déposer vous-même au  
24 dossier comme pièce. Ça va.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Il peut quand même... Vous pouvez pas le déposer  
3 dans les intervenants, c'est ça...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non, vous allez le déposer, si vous voulez l'avoir  
6 comme pièce, vous allez le déposer.

7 Me STEVE CADRIN :

8 O.K. Comme vous voulez.

9 Me LOUIS LEGAULT :

10 Au moment où vous lui donnez une cote, c'est votre  
11 document mais...

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je m'en occupe, il y a pas de problème.

14 Me LOUIS LEGAULT :

15 De toute façon, nous autres, il y a pas d'objection  
16 à ce que ce soit au dossier alors c'est ça.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Je vais m'organiser pour le scanner puis vous le  
19 déposer aujourd'hui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ça va.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, 18, effectivement. Merci. Je m'excuse.

3

4 C-AHQ-ARQ-0018 : État d'avancement du Plan  
5 d'approvisionnement du  
6 1er novembre 2018

7

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Falardeau.

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

11 Q. **[11]** Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec. Allons-  
12 y avec la planche numéro 2 intitulée « Volume du  
13 bloc dédié ».

14 R. Planche numéro 4?

15 Q. **[12]** Ou peut-être c'est la 4 mais elle est titrée  
16 « 2. Volume du bloc dédié ».

17 R. Ah.

18 Q. **[13]** O.K.

19 R. C'est celle-là. Parce qu'il y a un petit 4 en haut  
20 à droite, regardez les pages sont ici.

21 Q. **[14]** Ah, dans ce cas-ci c'est la 9.

22 R. Ah, la 9. O.K.

23 Q. **[15]** J'avais pas remarqué les...

24 R. Non, mais les numéros de page sont assez bien  
25 cachés. Oui, allons-y.

1 Q. [16] Bon, allons-y. Au premier paragraphe, vous  
2 recommandez un cinq cents mégawatts (500 MW) et par  
3 la suite, au dernier paragraphe, après cette  
4 période-là, deux mille vingt-deux mille vingt-  
5 quatre (2020-2024), on tombe à trois cents  
6 mégawatts (300 MW).

7 Qu'est-ce qui advient des entreprises, des  
8 personnes qui avaient des projets existants mais  
9 qui, étant donné qu'il y a un deux cents mégawatts  
10 (200 MW) qui est perdu, quel sort est réservé pour  
11 ces entreprises-là qui risquent d'être, comment  
12 dire, entre parenthèses, qu'est-ce que vous avez  
13 prévu pour ce cas-là?

14 R. Deux cas possibles, O.K.? Soit que quand on va les  
15 recevoir, parce que le Distributeur nous a dit à  
16 quelques reprises, bien, je pense que je vais  
17 recevoir des cinq ans puis des dix (10) ans puis,  
18 si on lit ses réponses, bien, on peut penser qu'il  
19 va y en avoir moins sur du dix (10) ans ou qu'on va  
20 en retenir moins, et cetera.

21 Mais, admettons qu'on doive en retenir,  
22 c'est les cinq cents (500), si je comprends votre  
23 question, c'est si les cinq cents (500) sont  
24 pérennes et se poursuivent, alors c'est à ce  
25 moment-là que je peux pas vous répondre. Bien, je



1           peux pas vous répondre, je peux vous répondre je  
2           pense qu'il devrait être maintenu ou autres  
3           mécanismes mais je ne sais pas si c'est économique  
4           ou pas parce que j'ai pas l'information.

5                       Alors, ça revient un peu à ici de dire  
6           regardons l'économique de la chose mais on n'a pas,  
7           nous, d'information pour le faire alors que le  
8           Distributeur puisse le regarder, ce risque, et avec  
9           le risque que ces gens-là restent, ce que le  
10          Distributeur, dans nos lectures, semble indiquer  
11          qu'il y a peu de risque qu'ils restent.

12                      Mais selon notre principe, on pense qu'un  
13          client qui va être invité à rester, à s'établir,  
14          bien, il devrait avoir la possibilité de rester  
15          plus longtemps.

16          Q. [17] Je comprends très bien mais en termes, comment  
17          dire, d'attrait, d'intérêt à investir, là, un  
18          entrepreneur a seulement l'assurance de deux mille  
19          vingt (2020) à vingt-quatre (24) à avoir un bassin  
20          assez important pour pouvoir être, comment dire,  
21          investir là-dedans. Mais est-ce que l'intérêt du  
22          même entrepreneur, du même investisseur, va être le  
23          même si, dans le scénario que vous présentez, il y  
24          a un risque à partir de deux mille vingt-cinq  
25          (2025) d'être dans une situation un peu incertaine.

1 Il y a un flou artistique, là.

2 R. O.K. Bien, ce que je vous ai dit, ça a pas été  
3 clair, pour le promoteur il n'y aurait pas de  
4 risque. Le risque serait sur le Distributeur qui a  
5 signé des contrats de dix (10) ans, comme j'ai dit  
6 à quelques occasions dans la présentation.

7 Maintenant, ici ce que ça ça dit, dans le  
8 fond, c'est qu'une fois que vous allez ouvrir les  
9 enveloppes, et cetera, vous allez avoir des  
10 propositions de cinq ans et vous allez avoir des  
11 propositions de dix (10) ans. De mémoire, ça dit  
12 entre cinq et dix (10) ans mais, admettons que pour  
13 les besoins de la cause on a seulement des cinq ans  
14 puis des dix (10) ans, on n'a pas de six et des  
15 sept mais...

16 Alors, ce qu'on recommande ici c'est que  
17 dans les cinq ans comme dans les, dans l'ensemble,  
18 que ce soit des cinq ans et des dix (10) ans,  
19 retenez-en cinq cents (500). Mais dans le sous-  
20 ensemble des dix (10) ans, retenez-en seulement  
21 trois cents (300). Alors, ceux qui auront signé un  
22 contrat de dix (10) ans auront pas ce souci-là.  
23 Ceux qui auront signé un contrat de cinq ans, bien,  
24 c'est qu'ils auront soumissionné sur un contrat de  
25 cinq ans. Donc, ils ne seront pas déçus non plus.

1 (9 h 17)

2 Ce qui n'empêche pas notre deuxième  
3 recommandation subsidiaire ici, qui dit : une fois  
4 qu'on a ouvert les enveloppes, puis admettons qu'on  
5 a une inondation d'offres à des prix très élevés,  
6 hypothétiquement. Alors c'est là où cette  
7 flexibilité-là d'en retenir plus que trois cents  
8 (300), etc., etc., et en connaissance de cause à ce  
9 moment-là, sachant qu'on a des prix très élevés de  
10 ceux que peut-être maître Legault a mentionnés  
11 cette semaine. Mais là, le Distributeur pourra  
12 regarder comment il lui coûte d'alimenter ces  
13 clients-là et pourra en offrir un peu plus, c'est  
14 ce qu'on dit là. Alors on essaie de couvrir un peu  
15 toutes les possibilités, là, pour être sûr de ne  
16 pas se faire jouer des tours.

17 Q. [18] Maintenant que j'ai découvert la petite  
18 pagination, là, au lieu de vous dire le bloc 5.  
19 Allons à la page 23. Et c'est la planche 5,  
20 classement des soumissions. Et là encore une fois,  
21 là, vous y allez, selon les paragraphes, avec deux  
22 scénarios. Dans le paragraphe du haut, le premier,  
23 là vous proposez le tarif existant, si je ne me  
24 trompe pas. Et pour ce qui est du deuxième  
25 paragraphe, là, Côte-Nord et ainsi de suite, vous

1 proposez un tarif qui serait majoré de un sou  
2 (1 ¢). Ce serait quoi le prix applicable, là, pour  
3 les... les projets qui sont déjà existants, là,  
4 c'est le... le tarif majoré à un sou (1 ¢) ou le  
5 tarif le plus bas, le tarif existant?

6 R. Vous faites référence à cette planche-ci, là, donc  
7 cette planche-ci elle n'a pas deux scénarios, ça  
8 c'est autre chose ici. O.K. Ça, ça dit... ça, c'est  
9 dans le... en processus d'appel d'offres : donner  
10 priorité. O.K. Donc, si dans cette recommandation-  
11 là qu'on a communément appelée le plan A, il n'y a  
12 pas de... ce sera les tarifs offerts par les  
13 promoteurs, qui auront emporté la soumission. Et le  
14 tarif du cent cinquante-huit (158) d'abonnement  
15 existant sera déterminé en étapes, je pense que  
16 c'est étape 3, par la Régie.

17 Évidemment, le Distributeur nous recommande  
18 de prendre le... le prix le plus bas qui sera  
19 retenu, genre ce qu'on appelle dans le marché de  
20 l'électricité, un genre de « clearing price ». Ça,  
21 c'est ce qu'on a ici.

22 La question que vous avez, elle porte sur  
23 la prochaine planche qui n'existe pas. O.K. Qui est  
24 ce que j'ai dit après. O.K. Donc, ce que j'ai dit  
25 après : la Régie va donner deux blocs dédiés. Un

1 pour un tarif, on va dire, plus préférentiel sur la  
2 Côte-Nord, et un autre tarif ailleurs.

3 Alors votre question est bonne, je ne me la  
4 suis posée avant que vous me la posiez, mais  
5 rapidement, sujet à ce qu'on puisse revenir en  
6 argumentation, par exemple, bien je vous dirais  
7 selon le même principe, s'il y a un tarif, alors là  
8 la Régie aura déterminé un tarif, je ne vois pas  
9 d'autre chose, pour l'instant, que ce tarif-là  
10 s'applique aussi aux abonnements existants. Donc,  
11 dépendant où ils se situent.

12 Q. **[19]** Donc, l'effet rétroactif...

13 R. Je ne dirais pas dans un effet rétroactif, là,  
14 parce que je ne pense pas que c'est la proposition  
15 du Distributeur d'avoir un effet rétroactif, là.  
16 C'est que comme monsieur Dubois l'a bien dit, c'est  
17 au sortir d'ici, de la décision de la Régie, les  
18 cent cinquante-huit mégawatts (158 MW) ou ceux  
19 qu'on aura à cette époque-là sur les cent  
20 cinquante-huit mégawatts (158 MW), adhèrent à ce  
21 nouveau tarif. Mais je ne pense pas que c'est de  
22 façon rétroactive, là.

23 Q. **[20]** Ça va, Monsieur le Président. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, Maître Thibault-Bédard. Et suivie de maître

1 Sicard, je crois.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

3 Q. **[21]** Oui. Bonjour, Prunelle Thibault-Bédard pour le  
4 RNCREQ, bonjour. Tout d'abord, à la page 10 s'il  
5 vous plaît de votre présentation. On aimerait  
6 simplement savoir les valeurs qui se retrouvent à  
7 la ligne « achat d'énergie », d'où viennent-elles?  
8 (9 h 02)

9 R. O.K. Je vais... pardon. Ici pour la partie gauche  
10 du tableau, O.K., je vous répète ce que j'ai dit  
11 hier, on avait deux bilans de puissance, O.K.? On  
12 avait un bilan, pardon, deux bilans d'énergie.  
13 O.K.? Je voulais juste trouver les bonnes  
14 références. On en avait plus que deux mais ici  
15 c'est la différence entre deux.

16 En fait, à l'époque où j'ai fait partie de  
17 gauche, on avait trois bilans, O.K.? Soit un  
18 premier bilan datant de novembre deux mille  
19 dix-sept (2017) sans besoin pour un usage  
20 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs qui  
21 était fourni au début dans la pièce D-6, on a eu un  
22 deuxième bilan qui intégrait quatre-vingt-huit  
23 mégawatts (88 MW) d'usage cryptographique, et zéro  
24 virgule huit térawattheure (0,8 tWh) par année de  
25 besoins et celui-là est à la pièce B-53, et on

1           avait un troisième bilan dont je me souviens le  
2 plus, c'est celui en réponse à la question 4.6 de  
3 la pièce B-49, qui, lui, intégrait six cent  
4 soixante-huit mégawatts (668 MW) mais seulement  
5 pour les années qui sont à gauche de la cassure que  
6 vous voyez là. O.K.?

7           Donc, ce qu'on a fait ici, à gauche, c'est  
8 qu'on a pris ces deux bilans-là, le deuxième et le  
9 troisième, il y en a un qui avait quatre-vingt-huit  
10 mégawatts (88 MW) d'usage cryptographique, l'autre  
11 en avait six cent soixante-huit (668). On a pris le  
12 deuxième puis on a enlevé le premier, on a fait une  
13 soustraction, c'est ça que ça nous a donné.

14           Alors, ça nous dit : entre les deux bilans,  
15 il y a des besoins différents, les besoins, on peut  
16 les appeler à la marge de quatre point quatre  
17 (4.4), six point six (6.6). Si vous me posez la  
18 question : pourquoi ce chiffre-là n'est pas  
19 identique? C'est parce que le Distributeur nous a  
20 dit qu'en plus d'avoir mis l'usage cryptographique  
21 dans le bilan de la... du tableau 4.6, il a mis  
22 d'autres choses. O.K.? Il y avait d'autres  
23 changements. Alors, nous, on dit : « Bien, cette  
24 différence-là, comment elle a été approvisionnée? »

25           Alors, si on a fait toute la différence des

1 besoins et des moyens d'approvisionnement, ça nous  
2 donne ça. Alors, ça nous dit qu'ici, le six point  
3 quatre (6.4) a été alimenté par quatre point trois  
4 (4.3) de patrimonial plus un point six (1.6)  
5 d'achats d'énergie plus point deux (.2) des  
6 énergies rappelées plus point trois (.3) de  
7 cyclable.

8 Alors, on a vraiment fait ce que le  
9 Distributeur nous avait dit dans une réponse qu'il  
10 ne le faisait pas, bien, nous, on l'a fait. Il a  
11 dit : « On ne fait pas d'analyse à la marge comme  
12 ça », alors, nous, on l'a fait.

13 Q. **[22]** Puis la partie droite du tableau?

14 R. Bon, la... Vous faites bien de me poser la  
15 question. Alors, depuis que j'ai fait la partie  
16 gauche, on a eu un quatrième bilan, O.K., qui est  
17 le tableau 10.4 où la Régie a dit : « Bien, mettez  
18 donc en deux mille vingt-cinq (2025) et deux mille  
19 vingt-six (2026) votre bloc dédié. » Alors, ici,  
20 c'est cinq cents (500) mais il y avait cinq cent  
21 dix (510), je pense, qui... Alors, ça c'est le même  
22 exercice mais que j'ai pas pu faire dans le  
23 document de mémoire parce que j'avais pas la  
24 réponse à la demande de renseignements numéro 4.

25 Et, bien, les trois dernières colonnes,



1 bien là, un jour peut-être qu'on pourra les remplir  
2 mais c'est pas encore le cas.

3 Q. [23] D'accord. Merci. A la page 13 maintenant, s'il  
4 vous plaît. Votre première recommandation, lorsque  
5 vous dites « basé sur les informations  
6 disponibles », on a vérifié, à la page 22 de votre  
7 rapport, vous faites référence au chiffre de deux  
8 cent quatre millions (204 M) qui avait été fourni  
9 par Hydro-Québec, c'est bien à partir de ce... sur  
10 ce chiffre-là que vous avez basé vos calculs pour  
11 arriver à votre recommandation?

12 R. Bon, j'ai utilisé ce chiffre-là que j'ai tant bien  
13 que mal réussi à expliquer aussi comme d'autres  
14 intervenants ont eu un peu de difficulté pour  
15 obtenir le chiffre qu'on voit là, quatre virgule  
16 cinquante-trois (4,53), O.K.? Ensuite, quand j'ai  
17 présenté cette diapo-là, je vous ai dit que ce  
18 chiffre-là était différent si on allait au tarif LG  
19 et je vous ai dit que si c'est basé sur le tarif M,  
20 donc, une prime de puissance, il y a l'énergie, je  
21 pense, pour les deux cent dix mille kilowatt-heure  
22 (210 000 kWh) puis ensuite, il y a un autre prix,  
23 ici, je vous ai dit hier que ce prix-là, si on  
24 faisait le même exercice pour le LG, il n'était pas  
25 de quatre cinquante-trois (4,53) mais de trois

1 cinquante-neuf (3,59), et comme vous l'avez  
2 constaté dans votre mémoire entre autres,  
3 quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de ce que le  
4 Distributeur prévoit pour l'année deux mille dix-  
5 huit (2018) et deux mille dix-neuf (2019) dans ses  
6 bilans provient de la catégorie LG.

7 (9 h 28)

8 Q. **[24]** Une dernière question au sujet de vos  
9 commentaires par rapport à la ligne  
10 Micoua-Saguenay. Selon vous, si HQP vendait mille  
11 mégawatts (1000 MW) à Terre-Neuve, est-ce que ça  
12 éliminerait également le besoin de la ligne  
13 Micoua-Saguenay?

14 R. J'avoue avoir pensé à un scénario, mais vous me  
15 direz si c'est le même, où, effectivement, si HQP  
16 vend à Terre-Neuve, ça veut dire qu'il va vendre  
17 possiblement pour alimenter non pas nécessairement  
18 l'île de Terre-Neuve, et sûrement pas le Labrador,  
19 mais via le Maritime Link en Nouvelle-Écosse, et  
20 caetera, vers le Nord-Est des États-Unis. Et  
21 j'avoue avoir pensé à ce scénario un peu fou, de  
22 mon point de vue. Pas fou en termes techniques,  
23 mais plus -et là peut-être je m'avance- mais en  
24 termes plus politiques. C'est drôle parce que,  
25 aujourd'hui, il va peut-être y avoir un jugement.

1 En tout cas. Et caetera, et caetera.

2 Quand j'y ai pensé, bien, j'ai un peu ri  
3 dans ma tête. Mais techniquement -vous avez raison-  
4 est-ce qu'il y a des capacités aux lignes? Je ne  
5 m'embarquerai pas là-dedans. Mais vous avez raison,  
6 parce que, dans le fond, ça revient à dire, si la  
7 ligne, le corridor Manic-Québec est saturé, bien,  
8 je vais aller prendre un autre chemin. Cette  
9 autoroute-là est... Google Maps me dit, mon  
10 électron, on va aller passer par l'autre côté.  
11 L'électron, lui, il est comme... il ne connaît pas  
12 les frontières. Donc, ça pourrait être  
13 techniquement une bonne idée. Mais je n'irai pas  
14 plus loin que... Connaissant assez bien, si vous  
15 avez lu mon c.v., j'ai été impliqué dans des  
16 négociations de ce côté-là et j'ai été impliqué  
17 dans le comité exploitation. Alors je connais un  
18 peu les enjeux. Techniquement, ça pourrait être  
19 une... ça pourrait être une possibilité.

20 Q. **[25]** D'accord. Je vous remercie. Ça met fin à mes  
21 questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Bonjour, Maître Sicard.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Bonjour, Maître Turmel.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous avez repris des couleurs.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

4 Oui. En avant-midi ça va toujours mieux. Bonjour à  
5 tous. Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

6 Q. **[26]** Bonjour, Monsieur Raymond. Une question pour  
7 vous. Juste que ce soit clair. Est-ce qu'on doit  
8 comprendre de votre preuve et de votre proposition  
9 que si on installe trois cents mégawatts (300 MW)  
10 sur la Côte-Nord, le projet de cryptographie, la  
11 construction de la ligne Micoua-Saguenay pourrait  
12 être évitée ou serait évitée?

13 R. Malheureusement, je ne peux pas répondre à cette  
14 heure-ci aujourd'hui à cette question-là.

15 Q. **[27]** Pouvez-vous prendre l'engagement d'y répondre  
16 après qu'on ait eu le huis clos? Vous n'êtes pas  
17 certain?

18 R. Bien, je ne pense pas que je peux prendre  
19 l'engagement d'y répondre, parce que la réponse  
20 serait aussi confidentielle.

21 Q. **[28]** Mais vous pouvez répondre confidentiellement,  
22 que la Régie ait la réponse?

23 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit. Je ne peux pas  
24 répondre à cette heure-ci. Ce qui ne veut pas dire  
25 que je ne répondrai pas à une heure plus tard

1 aujourd'hui.

2 Q. [29] On la posera plus tard.

3 Me STEVE CADRIN :

4 C'est juste que, c'est ça, on ne peut pas prendre  
5 l'engagement dans le dossier public de répondre à  
6 la question.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Non, non, mais...

9 Me STEVE CADRIN :

10 Revenez tantôt!

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 ... comme j'ai cru comprendre ... sur le panel tout  
13 à l'heure...

14 Me STEVE CADRIN :

15 Il va être sur le panel tantôt et il va répondre à  
16 une question similaire à celle que vous avez posée.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est bien. Maître Charlebois, je présume que vous  
21 aviez une question?

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Bonjour, Monsieur le Président, Madame le  
24 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Pierre-Olivier  
25 Charlebois pour Bitfarms.

1 Q. **[30]** Bonjour, Monsieur Raymond. Quatre questions.

2 Monsieur Raymond, est-ce que votre proposition pour  
3 le bloc au Sud aura pour effet de changer ou  
4 modifier à la baisse les tarifs des autres  
5 catégories de clients?

6 R. Je soupçonne que vous êtes dans mon plan B?

7 Q. **[31]** Oui.

8 R. Rappelons ce qu'on a dit! Au Sud, quand on  
9 mentionne au Sud, c'est en aval du corridor Manic-  
10 Québec ou en aval du poste, des postes... Elle sera  
11 à l'avantage des autres clients. Pourquoi? Parce  
12 qu'elle a une majoration de un sou par  
13 kilowattheure. Et on a démontré qu'avec un sou par  
14 kilowattheure, les coûts d'approvisionnement  
15 étaient inférieurs aux revenus engendrés. Donc, par  
16 conséquent, elle serait à l'avantage des autres  
17 clients.

18 (9 h 32)

19 Q. **[32]** O.K. Donc que les revenus qui seraient générés  
20 par cette majoration-là permettraient de couvrir  
21 davantage que les coûts de service.

22 R. Exactement. Et toujours sous la réserve des cinq  
23 premières années parce que j'ai pas toute  
24 l'information pour deux mille vingt-sept (2027) à  
25 deux mille vingt-neuf (2029). La question que vous

1 me posez, c'est exactement ce qu'on a dit.

2 Q. **[33]** Juste pour être certain, en suivi d'une  
3 question à laquelle vous avez répondu un peu plus  
4 tôt, à une question de maître Pelletier, est-ce que  
5 votre proposition, à la fois pour le bloc au nord  
6 et le bloc au sud, que votre proposition est à  
7 l'effet que les clients devraient, effectivement,  
8 accepter d'être interruptibles, en mode  
9 interruptible.

10 R. Ça ferait partie de la proposition. Donc, dans le  
11 tarif qui sera établi, il y a tarifs et conditions,  
12 la condition s'appliquerait dans les deux. Comme  
13 j'ai expliqué à maître Pelletier, il y a peut-être  
14 des situations de réseaux dans certaines périodes,  
15 parce que la capacité d'une ligne ou d'un corridor  
16 peut évoluer en fonction de pleins de paramètres  
17 que le Transporteur pourrait bien nous expliquer.  
18 Alors, les conditions tarifaires seraient les  
19 mêmes, outre le tarif.

20 Q. **[34]** Et en suivi de ça, est-ce qu'il y aurait une  
21 compensation qui serait prévue en cas de délestage?  
22 Et une sous-question à ça, est-ce que ce serait  
23 qu'au besoin ou ce serait trois cents (300) heures,  
24 peu importe le besoin.

25 R. Il n'y aurait pas de compensation, ce serait trois

1 cents (300) heures; peu importe le besoin, qu'est-  
2 ce que vous voulez dire?

3 Q. **[35]** C'est-à-dire seulement au besoin ou ils  
4 devraient s'engager à se retirer trois cents (300)  
5 heures?

6 R. Bien, la condition dirait qu'ils s'engagent pour  
7 trois cents (300) heures. Mais c'est pas parce  
8 qu'ils s'engagent pour trois cents (300) heures que  
9 tous les ans le trois cents (300) heures va être  
10 utilisé, là.

11 Q. **[36]** Très bien.

12 R. C'est au besoin du réseau.

13 Q. **[37]** Très bien.

14 R. Et du Distributeur parce que, de temps en temps, le  
15 Distributeur va prioriser ses moyens de gestion.

16 Q. **[38]** Entendu. Est-ce que vous suggérez que, encore  
17 une fois, à la fois pour le bloc au sud et pour le  
18 bloc au nord, que ces blocs-là soient renouvelables  
19 au terme des contrats.

20 R. On n'a pas vraiment regardé cette question-là mais  
21 si c'est un tarif, alors on peut penser que le  
22 tarif ou la catégorie de client pourrait se  
23 prolonger. Est-ce que le tarif changerait? Bien là,  
24 je me prononcerai pas sur comment le tarif va  
25 évoluer. Mais dans notre tête, la catégorie de



1 clients pourrait avoir une pérennité ou non,  
2 mettons que c'est pas un détail qu'on a encore  
3 déterminé dans notre recommandation.

4 Q. **[39]** Très bien. Dernière question, vous avez abordé  
5 la question des installations existantes  
6 préalablement et je veux juste confirmer avec vous  
7 que nous avons la même compréhension à l'effet que  
8 les tarifs et conditions associés aux installations  
9 existantes vont effectivement être déterminés à  
10 l'étape 3 du présent dossier et que vous n'avez pas  
11 de recommandations précises à l'étape 2 quant aux  
12 tarifs et conditions qui vont être appliqués à ces  
13 installations-là.

14 R. Je comprends qu'on parle des abonnements existants?

15 Q. **[40]** Tout à fait.

16 R. Et c'est notre compréhension que ça sera déterminé,  
17 selon notre compréhension des étapes, que ça sera  
18 déterminé à l'étape 3, ce qui n'a pas empêché le  
19 Distributeur d'annoncer ses couleurs mais c'est  
20 notre compréhension.

21 Q. **[41]** Très bien. Ça complète mes questions, Monsieur  
22 le Président. Merci beaucoup.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci Maître Charlebois. Maître Tremblay?

25

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Q. **[42]** Bonjour Monsieur Raymond.

3 R. Bonjour.

4 Q. **[43]** Je peux premièrement vous garantir une chose,  
5 je ne vous poserai aucune question sur Terre-Neuve.  
6 Ça, c'est sûr et certain. Bon. Alors, blague à  
7 part, précision, quelques questions de précision.  
8 Dans votre présentation, vous avez référé à la  
9 pièce HQT-9, Document 1 du dossier tarifaire du  
10 Transporteur qui mentionne des capacités  
11 disponibles par poste et, effectivement, c'est une  
12 documentation qui est publique.

13 Doit-on comprendre que, parce que vous avez  
14 aussi fait des recommandations antérieurement dans  
15 votre présentation sur ce sujet-là, est-ce qu'on  
16 doit comprendre que la fourniture de la pièce HQT-  
17 9, Document 1 serait suffisante pour, dans votre  
18 esprit, donner l'information aux soumissionnaires  
19 potentiels relativement aux capacités disponibles  
20 sur le réseau de Transport?

21 R. On parle du document 1.1, juste pour votre...

22 Q. **[44]** Merci, 1.1, ça sera plus précis.

23 (9 h 37)

24 R. C'est pas grave. Mais dans notre esprit, on sait  
25 que c'est possible de donner des coûts, comme

1 j'appliquais des coûts paramétriques, génériques ou  
2 marginaux pour le Transporteur. Donc, notre  
3 recommandation c'est : pour le Transporteur,  
4 continuons à faire la même chose. Pour le  
5 Distributeur de... on voit la liste et le nombre de  
6 postes qu'on a ici, là, ce serait peut-être... ce  
7 serait idéal de faire la même chose pour le  
8 Distributeur, de donner des montants en dollars par  
9 kilowatt/an, mais subsidiairement, pour les postes  
10 du Distributeur à plus faible tension qu'on voit  
11 ici, ce serait déjà probablement suffisant pour les  
12 postes du Distributeur et un bon pas à utiliser,  
13 là. Donc, notre recommandation est comme en deux  
14 morceaux, là, une partie pour le Distributeur... Si  
15 vous me posez la question : est-ce que ce serait  
16 suffisant? Je dirais oui. Est-ce qu'on pourrait  
17 avoir plus, ce serait encore mieux? Oui. Pour le  
18 Transporteur, on ne se contenterait pas de ça, là.  
19 On irait vers ce qui a déjà été fait dans le passé,  
20 là, ce qu'on a montré tantôt avec les coûts  
21 marginaux sur chacun des grands axes du réseau de  
22 transport.

23 Q. **[45]** Très bien. Je reprends la discussion que vous  
24 avez eue tout à l'heure avec le procureur de  
25 l'AQCIE-CIFQ concernant le... bien je pense qu'on

1 parlait du nombre d'heures d'interruption effectif,  
2 là, que vous prévoyez finalement. Ce que vous  
3 disiez c'est que si on mettait tous ces... ou un  
4 certain nombre de charges sur la Côte-Nord dans  
5 l'axe du corridor Manic-Québec, j'ai compris que  
6 vous avez... vous estimez que le nombre d'heures  
7 d'interruption pourrait être plus faible que si ces  
8 charges-là étaient situées au sud, par exemple.  
9 Est-ce que j'ai bien compris?

10 R. Le nombre d'heures d'interruption réelles à la fin  
11 de l'hiver pourrait, O.K., puis j'ai donné  
12 l'exemple de deux mille quatorze-deux mille quinze  
13 (2014-2015), je suis pas mal sûr que c'est cette  
14 année-là, où on avait posé la question au  
15 Distributeur : pourquoi vous n'avez pas interrompu  
16 ce client-là? Puis il nous avait dit que c'était  
17 pour des raisons de réseau. Donc, à la fin de  
18 l'année, il y a certains clients qui avaient été  
19 interrompus un certain nombre d'heures et ce  
20 client-là ou un ensemble de clients, parce qu'en  
21 toute confidentialité on n'avait pas eu  
22 l'information, puis c'est tout à fait correct, là,  
23 ce client-là ou ces clients-là n'avaient pas été  
24 interrompus puis monsieur Lagrange nous avait  
25 expliqué à l'époque pourquoi. Puis c'est tout a

1 fait plausible et compréhensible, là. Donc au  
2 sortir de l'hiver, des clients avaient été  
3 interrompus moins que les autres, mais tous ces  
4 clients-là avaient les mêmes conditions.

5 Q. [46] Donc, je peux retenir que la raison pour  
6 laquelle il y aurait potentiellement moins d'heures  
7 d'interruption sur les trois cents (300 h)  
8 maximales, selon les propositions, c'est pour des  
9 fins d'exploitation du réseau de transport.

10 R. Principalement. Il peut aussi arriver qu'à la fin  
11 d'un hiver, puis reprenons l'électricité  
12 interruptible qui a mille mégawatts (1000 MW), là,  
13 il est possible qu'à une journée donnée le  
14 Distributeur prévoit que demain, bien j'ai pas  
15 besoin de mille mégawatts (1000 MW). O.K. Ça fait  
16 que je vais en appeler juste trois cents (300 MW)  
17 ou je vais en appeler juste un sous-ensemble. Et  
18 quelques jours plus tard, bien j'en appellerai  
19 d'autres, etc. Alors le Distributeur n'a pas à -  
20 puis c'est une bonne chose, là - il n'a pas, s'il a  
21 besoin de moins que le mille mégawatts (1000 MW)  
22 des clients interruptibles, bien il n'a pas à tous  
23 les appeler. Donc, quand on fait le bilan à la fin  
24 de l'hiver ou dans le rapport annuel du  
25 Distributeur, bien ça peut arriver que tous les

1 clients n'ont pas été interrompus le même nombre  
2 d'heures. Non pas seulement pour des raisons de  
3 réseau, mais pour des raisons de besoins.

4 Q. [47] Hum, hum. En fait, là où je veux m'en aller  
5 c'est que je pense que vous comprenez très bien que  
6 la proposition du Distributeur relativement aux  
7 trois cents heures (300 h) d'interruption, c'est en  
8 lien avec le bilan en puissance. Alors... vous  
9 faites « oui » de la tête, là. Donc, ma question en  
10 fait c'est : est-ce que si on suit la logique,  
11 juste pour fins de la question, là, on suit la  
12 logique puis qu'on aurait une quantité importante  
13 de charge dans le corridor Manic-Québec, est-ce que  
14 l'impact sur le bilan en puissance qui a été  
15 mentionné, je pense que c'est cinq pour cent (5 %),  
16 là, d'un bloc quel qu'il soit, est-ce que ce serait  
17 le même impact sur le bilan en puissance, selon la  
18 proposition du Distributeur que selon votre  
19 proposition, où on concentrerait les charges dans  
20 le... dans le corridor Manic-Québec au nord?

21 (9 h 42)

22 R. Théoriquement, non. O.K. Pourquoi? Je m'explique.  
23 C'est que dans le fond il y a des... comme je l'ai  
24 expliqué, il y a des heures dans un hiver ou il y a  
25 une espérance d'un nombre d'heures où ces charges-

1 là, on n'aurait pas intérêt, comme je l'ai expliqué  
2 avant, à les interrompre parce qu'il n'y a pas  
3 d'intérêt sur le réseau. Alors ce que le  
4 Distributeur devrait faire avec ces charges-là, il  
5 devrait simuler, O.K., avec ses outils de  
6 simulation Monte-Carlo devrait simuler un million  
7 (1 000 000) ou plusieurs dizaines de milliers de  
8 cas, où il aura les... les outils de production qui  
9 sont en amont, il aura simulé possiblement des...  
10 des pannes sur les réseaux de transport, il aura  
11 déterminé, avec son outil dont il se sert pour  
12 déterminer les taux de réserve, il aura déterminé  
13 un taux de réserve étant donné cette situation-là  
14 de potentielle puissance captive en hiver à  
15 certains moments, mais mon... j'allais dire mon  
16 intuition mais ma conviction parce qu'on pourrait  
17 revenir dans d'autres dossiers c'est que ça va  
18 augmenter un peu le taux qu'on appelle le taux de  
19 réserve qui passerait peut-être de cinq (5) à  
20 quelque chose d'autre.

21 Admettons qu'il passe de cinq (5) à dix  
22 (10), et je ne vous dis pas que c'est ça qui  
23 arriverait mais je pense qu'il passerait de cinq  
24 (5) à peut-être moins que dix (10), n'oublions pas  
25 que l'électricité interruptible a un taux de

1 réserve de quinze pour cent (15 %), O.K.? Ça veut  
2 dire que si on a mille mégawatts (1 000 MW)  
3 d'électricité interruptible, dans le bilan, ça vaut  
4 huit cent cinquante (850), il y a mille (1 000)  
5 dans la ligne d'en bas mais haut dans le... dans la  
6 réserve requise, il y a un cent cinquante (150),  
7 t'sais, alors, ça vaut huit cent cinquante (850),  
8 le GDP à faire c'est dix-sept pour cent (17 %).

9           Alors, on devrait faire une analyse comme  
10 je viens de décrire, on obtiendrait un autre taux  
11 de réserve. Alors, ça, ça veut dire  
12 qu'effectivement, il y aurait une autre quantité  
13 qui apparaîtrait au bilan de puissance, dans mon  
14 exemple hypothétique de dix pour cent (10 %), ça  
15 serait un deuxième cinq pour cent (5 %), O.K.? Sur  
16 un bloc de cinq cents (500), ça serait un deuxième  
17 vingt-cinq mégawatts (25 MW), donc, quand je ferais  
18 mon analyse que j'ai faite ici avec cinq pour cent  
19 (5 %), on la ferait à dix pour cent (10 %), on  
20 aurait un autre coût additionnel d'alimentation de  
21 ces clients-là au nord qui serait probablement de  
22 six sous (6 ¢) du kilowatt-heure parce que c'est ça  
23 qu'on a calculé ici, qui voudrait dire que oui, ça  
24 nous coûterait plus cher en puissance. Mais  
25 n'oublions pas que dans un compte de banque, on a



1 un sept cent quatre-vingt-douze millions  
2 (792 000 000) qui fait qu'on a sauvé la... la  
3 ligne.

4 Alors, c'est comme si on disait : le  
5 Distributeur, lui, évidemment, qui est le client  
6 visé par la ligne Micoua-Saguenay, le principal  
7 client, lui, il dirait au Transporteur : « Bien, je  
8 pense que j'aime mieux payer vingt-cinq mégawatts  
9 (25 MW) de puissance que de payer une ligne de huit  
10 cents millions (800 000 000). » Alors, ça serait un  
11 peu... Et, nous, comme client, on est assez prêt à  
12 faire cette concession-là. Vous avez raison, il y  
13 avait un autre... là, je dis un autre cinq (5)  
14 points mais ça peut être autre chose, mais  
15 théoriquement, oui, le taux de réserve devrait être  
16 augmenté un petit peu.

17 Q. [48] On a parlé dans la présente audience des  
18 risques associés à la nouvelle industrie des...  
19 bien, du minage, là, on va parler rien que du  
20 minage de la cryptomonnaie Bitcoin, peu importe, et  
21 ma question s'applique, peu importe la quantité  
22 requise en lien avec le projet Micoua-Saguenay,  
23 est-ce que vous êtes sensibles à l'existence de ces  
24 risques-là? Est-ce que vous en avez tenu compte  
25 dans votre analyse? Parce qu'on parle de charge

1 avec un risque qui est associé versus un projet de  
2 ligne de transport qui a un horizon de long terme,  
3 de très long terme, alors, avez-vous tenu compte de  
4 ça dans l'analyse que vous nous faites?

5 R. Pour bien comprendre, vous dites les risques dans  
6 ce qu'on a présenté ou les risques seulement dans  
7 le cas de la ligne?

8 Q. **[49]** Les risques c'est les risques associés à la...  
9 je vais le dire tout simplement juste pour qu'on  
10 se... qu'on se comprenne, à la pérennité de  
11 l'industrie...

12 R. O.K.

13 Q. **[50]** ... du minage de Bitcoin.

14 R. Bon. Vous voyez, ici, on a une position qui est de  
15 prendre en compte les risques puis j'ai mis offres  
16 et demandes. Alors, si on regarde au niveau de la  
17 demande puis encore là, si vous avez d'autres...  
18 moi, je vais y aller au niveau ici, de ce qu'on a  
19 fait ici, au niveau de la demande, bien, on a  
20 entendu beaucoup, ces charges-là, ces clients-là  
21 peuvent partir. O.K.? Bon, on a des mécanismes de  
22 pénalité, un sou (1 ¢) pendant un an, etc., alors,  
23 si le client part puis monsieur Rhéaume a parlé  
24 beaucoup d'investissements échoués, alors, nous, si  
25 le client part, on en voit pas de risque. O.K.?

1                   Deux choses : le client, s'il avait  
2 entraîné des coûts de... de raccordement ou de  
3 renforcement de réseaux, ils ont été payés par le  
4 client avant d'être alimentés. Donc, on a un  
5 investissement qui est peut-être échoué mais qui a  
6 été payé. En termes d'énergie, bien, on a un  
7 risque, le risque n'est pas en termes  
8 d'approvisionnement parce qu'on sait qu'on est  
9 capable d'alimenter, donc, on va juste en alimenter  
10 un petit moins, et je pense que le Distributeur a  
11 mentionné : « Le risque pourrait venir du fait :  
12 bien là, bien, on a réservé pour quelqu'un quelque  
13 chose puis il s'en va, bien là, qu'est-ce qu'on  
14 fait? » Bien, je pense que vous avez répondu :

15                   « Bien, on a un an peut-être pour... pour  
16 un autre client. » Mais c'est ça, le seul risque  
17 que je verrais, c'est que le risque qu'on a réservé  
18 une quantité pour ce client-là que peut-être un  
19 autre client aurait aimé prendre. Alors, on a perdu  
20 une opportunité, mais en termes d'approvisionnement  
21 il n'y a pas de risque puis en termes de réseau de  
22 transport et de distribution, il n'y a pas de  
23 risque.

24                   (9 h 48)

25                   Au niveau de l'offre, alors on a un risque.

1 O.K. C'est que le calcul que j'ai fait de... le  
2 calcul que j'ai fait ici qui nous montre des coûts  
3 de... qui varient entre trois soixante-dix-huit  
4 (3,78 \$) et quatre virgule zéro zéro (4,00 \$), plus  
5 le six sous (6 ¢) de puissance qui est bien  
6 expliqué dans la preuve, alors ça me donne quatre  
7 zéro six (4,06 \$). Quel risque qu'on a ici? C'est  
8 le risque que l'hypothèse ici a été faite avec un  
9 nombre d'heures d'achat et deux bilans d'énergie,  
10 comme j'ai expliqué tantôt, totalement  
11 déterministes, comme si on connaissait parfaitement  
12 l'avenir.

13 Alors, le risque qu'on a au niveau des  
14 approvisionnements, c'est que, bien, on ait des  
15 climatologies froides puis on ait des nouvelles  
16 demandes puis que le coût ne soit pas de quatre  
17 virgule zéro six (4,06 \$), mais qu'il soit plus  
18 élevé parce qu'on est obligé d'acheter plus  
19 d'achats de court terme.

20 Hein! On a vu que des années qu'on a peut-  
21 être deux, trois cents (2-300) heures d'achats de  
22 court terme puis en deux mille quinze (2015), on en  
23 a eu peut-être trois mille (3000). Alors, ça, c'est  
24 un risque. Et évidemment, une de nos  
25 recommandations, bien, c'est que le Distributeur

1 puisse l'évaluer, ce qu'il ne fait pas présentement  
2 puis qui est, à notre avis, faisable assez  
3 aisément.

4 L'autre risque, bien, c'est les points  
5 d'interrogation. Hein! Alors, les points  
6 d'interrogation, c'est un autre risque. Alors, est-  
7 ce que le Distributeur va signer des contrats de  
8 dix (10) ans ne sachant pas quel coût ça va  
9 prendre, quel est le coût d'alimentation sur ces  
10 années-là.

11 Donc, c'est les risques que quand on  
12 mentionnait « prendre en compte les risques ».  
13 C'est les risques qu'on voyait sur l'offre et la  
14 demande.

15 Q. [51] Parlons de votre plan A qui, dans le fond,  
16 appuie, là, si je peux dire, l'idée du processus de  
17 sélection qui comprendrait une majoration sur le  
18 prix. Vous avez suggéré, puis c'est selon ce que  
19 j'ai compris de votre témoignage ce matin, vous  
20 avez suggéré un critère dans le processus de  
21 sélection pour favoriser les projets qui se  
22 situeraient sur la Côte-Nord . Vous avez mentionné  
23 aussi qu'on voulait orienter les promoteurs vers  
24 cette zone-là. Mais... puis je pense, vous avez  
25 répondu à une question tantôt là-dessus, là. Je

1           veux être certain que je comprends bien votre  
2           proposition.

3           Q. **[52]** Est-ce que dès qu'une proposition ou  
4           soumission d'un client potentiel se situe dans la  
5           zone en question, peu importe le prix ou les autres  
6           conditions, comme le développement économique ou la  
7           durée, elle devrait avoir priorité, donc elle  
8           serait placée dans les rangs supérieurs pour être  
9           retenue en bout de processus?

10          R. Dans le plan A, c'est ça qu'on dit, mais avec des  
11          critères minimaux de développement économique. Un  
12          peu, sans aller dans les détails, là, un peu comme  
13          le tarif de développement économique.

14          Q. **[53]** Comme tant d'emplois par mégawatt, par  
15          exemple?

16          R. Quelque chose comme ça, puis je ne donnerai pas les  
17          chiffres aujourd'hui, mais c'est ce principe-là qui  
18          devrait être applicable pour la Côte-Nord parce  
19          que, évidemment, donner priorité, bien il y a un  
20          minimum de critères qui devront être respectés  
21          avant d'être à la ligne des priorités, là. Et le  
22          même critère, les mêmes critères de développement  
23          économiques minimaux, si on veut, là,  
24          s'appliqueraient aussi dans le plan B.

25          Q. **[54]** Très bien. Merci. Je n'ai pas d'autres

1 questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Tremblay. Maître Legault.

4 INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

5 Oui, Monsieur le Président, quelques questions.

6 Q. [55] D'abord, à votre planche 9, volume du bloc

7 dédié, juste pour avoir une idée de votre

8 appréciation. Vous dites, au deuxième paragraphe :

9 Subsidiairement, garder la flexibilité

10 de retenir plus que 300 MW dans le

11 cadre de l'appel d'offres, en fonction

12 notamment des offres reçues, de

13 l'évolution de la situation

14 offre-demande et des options d'apros

15 possibles [...].

16 Cet « assessment-là » qui devrait être faite quant

17 à l'ouverture de garder plus de trois cents

18 mégawatts (300 MW), quand est-ce qu'il se ferait?

19 Après un an? Après deux ans? Après trois ans? Après

20 une première tranche de cinq ans? Vous voyez ça

21 comment opérationnellement?

22 R. O.K. C'est bien de poser la question parce que,

23 pour moi, c'est pas une deuxième ronde d'appel

24 d'offres. O.K. C'est dans l'appel d'offres actuel,

25 on ouvre les enveloppes et c'est encore le « gold

1       rush » qu'on parlait hier, là, puis on a des  
2       offres, t'sais, à des prix qui feraient que peut-  
3       être qu'on devrait faire des appels d'offres de  
4       long terme, et caetera.

5       (9 h 53)

6       Alors, ce que je dis, c'est ici tout de suite, à  
7       l'ouverture des soumissions, donnons-nous  
8       l'option... donnons-nous étant le Distributeur, de  
9       dire, bien, j'ai demandé trois cents (300), mais ça  
10      se peut que j'en prenne plus, comme ça se peut que  
11      j'en prenne moins. Puis ça se peut que j'en prenne  
12      plus, bien, on ouvre les prix puis on dit, bien,  
13      là, peut-être que pour deux, trois, quatre ans, on  
14      n'a pas assez d'énergie, bon, bien, pendant un mois  
15      peut-être, faisons un appel d'offres de court  
16      terme. On a des clients qui sont prêts à payer le  
17      gros prix. Allons tester le marché voir s'il n'y a  
18      pas des fournisseurs peut-être près de chez nous  
19      qui sont prêts à payer, puis on fera une, hein, une  
20      comparaison. Un peu comme il se fait à toutes les  
21      cinq minutes dans les réseaux d'électricité. Il y a  
22      des « bids » qui se font à toutes les cinq minutes  
23      puis il y a quelqu'un qui détermine combien ça en  
24      prend, et caetera. On était vraiment... Gardons-  
25      nous l'option non pas de faire un autre appel



1 d'offres, parce que, ça, dans le fond... Mais quand  
2 on ouvrira les enveloppes, ça se peut qu'on change  
3 d'idée en termes de notre bloc de trois cents  
4 (300). En plus ou en moins.

5 Q. **[56]** Parfait. Je vous amène maintenant à la planche  
6 11. Vous y avez fait abondamment référence dans les  
7 dernières questions qui ont été posées. Hier, quand  
8 vous l'avez commentée cette planche-là, puis je  
9 pense que vous l'avez aussi répété ce matin, vous  
10 nous disiez qu'au tarif M, même sans majoration du  
11 prix de l'énergie, le prix de l'énergie couvre les  
12 coûts en énergie que vous avez estimés à quatre  
13 virgule zéro six sous le kilowattheure  
14 (4,06 ¢/kWh), mais pas au tarif LG compte tenu que  
15 le prix de l'énergie est à trois virgule cinquante-  
16 neuf sous le kilowattheure (3,59 ¢/kWh).

17           Considérant qu'un client qui est au tarif  
18 LG paie également pour la puissance, et qu'au  
19 total, un client qui a un centre de calculs au LG  
20 peut payer au total un peu plus de cinq cents le  
21 kilowattheure (5 ¢/kWh). Puis à ça je vous réfère  
22 au mémoire de Vogogo, là, à la page 14, c'est le  
23 tableau 1.3.1.2 qui s'intitule « Synthèse des  
24 analyses d'impact tarifaire pour l'Intervenante  
25 Vogogo inc. », et particulièrement pour son site de

1 Lachute. Considérez-vous qu'une vente au tarif LG,  
2 au tarif actuel, ne couvrirait pas l'ensemble des  
3 coûts à la marge engendrés par ce nouveau client au  
4 LG?

5 R. J'ai peut-être manqué le fil un peu, mais vous y  
6 reviendrez s'il le faut. Ce que j'ai fait ici, puis  
7 c'est peut-être là la distinction entre un mineur  
8 de cryptomonnaie et un centre de données, mais  
9 peut-être pas, là, ce que j'ai fait ici, c'est que  
10 j'ai pris la prime de puissance, j'ai fait un  
11 calcul, j'ai pris la prime de puissance, je l'ai  
12 multipliée par une quantité de puissance, un  
13 kilowattheure, peu importe. Et j'ai pris un facteur  
14 d'utilisation qui était proposé par le  
15 Distributeur, donc l'énergie, O.K., d'un facteur  
16 d'utilisation de quatre-vingt-quinze pour cent  
17 (95 %). J'ai tout divisé ce montant-là par... En  
18 tout cas, ça avait donné cinquante-neuf (59).

19 Est-ce qu'un centre de données a le même  
20 facteur d'utilisation? Peut-être pas. Peut-être que  
21 oui. Ce que je vous dis, c'est que, dans le calcul,  
22 j'ai... je dirais « supposé », mais c'est une  
23 supposition qui se confirme, t'sais, que le facteur  
24 d'utilisation serait quatre-vingt-quinze pour cent  
25 (95 %). Ce qui change le poids entre le coût de

1 puissance et le coût de l'énergie. Parce que je  
2 pense que le coût de l'énergie... Il n'est pas de  
3 trois cinquante-neuf (3,59) le coût de l'énergie.  
4 Il est de... Je pense que c'est trois et soixante-  
5 dix (3,70) de mémoire. Mais quand je fais ce  
6 calcul-là, j'additionne tout ça puis je divise, ça  
7 me donne trois et cinquante-neuf (3,59). Comme je  
8 soupçonne que le Distributeur a fait la même chose  
9 pour obtenir le quatre cinquante-trois (4,53).

10 Q. **[57]** Ça répond partiellement. Mais en prenant  
11 l'exemple de Vogogo qui paie déjà un prix de trois  
12 virgule cinquante-neuf (3,59), et quand je regarde  
13 au tarif actuel, selon le tableau, je ne sais pas  
14 si vous y avez accès facilement...

15 R. Lequel?

16 Q. **[58]** Alors ce tableau, dans le rapport de Vogogo,  
17 c'est le tableau 1.3.1.2.

18 R. Je ne l'ai pas avec moi.

19 (9 h 58)

20 Q. **[59]** Vous ne l'avez pas avec vous. Selon ce que  
21 nous dit l'expert de Vogogo, en fait dans ce  
22 rapport, c'est que Vogogo paie déjà plus de cinq  
23 sous le kilowattheure (5 ¢/kWh) quand on cumule le  
24 coût de l'énergie au tarif LG plus la puissance, et  
25 la question était est-ce que vous considérez qu'une

1           vente au tarif LG actuel, tel qu'on le voit dans le  
2           tableau de Vogogo, couvrirait pas l'ensemble des  
3           coûts à la marge engendrés par ce nouveau type de  
4           client là.

5           R. Alors, comme j'ai dit tantôt, il faudrait que je  
6           regarde les hypothèses qu'il y a derrière ça mais  
7           le facteur d'utilisation est un élément important  
8           dans le calcul. Alors, il faudrait que je regarde  
9           le contexte de tout ça puis...

10          Q. **[60]** Mais je pense que c'est devenu assez clair au  
11          cours de cette audience, vous avez parlé de quatre-  
12          vingt-quinze pour cent (95 %), il a même été  
13          mentionné cent pour cent (100 %), ce sont des  
14          machines qui marchent vingt-quatre (24) heures sur  
15          vingt-quatre (24), sept jours par semaine, et pour  
16          des raisons d'entretien, possiblement de  
17          maintenance des appareils, on doit  
18          occasionnellement les débrancher mais, autrement,  
19          on est à un FU très élevé.

20          R. Je pense que c'est la prémisse de l'ensemble du  
21          dossier qui est devant nous. On parle pas de FU de  
22          cinquante pour cent (50 %) ou de soixante-dix pour  
23          cent (70 %), on parle d'un FU extrêmement élevé. Je  
24          prends mon téléphone, pas pour vous manquer de  
25          respect mais...

1 Q. **[61]** Faites votre Facebook, oui, c'est ça.

2 R. Alors, je fais un calcul rapide, la première  
3 colonne, Lachute Vogogo, si je prends la puissance  
4 facturée de vingt-six mille neuf cinq cent quatre-  
5 vingt-douze (26 900 592) peu importe l'unité, et  
6 puis je multiplie par le nombre d'heures dans une  
7 année normale, ça me donne deux cent trente-deux...  
8 vingt-trois millions de kilowattheures  
9 (232,023 M kWh) alors qu'ici on en a dix-sept (17).  
10 Alors, vous voyez que le facteur d'utilisation dans  
11 notre calcul est important. C'est sûr qu'il  
12 faudrait analyser ça un petit peu plus puis voir  
13 mais...

14 Q. **[62]** Parfait.

15 R. C'est le facteur d'utilisation qui est un élément  
16 important qui vient mettre plus de poids sur la  
17 composante énergie que sur la composante puissance.

18 Q. **[63]** Je vous amène à la planche 21. Alors, vous  
19 recommandez à la Régie, dans la décision qu'elle  
20 aura à rendre, d'inclure, ou en fait, de forcer le  
21 Distributeur à inclure dans les documents d'appel  
22 d'offres des informations du même type que celles  
23 de l'appel d'offres deux mille cinq (2005), deux  
24 mille trois (2003) en matière d'éolien relativement  
25 aux coûts génériques de transport et de

1 distribution pour l'ajout des charges.

2 En réponse à la DDR 3, puis je suis à la  
3 pièce B-0047, la question 7.2, le Distributeur nous  
4 mentionnait ceci :

5 En ce qui concerne les investissements  
6 en infrastructure de distribution et  
7 de transport...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Attendez, Maître Legault, je pense que...

10 Me LOUIS LEGAULT :

11 Oui?

12 LE PRÉSIDENT :

13 ... monsieur Raymond cherche sa pièce. Peut-être  
14 que juste en la lisant vous allez saisir.

15 R. Allez-y.

16 Me LOUIS LEGAULT :

17 Q. **[64]** Alors je vais la lire.

18 R. Allez-y.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Reprenez.

21 Me LOUIS LEGAULT :

22 Q. **[65]** Alors, je vais lire tranquillement.

23 En ce qui concerne les investissements  
24 en infrastructure de distribution et  
25 de transport, cet aspect sera pris en

1 compte implicitement lors de  
2 l'évaluation économique des  
3 soumissions. Un projet qui nécessite  
4 de nouvelles constructions ou  
5 installations ou encore des  
6 modifications au réseau de transport  
7 ou de distribution ne pourrait  
8 vraisemblablement pas être accordé  
9 dans de courts délais et, par  
10 conséquent, serait désavantagé lors de  
11 son évaluation économique.

12 En quoi la réponse du Distributeur n'est pas  
13 satisfaisante, selon vous.

14 R. Il est trop tard. Il est trop tard à cette étape-là  
15 parce qu'on m'a pas dit allez donc aux bons  
16 endroits. Alors, je peux pas avoir le réflexe  
17 d'aller aux bons endroits puis je peux pas avoir le  
18 réflexe en allant aux bons endroits d'offrir un  
19 prix en conséquence, sachant que je n'aurai pas à  
20 assumer des coûts d'intégration au réseau. Alors,  
21 on perd des occasions. O.K.? L'occasion est passée  
22 donc, en orientant les gens au bon endroit, puis  
23 monsieur Quimper l'a bien expliqué, il a trouvé une  
24 usine désaffectée mais son premier réflexe c'est  
25 d'appeler le représentant d'Hydro-Québec puis de

1 dire je veux être sûr que j'aurai pas de coûts de  
2 transport énormes ou de coûts de raccordement à  
3 assumer. Alors, à l'étape 2, il est trop tard.

4 Q. [66] Je comprends.

5 R. On a perdu des occasions.

6 (10 h 03)

7 Q. [67] Donc, évidemment compte tenu des processus  
8 actuels chez Hydro-Québec, je comprends qu'un  
9 promoteur qui voudrait soumissionner, s'il veut  
10 faire sa soumission, il n'aura pas l'information  
11 avant de faire sa soumission quant aux coûts de  
12 raccordement. C'est ça l'état actuel. Alors dans la  
13 mesure où Hydro-Québec serait en mesure, en  
14 l'espace d'une semaine, de deux semaines, de dire à  
15 un promoteur : écoute, j'ai l'intention de  
16 m'installer à Saint-Jérôme. Voici le coin de rue où  
17 j'ai acheté une vieille usine. Il pourrait tout de  
18 suite savoir s'il y a des coûts de raccordement qui  
19 vont être impliqués avant de faire sa soumission.  
20 Mais c'est pas comme ça que fonctionne  
21 actuellement. Ce que je comprends c'est... de ce  
22 que nous propose le Distributeur, c'est qu'il  
23 faudrait qu'il soumissionne quant au prix qu'il est  
24 prêt à payer du kilowattheure sans avoir cette  
25 information-là. Et c'est pour ça que vous nous



1 dites qu'il est trop tard rendu là.

2 R. Exactement. Et puis on a posé la question au  
3 Distributeur lundi. On a dit : vous avez fait ça  
4 dans le passé, deux choses : ce graphique-là et les  
5 courriels comme monsieur Lafrance, là, au poste  
6 Cournoyer : « Est-ce que vous le faites encore?  
7 Est-ce que vous allez le faire encore? » Ils ont  
8 dit : « Non, on ne le fera pas. » Peut-être un  
9 souci d'équité, mais on a vu avec monsieur Quimper  
10 que, lui, il en a eu de l'information sur des  
11 projets qui... pour lesquels il va peut-être  
12 soumissionner. Alors c'est ce qu'on dit, qu'il est  
13 trop tard. Il est trop tard parce que, t'sais, vous  
14 ne m'avez pas dit aller là, vous ne m'avez pas  
15 orienté. Si vous m'aviez orienté, avoir su, avoir  
16 su à l'étape 2 ou 3, qu'il n'y aurait pas de coût  
17 de transport sur la Côte-Nord, bien je serais allé.  
18 Mais il est trop tard.

19 Q. **[68]** Cette question-là, je l'ai déjà adressée aux  
20 gens d'Hydro-Québec et je l'avais orientée envers  
21 le procureur et à tous les procureurs dans la  
22 salle, mais compte tenu de votre plan B, de votre  
23 proposition plan B relativement à des prix en amont  
24 du réseau Manic-Québec et des prix en aval, et  
25 sentez-vous bien à l'aise, ce sera peut-être maître

1 Cadrin qui devra y répondre dans son plaidoyer,  
2 mais comment réconcilier cette proposition avec  
3 l'article 52.1, troisième alinéa de la Loi, qui  
4 prévoit que la tarification doit être uniforme par  
5 catégorie de consommateur sur l'ensemble du réseau  
6 de distribution d'électricité, à l'exception des  
7 réseaux autonomes au Nord?

8 R. Alors je pense que votre suggestion de l'amener  
9 dans le carré de sable de maître Cadrin, mais  
10 j'essaie toujours de trouver des solutions, là. Si  
11 c'était le cas, rien ne nous empêcherait de - et  
12 vous avez un peu, je dirais, suggéré la chose, si  
13 on revient au parc éolien à l'époque. O.K. Les  
14 parcs éoliens. On avait un Décret qui excluait le  
15 reste de la province et qui concernait la Gaspésie.  
16 Alors à ce moment-là, si on ne pouvait pas le faire  
17 comme on l'a dit, bien une autre façon ce serait de  
18 dire : bien on a un bloc dédié sur la Côte-Nord,  
19 puis voyons ce que ça donne, puis peut-être que  
20 quelques mois plus tard, bien dépendant de la  
21 réponse on ouvrira plus large. Un peu comme il  
22 s'est fait dans l'éolien, d'ailleurs.

23 Q. **[69]** Et vous avez fini... bien en fait quant à  
24 votre proposition A puis même quant à votre  
25 proposition B, que devraient s'ajouter de toute

1 façon des critères de développement économique, un  
2 peu plus comme le tarif de développement  
3 économique. Afin qu'un critère de sélection soit  
4 objectif et mesurable, comment suggérez-vous que  
5 les critères de suggestion... de sélection quant  
6 aux critères de développement économique devraient  
7 être appliqués? Est-ce que ceux qui étaient  
8 proposés par le Distributeur seraient suffisants ou  
9 on devrait en ajouter d'autres?

10 R. Je vous avoue que je ne suis pas allé dans ce  
11 détail-là. Le principe c'est qu'on impose des  
12 critères minimums en développement économique. Je  
13 ne suis pas allé dans le... dans le détail de  
14 lesquels et à quel niveau, etc.

15 Q. [70] Merci, Monsieur Raymond. Ça termine mes  
16 questions, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Legault. Maître Cadrin, avez-vous  
19 d'autres questions en réinterrogatoire?

20 Me STEVE CADRIN :

21 Moi, non.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Ça va.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Absolument, ça compléterait la preuve, Monsieur le

1           Président.

2           LE PRÉSIDENT :

3           Pardon, j'avais oublié.

4           Me STEVE CADRIN :

5           Bien c'est pour ça que je vous regardais avec une  
6           surprise dans les yeux.

7           LE PRÉSIDENT :

8           Oui, oui, oui. Vous aviez une bonne surprise. Ma  
9           collègue.

10          Mme ESTHER FALARDEAU :

11          Merci.

12          LE PRÉSIDENT :

13          Madame Falardeau.

14          INTERROGÉ PAR LA FORMATION

15          Mme ESTHER FALARDEAU :

16          Q. **[71]** Bonjour, Monsieur Raymond.

17          R. Bonjour, Madame Falardeau.

18          (10h 08)

19          Q. **[72]** Concernant les critères de sélection, pour  
20          continuer dans la même ligne que maître Legault,  
21          donc est-ce que vous proposez, quand vous dites  
22          qu'une priorisation soit accordée aux projets qui  
23          se situeraient géographiquement sur la Côte-Nord ou  
24          en amont, là, du corridor Manic-Québec, donc est-ce  
25          que vous proposez que ce soit un des critères,

1           auquel on accorderait un large poids? Ou si vous  
2           proposez que ce soit un critère qui permettrait  
3           automatiquement là, c'est-à-dire que ça serait un  
4           critère qui mettrait dans un groupe tous les... les  
5           projets qui auraient une chance d'être réalisés et  
6           que là, une série de critères pour savoir s'il y en  
7           avait, par exemple, jusqu'à deux mille mégawatts  
8           (2 000 MW), à ce moment-là, on appliquerait une  
9           série de critères ; nombre d'emplois par mégawatts  
10          et d'autres critères socio-économiques. Est-ce que  
11          ma question est claire?

12         R. Bien, la question est claire puis je pense qu'elle  
13          est importante pour qu'on puisse clarifier là. Puis  
14          on parle encore là de notre plan A, on donnerait  
15          priorité, O.K.? Alors, il y a une... il y a une  
16          ligne pour aller aux douanes qui passe plus vite  
17          que les autres, c'est un peu ça.

18         Q. **[73]** C'est ça.

19         R. Sauf qu'ici, on dirait : « Bien oui, quand même  
20          tous ceux-là auraient priorité. » Alors, si on a un  
21          bloc, qu'on veut dédier un bloc de trois cents  
22          (300) et qu'on en a trois cents (300) sur la  
23          Côte-Nord qui respectent les critères minimaux de  
24          développement économique, O.K., ils peuvent passer  
25          dans cette ligne-là. O.K.? Donc, dans mon scénario

1 hypothétique mais un des scénarios qu'il faut...  
2 qu'il faut penser là, si on en avait un bloc de  
3 trois cents (300) puis qu'on en a trois cents (300)  
4 sur la Côte-Nord, on vient de remplir le bloc.

5 Q. **[74]** Puis si ils ne...

6 R. C'est selon... c'est comme ça qu'est notre  
7 proposition.

8 Q. **[75]** S'ils ne respectent pas les critères, alors, à  
9 ce moment-là, on ne priorise pas nécessairement ce  
10 projet-là parce qu'il se situe sur la... parce  
11 qu'il se situe sur la Côte-Nord?

12 R. Bien, il n'a pas son critère pour passer dans la  
13 ligne Nexus, alors, il passera dans l'autre ligne,  
14 ça se peut qu'il finisse par y passer là parce que,  
15 t'sais, il va... disons que ses critères vont être  
16 évalués selon des poids plus que selon un critère  
17 minimal.

18 Q. **[76]** Et puis aussi, j'avais de la difficulté à...  
19 Merci de votre réponse. J'avais de la difficulté  
20 par ailleurs à comprendre comment exactement vous  
21 articulez le critère de localisation géographique?  
22 Bon, je comprends que sur la connaissance c'est  
23 facile, c'est un oui, non, hein, c'est binaire,  
24 est-ce qu'il va se situer sur la Côte-Nord ou non,  
25 mais... mais s'il y avait d'autres localisations où

1 il y avait des poches de capacité accessibles,  
2 alors, à ce moment-là, est-ce qu'on... est-ce qu'on  
3 soumet aux gens qui vont... qui vont participer à  
4 l'encan des régions, des secteurs puis on leur  
5 demander de cocher oui, non? Mais vous parliez de  
6 coûts marginaux mais je vois mal comment ces  
7 gens-là puissent estimer un coût marginal de  
8 distribution et de transport, j'avais de la  
9 difficulté à voir comment vous proposiez que soit  
10 articulé ce critère de localisation-là.

11 R. Quand vous dites « ces gens-là » c'est les  
12 promoteurs?

13 Q. [77] Les gens qui vont participer...

14 R. D'accord. Donc, les promoteurs n'ont pas à estimer  
15 le coût de distribution et de transport, c'est le  
16 Distributeur qui les donnerait les coûts. De la  
17 même façon que ça a été fait dans...

18 Q. [78] O.K.

19 R. ... les appels d'éoliens. Et, comme j'ai mentionné  
20 tantôt, bien, je pense que c'est bon que je le  
21 répète, alors, ici c'est une orientation. O.K.? Si  
22 vous avez... allez sur la Côte-Nord, il y a pas mal  
23 plus de chances que quand on va vous facturer,  
24 avant de vous mettre en service, vos coûts  
25 d'intégration au réseau, ils sont pas mal plus

1 élevés que dans l'autre côté. C'est une valeur  
2 marginale donnée comme indication à une étape  
3 subséquente dont j'ai pas le numéro, 2 ou 3, la  
4 même chose qui s'est faite dans le cadre des parcs  
5 éoliens, le Transporteur, lui, sachant ce que le  
6 Distributeur va lui dire, il va lui dire : « Voici  
7 mes finalistes et voici où ils sont. » Puis le  
8 Distributeur et le Transporteur savent exactement  
9 que telle adresse, ça s'applique à telle adresse  
10 sur le réseau de distribution, réseau de transport,  
11 et là, c'est comme si les valeurs paramétriques  
12 qu'on a données, comme j'ai dit tantôt, ne servent  
13 plus. O.K.?

14 Si c'était pour des blocs de cinq cents  
15 (500) ou des... des marges de cinq cents (500), là,  
16 le Transporteur et le Distributeur vont tout  
17 simuler ça là puis peut-être qu'il va y avoir deux  
18 ou trois même promoteurs sur la même ligne, alors,  
19 il y a des techniques qu'ils vont appliquer qui ont  
20 été les mêmes qui ont été appliquées ou semblables  
21 à ce qui a été appliqué dans le cas de l'éolien.  
22 Là, ils vont dire : « Voici nos vrais coûts  
23 d'intégration. » Il est fort possible que les vrais  
24 coûts vont ressembler, hein, à nos coûts marginaux.  
25 T'sais, je ne pense pas que quand on va arriver



1 qu'un promoteur va s'établir à Baie Comeau ou sur  
2 la Côte-Nord et qu'ici, le Transporteur aura dit :  
3 « Votre coût de négation est de zéro », bien, quand  
4 on va arriver quelques mois plus tard, je ne pense  
5 pas que le Transporteur va arriver avec un coût qui  
6 va être totalement différent de zéro.

7 Alors, vous voyez que coût marginal c'est  
8 une indication, après, il y aura une évaluation  
9 plus précise qui sera faite.

10 Q. **[79]** O.K.

11 R. Mais... mais le promoteur, lui, il utilise cette  
12 information-là pour se guider.

13 (10 h 13)

14 Q. **[80]** Pour se guider, donc, ça serait une indication  
15 d'un coût, une prime, là, pour se connecter dans  
16 ces régions-là, mais ça ne refléterait pas le coût  
17 fin, véritable et réel qui lui sera éventuellement  
18 soumis si jamais il est retenu comme...

19 R. C'est ça. Puis je suis sûr que si on allait lire  
20 les documents, ce que je n'ai pas fait en détail,  
21 là...

22 Q. **[81]** Oui.

23 R. ... de l'appel d'offres ou je l'ai peut-être fait  
24 il y a longtemps. T'sais, il y a sûrement des  
25 indications de ce type-là, là. Hein! Que cette

1 information-là, elle est faite pour vous guider. Il  
2 y aura une autre étape où ce sera calculé, O.K.,  
3 parce qu'on aura un cas précis.

4 Ici, le Transporteur, je ne m'attendrais  
5 pas à ce qu'il fasse un tableau comme ça pour un  
6 mégawatt (1 MW), deux mégawatts (2 MW) et jusqu'à  
7 cinq cents (500), mais il en a fait un. Mais, je  
8 suis sûr qu'il y a des paragraphes dans l'appel  
9 d'offres qui dit « c'est une indication, après on  
10 va vous revenir, puis on va vous donner le vrai  
11 chiffre parce que là peut-être que ça ne sera pas  
12 cinq cents (500) ni zéro, ça va être cent vingt-  
13 deux (122) qui va être sur la Côte-Nord. Alors, le  
14 cent vingt-deux (122), lui, je ne voulais pas... »  
15 T'sais, vous comprenez ce que je veux dire.

16 Q. **[82]** Oui.

17 R. Alors, c'est une indication qui est la meilleure  
18 estimation du Transporteur et puis elle est bonne à  
19 mégawatts (500 MW) dans ce cas-là, t'sais, à la  
20 marge.

21 Q. **[83]** Merci. J'aurais une petite question aussi.  
22 Vous proposez que le bloc dédié soit de cinq cents  
23 (500) plutôt que de trois cents mégawatts (300 MW),  
24 si j'ai compris. Dans les attendus du décret qui  
25 nous a été soumis, certains... il y en a deux qui

1 se lisent ainsi :

2 ATTENDU QU'en répondant à cette  
3 demande, Hydro-Québec allouerait la  
4 capacité en puissance actuellement  
5 disponible à un seul secteur  
6 d'activités;

7 O.K. Mais, le suivant est celui qui m'intéresse  
8 particulièrement :

9 ATTENDU QUE cette situation est  
10 susceptible de compromettre le  
11 développement économique de secteurs  
12 d'importance au Québec, notamment  
13 l'aluminium et la métallurgie, pour  
14 lesquels la disponibilité en énergie  
15 est essentielle;

16 Advenant, là, qu'il se présente des circonstances  
17 qu'on n'anticipe pas en ce moment, là, et puis...  
18 est-ce que ça ne serait pas... est-ce que ce n'est  
19 pas prudent de la part d'Hydro-Québec de vouloir  
20 contenir le bloc dédié à ce secteur-là justement  
21 pour se protéger contre des circonstances où on  
22 n'en aurait pas suffisamment pour d'autres secteurs  
23 importants de notre économie?

24 (10 h 16)

25 R. On a posé la question à quelques reprises : Combien

1 vous devez en réserver? Parce que là, ce que vous  
2 dites, encore là, bien, en cas que, en cas que, et  
3 caetera. Puis je paraphrase ce que vous avez dit.  
4 Mais la question c'est, on devait en réserver  
5 combien. O.K. Puis à un moment donné, le  
6 Distributeur nous a fourni une réponse qui semblait  
7 dire, c'est la quantité qui apparaît dans le  
8 tableau 10.4 ou 4.6, un de ceux-là, puis c'était de  
9 l'ordre de deux, trois térawattheures (2-3 TWh).  
10 O.K. Mais nous sommes allés plus loin. O.K.

11 Nous, ce qu'on dit, ici premièrement, ce  
12 qu'on dit ici, c'est que, avec notre cinq cents  
13 (500) dont on parle, y inclus les deux premiers  
14 blocs, là, on respecte le critère de fiabilité en  
15 énergie du Distributeur. Alors, le critère de  
16 fiabilité en énergie du Distributeur, vous allez  
17 voir dans l'état d'avancement, mais il est fait  
18 pour ça, lui. Il est fait pour ça. Si notre  
19 prévision de demande qui, appelons-le, inclut déjà  
20 une croissance, inclut déjà les entreprises qu'on  
21 sait qui s'en viennent, s'il y en a en plus, notre  
22 critère de fiabilité en énergie sert à ça. Il sert  
23 aussi les aléas climatiques. Avec ça, on arrive.  
24 Prochaine planche, on dit, parfait, on arrive.  
25 Donc, ici, on dit un peu ce que je viens de vous

1 dire.

2 Maintenant, ces usines-là, on sait qu'elles  
3 n'arriveront pas cette année. On sait qu'elles  
4 n'arriveront pas parce que... La journée qu'on va  
5 connaître, le Distributeur va connaître une  
6 intention, on peut penser que ça va prendre au  
7 moins trois ans. Alors, voyez-vous, là, que mon  
8 bloc, mon premier bloc de cinq ans, il n'empêche  
9 pas grand-chose.

10 Admettons qu'il arrive une usine la semaine  
11 prochaine - ce qui n'arrivera pas - ou des centres  
12 de calculs... Bon. Ici, j'ai mis, c'est plus des  
13 incertitudes. Mais admettons que, en plus, bien,  
14 là, on fait des appels d'offres d'énergie de court  
15 terme, O.K., ce qu'on appelle les appels  
16 d'offres... Je fais un parallèle avec les appels  
17 d'offres d'énergie de puissance de court terme. Il  
18 y en a qu'on fait au mois de novembre puis qu'on  
19 obtient les réponses en quelques jours, en quelques  
20 semaines. Il y en a qu'on a fait dans le passé en  
21 puissance, qu'on a obtenu des réponses à  
22 l'intérieur d'un mois ou deux.

23 En énergie, même principe. O.K. Si on va  
24 dans le dossier 3470, la Régie en a recommandé. Ils  
25 ont dit, on peut lancer des appels d'offres

1 d'énergie de court terme en deux mille quatre  
2 (2004), je pense, la référence que j'ai donnée,  
3 pour deux mille cinq (2005). Alors ce n'est pas  
4 long. O.K.? Vous voyez qu'on respecte le critère de  
5 fiabilité énergétique.

6 Les situations contre lesquelles on se  
7 protège n'arrivent pas rapidement. Puis on a une  
8 marge additionnelle en faisant des appels d'offres  
9 de court terme. Oui, mais... Puis la Régie, dans le  
10 3470 puis dans d'autres cas de contribution des  
11 marchés en puissance, regarde le marché en  
12 question. O.K.? Alors, la Régie peut regarder puis  
13 dire, bien, c'est-tu vrai qu'il y a d'autres  
14 personnes près de nous qui ont de l'énergie, qui  
15 ont des surplus, qui ont des marges de manoeuvre,  
16 par exemple, comme j'ai dit, de cent quarante  
17 térawattheures (140 TWh).

18 Alors, tout ça, O.K... En d'autres mots, un  
19 peu vu mon « background », je pense comme une  
20 entreprise intégrée. O.K.? Puis maître Turmel en a  
21 parlé à quelques reprises. On voit tout cet  
22 ensemble-là. Puis quand je pense à une entreprise  
23 intégrée, puis si j'étais dans mon ancien rôle sans  
24 dévoiler de secrets, il y a des bonnes chances que  
25 j'aurais eu le goût de vendre un peu plus

1 d'énergie, Hydro-Québec Production, Transport,  
2 Distribution, et caetera. O.K. Parce qu'on est dans  
3 une situation au Québec où l'hydraulicité a été  
4 généreuse. Puis, ça, je le dis parce que je me base  
5 sur les documents publics.

6 Alors, comment on peut faire ça avec les  
7 règles d'aujourd'hui? Puis vous l'avez bien dit.  
8 Mais on ne peut pas dire, on va utiliser l'énergie  
9 d'un producteur, alors on va faire un appel  
10 d'offres. Et puis c'est la Régie qui peut se poser  
11 la question : Quel est le risque de tout ça? Alors  
12 je viens de vous donner des éléments qui, de la  
13 façon que je l'ai dit, c'est que je ne vois pas le  
14 risque. Je vois qu'il est couvert.

15 (10 h 20)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Nous n'avons pas d'autres questions, Monsieur  
18 Raymond. Ça a été une analyse fort instructive.  
19 Nous vous remercions. J'avais testé votre vigilance  
20 tout à l'heure, alors maintenant je vous demande :  
21 est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Non. Je n'ai pas de réinterrogatoire. Merci,  
24 Monsieur le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Ça complète la preuve sous... en fait, qui serait  
5 suspendue jusqu'à l'audition du huis clos.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Le fameux huis clos.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Le fameux huis clos que je vous rappelle devrait...  
10 on n'aura pas le choix de le faire, nous,  
11 aujourd'hui. Puis vous avez posé la question hier  
12 si on veut faire une preuve commune...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me STEVE CADRIN :

16 ... puis la réponse, c'est « non ».

17 LE PRÉSIDENT :

18 O.K.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Donc... Mais, c'est pas long. C'est une preuve qui  
21 va durer cinq à dix minutes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Nous la ferons au retour du dîner.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Merci.



1 LE PRÉSIDENT :

2 Parce qu'il y a une préparation de salle à faire...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je comprends.

5 LE PRÉSIDENT :

6 ... et d'un protocole que madame la greffière va  
7 faire. Donc, nous allons prendre quinze (15)  
8 minutes et commencer avec l'AREQ. Je vois quelqu'un  
9 se lever. Est-ce que ça convient? Maître Hamelin,  
10 ça convient avec...

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Bonjour. Oui, nous allons demander au panel de  
13 s'installer. Je voulais juste préciser qu'à moins  
14 que je me trompe, on n'a pas reçu encore  
15 l'engagement numéro 1. Alors, je veux bien que mes  
16 gens...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Ils vont s'installer. On va faire les  
21 représentations, et caetera, mais ça touchait plus  
22 particulièrement l'AREQ.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. C'est vrai que nous avons sauté cette  
25 chronique.

1 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Coup de théâtre, il a été déposé il y a cinq  
3 minutes.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 On va tenter de le regarder alors. Je vous  
6 remercie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, moins vingt-cinq. On se retrouve à moins  
9 vingt-cinq (10 h 35). Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Alors, bonjour, Monsieur le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Et, non, je ne suis pas maître Hamelin.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Ça va?

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 Nicolas Dubé pour l'AREQ. Ça va très bien. Merci.

24 Donc, sans plus tarder, je vais laisser madame la  
25 greffière assermenter les témoins.

1 PREUVE DE L'AREQ

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce deuxième (2e)  
4 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

5

6 SIMON LACROIX-VEILLEUX, conseiller analyste, ayant  
7 une place d'affaires au 1800, rue Roy, Sherbrooke  
8 (Québec);

9

10 ROBERT PARENT, directeur Hydro-Joliette, ingénieur,  
11 ayant une place d'affaires au 614, boulevard  
12 Manseau, Joliette (Québec);

13

14 CHRISTIAN LAPRISE, directeur Hydro-Sherbrooke,  
15 ayant une place d'affaires au 1800, rue Roy,  
16 Sherbrooke (Québec);

17

18 PIERRE FRÉCHET, chef de division Hydro-Sherbrooke  
19 et secrétaire trésorier à l'AREQ, ayant une place  
20 d'affaires au 1800, rue Roy, Sherbrooke (Québec);

21

22 CLAUDE BOUCHARD, directeur d'Hydro-Jonquière, ayant  
23 une place d'affaires au 1710, rue Sainte-Famille,  
24 Jonquière (Québec);

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Alors, Monsieur le Président, nous avons annoncé  
6 trente (30) minutes dans la planification de  
7 l'audience. Pour faire suite aux remarques  
8 préliminaires de ma collègue, il y a l'enjeu du  
9 délestage qui s'est ajouté. Donc, vous comprendrez  
10 que nous allons un peu déborder du temps prévu. On  
11 prévoit environ quarante (40) à quarante-cinq (45)  
12 minutes au maximum.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est bien.

15 INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

16 Q. **[84]** Donc, sans plus tarder, je vais procéder aux  
17 formalités d'adoption de la preuve déposée par  
18 l'AREQ. Je vais commencer par vous, Monsieur  
19 Laprise. Au dossier de l'AREQ, ont été déposés en  
20 prévision de la présente audience les documents  
21 suivants : la demande d'intervention de l'AREQ, C-  
22 AREQ-0050, la preuve de l'AREQ en date du neuf (9)  
23 octobre deux mille dix (2010) C-AREQ-0056, avec son  
24 annexe B qui porte... qui est intitulée : « Tableau  
25 sommaire des projets avec abonnement existant avec

1 puissance installée déjà en place ou entente écrite  
2 avant le 7 juin [...] concernant l'usage  
3 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
4 [...] »  
5 (10 h 41)

6 L'AREQ a également déposé auprès de la  
7 Régie et sous pli confidentiel et de manière  
8 restreinte, les informations en lien avec les  
9 quantités associées aux abonnements existants pour  
10 démontrer le respect à l'article 7 des Tarifs et  
11 Conditions provisoires pour un usage  
12 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.  
13 Donc, c'est l'annexe A de la preuve de l'AREQ qui  
14 est la cote C-AREQ-0057.

15 Elle a également déposé, toujours sous pli  
16 confidentiel et de manière restreinte, les pièces  
17 justificatives aux fins de cette annexe A, soit les  
18 pièces C-AREQ-0059 à C-AREQ-0079. Pour votre  
19 information, la présentation PowerPoint  
20 d'aujourd'hui a été déposée mardi sous la cote C-  
21 AREQ-0082.

22 Monsieur Laprise, avez-vous participé ou  
23 supervisé la preuve de l'AREQ, donc qui constitue  
24 l'ensemble des documents dont je viens demander et  
25 les adoptez-vous pour valoir comme étant votre

1           témoignage écrit?

2           M. CHRISTIAN LAPRISE :

3           R. Oui, j'ai participé et j'ai contribué.

4           Q. **[85]** Monsieur le Président, simplement pour vous  
5           mentionner que dans le cadre de la demande de  
6           sauvegarde présentée par le Distributeur, le CV de  
7           monsieur Laprise a été déposé sous la cote C-AREQ-  
8           0005. Alors, là, je vais y aller en bloc pour que  
9           ça aille plus rapidement.

10                         Monsieur Parent, Monsieur Bouchard,  
11           Monsieur Fréchet et Monsieur Veilleux, à  
12           l'exception du CV de monsieur Laprise, si je vous  
13           posais les mêmes questions, adoptez-vous l'ensemble  
14           des documents dont j'ai fait état pour valoir comme  
15           votre témoignage écrit en la présente instance?

16           M. SIMON LACROIX-VEILLEUX :

17           R. Oui.

18           M. ROBERT PARENT :

19           R. Oui.

20           M. PIERRE FRÉCHET :

21           R. Oui aussi.

22           M. CLAUDE BOUCHARD :

23           R. Oui également.

24           Q. **[86]** Également pour votre information, Monsieur le  
25           Président, les CV de messieurs Parent, Bouchard et

1 Fréchet ont été déposés dans le cadre de la demande  
2 d'ordonnance de sauvegarde sous les pièces C-AREQ-  
3 0013 à C-AREQ-0015 et nous avons déposé lundi  
4 dernier le CV de monsieur Lacroix-Veilleux sous la  
5 cote C-AREQ-0081.

6 Donc, ça complète l'adoption de la preuve  
7 et, sans plus tarder, Monsieur Laprise, je vous  
8 laisse débiter la présentation de l'AREQ.

9 M. CHRISTIAN LAPRISE :

10 R. Alors, bonjour Monsieur le Président, bonjour aux  
11 Régisseurs. Nous sommes accompagnés du président de  
12 l'AREQ, monsieur Steve Lussier, ici présent, qui  
13 est aussi maire de Sherbrooke. Monsieur Lussier est  
14 très intéressé et préoccupé par le sujet qui nous  
15 concerne.

16 Alors, je vous fais grâce du plan de  
17 présentation, qui sont les éléments de preuve  
18 auxquels on a ajouté le délestage. En guise  
19 d'introduction, on désire vous mettre en contexte,  
20 qui est arrivée particulièrement l'automne passé,  
21 en octobre-novembre, une nouvelle technologie qui  
22 s'appelait tantôt les mineurs, tantôt le  
23 blockchain, tantôt les centres de données, puis les  
24 membres de l'AREQ se sont rapidement consultés afin  
25 de voir une opportunité de développement économique

1 pour nos régions.

2 Évidemment, étant donné la demande qui se  
3 passait, il y avait un besoin de répondre  
4 rapidement puis le délestage est vite devenu une  
5 solution parce que, si dans une artère on veut un  
6 bâtiment, eh bien, facilement, on peut allouer une  
7 capacité si on déleste. Alors, c'est devenu vite un  
8 filtre, on a développé une convention qu'on s'est  
9 partagée. Cette convention-là visait à éviter des  
10 risques pour nos - on est public, les RM - alors il  
11 y avait un filtre afin de limiter les pertes  
12 financières et aussi limiter la charge sur le  
13 réseau.

14 Alors, cette convention-là a été présentée  
15 aux conseils municipaux et les citoyens, qui sont  
16 représentés par les conseils municipaux, ont  
17 accepté ces engagements-là puis ça a été fait dans  
18 les règles du jeu puis dans un aspect légal qui a  
19 été regardé.

20 Alors, les ententes avec les clients ont  
21 été plutôt innovantes et sont en lien avec le Plan  
22 énergétique et le Décret - mais dans ce temps-là il  
23 n'était pas là - dans un esprit gagnant-gagnant  
24 puis ça résulte aujourd'hui en deux cent dix  
25 mégawatts (210 MW).



1                   Alors, ça démontre la compétence des RM  
2 dans la gestion, l'administration, la tarification,  
3 l'exploitation, l'opération de leur système  
4 d'électricité, dont le délestage qu'il est question  
5 ici.

6 Q. [87] Sautons au premier sujet, Monsieur Laprise,  
7 les abonnements existants au sein des réseaux  
8 municipaux. Quelle est la position de l'AREQ sur ce  
9 sujet suite à la décision de la Régie D-2018-084.  
10 (10 h 46)

11 R. En fait, dans le processus il y avait deux cent  
12 cinquante-sept mégawatts (257 MW) de présentés, le  
13 résultat est deux cent dix (210 MW), j'arrondis à  
14 quelques... à point soixante-quinze (0,75). Dans ce  
15 deux cent dix mégawatts (210 MW) il y a seize point  
16 cinq (16,5) qui est en dessous de la définition de  
17 puissance installée, qui est le paragraphe 7a). Et  
18 197, sous confirmation écrite avant le sept (7)  
19 juin, qui est le paragraphe 7b).

20                   Il est important de souligner que notre  
21 position c'est que la reconnaissance des  
22 abonnements existants des RM par la Régie doit  
23 avoir le même traitement que ceux existants du  
24 Distributeur. Alors hors du bloc, renouvelable,  
25 avec les mêmes droits acquis. C'est notre position.

1 Q. **[88]** Un des sujets faisant partie de l'étape 2 du  
2 présent dossier est la création d'une nouvelle  
3 catégorie de consommateurs pour usage  
4 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.  
5 Quelle est la position de l'AREQ sur ce sujet?

6 R. En fait, l'AREQ se remet à la discrétion de la  
7 Régie. Les réseaux, les RM, pour abrégé, ne  
8 consomment pas d'électricité. Les RM devraient  
9 continuer d'être approvisionnés par le Distributeur  
10 au tarif LG, afin de préserver le modèle  
11 d'affaires.

12 Q. **[89]** Vous avez parlé du délestage dans votre  
13 introduction. Les contrats conclus avec les clients  
14 des réseaux municipaux pour un usage  
15 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
16 contiennent-ils des modalités de délestage? Si oui,  
17 je vais vous demander de les expliquer de manière  
18 générale, sans rentrer dans le détail des contrats  
19 qui ont été conclus avec chaque client, puisqu'ils  
20 ont été déposés sous pli confidentiel.

21 R. Alors en moyenne, l'ensemble des contrats donne une  
22 interruption à quatre-vingt-dix pour cent (90 %).  
23 Certains sont à quatre-vingt-quinze (95 %),  
24 d'autres à soixante-quinze (75 %). La plage varie  
25 de trois cents (300 h) à mille heures (1000 h)

1 interruptibles. En fait, selon le réseau, les  
2 besoins en heures étaient différents, alors  
3 certains c'est quatre cents (400 h). Le délestage  
4 est géré par les RM, c'est en sus des charges  
5 interruptibles par les RM.

6 En fait, ce qu'il faut savoir, il y a déjà  
7 beaucoup de délestage qui est appliqué en temps  
8 réel avec le biénergie domestique, le DT. Le BT,  
9 qui est préservé dans certains réseaux, qui est le  
10 biénergie commercial, il existe aussi des  
11 programmes de génératrice d'urgence, centrale de  
12 production, qui sont optimisées pour le délestage.  
13 Les édifices municipaux, afin de réduire la charge  
14 à la pointe et même la variation de tension. Cet  
15 ensemble-là présentement représente une capacité de  
16 délestage de cent vingt-trois mégawatts (123 MW).  
17 C'est déjà existant, avant la crypto.

18 L'objectif de gérer avec le délestage des  
19 pointes, en incluant la crypto, bien sûr, ça sert  
20 de contrôle de puissance de la pointe pour les  
21 réseaux municipaux, mais ça vient aussi faire la  
22 même chose sur le réseau intégré du Distributeur.  
23 En fait, le résultat de l'ensemble de l'oeuvre  
24 donne, pour le deux cent dix mégawatts (210 MW),  
25 trente et un point quatre mégawatts (31,4 MW)

1 estimés sur la pointe de l'ensemble du réseau  
2 intégré.

3 Q. [90] En réponse à la question 3.1 de la Régie dans  
4 sa demande de renseignements numéro 3, pour les  
5 fins des notes sténo, à la pièce B-0049, le  
6 Distributeur mentionne que toutes les charges  
7 découlant des abonnements existants du  
8 Distributeur, donc le bloc de cent cinquante  
9 mégawatts (150 MW), et des abonnements des réseaux  
10 municipaux, le deux cent dix mégawatts (210 MW),  
11 ainsi que des abonnements qui découleront  
12 éventuellement d'un bloc d'énergie dédiée, s'il a à  
13 être approuvé par la Régie à hauteur de trois cents  
14 mégawatts (300 MW), seront interruptibles à la  
15 demande du Distributeur. Quelle est la position de  
16 l'AREQ à cet égard-là? Autrement dit, quelle est la  
17 position de l'AREQ à ce que ce soit le Distributeur  
18 qui a le doigt sur le bouton pour contrôler le  
19 délestage?

20 R. En fait, dans un premier temps, notre position est  
21 que les tarifs et conditions, pour un usage  
22 cryptographique, est censé être à l'étape 3.  
23 C'était notre position, qu'on a expliquée. La  
24 reconnaissance aussi de la Régie des abonnements  
25 existants inclut tarifs et conditions actuels.

1 Alors ça devrait être inclus déjà par les réseaux  
2 municipaux. Évidemment, de prendre le contrôle du  
3 délestage, ça porte atteinte à la compétence des RM  
4 au niveau de l'exploitation de notre réseau et de  
5 notre rentabilité puis les RM gèrent le délestage  
6 depuis... depuis toujours au sein de leur réseau  
7 sans intervention du Distributeur déjà à la hauteur  
8 de cent vingt-trois mégawatts (123 MW).

9 (10 h 51)

10 Q. **[91]** Quelles sont les conséquences pour les réseaux  
11 municipaux mais également pour le réseau du  
12 Distributeur que le délestage des charges ayant  
13 recours à la technologie des chaînes de blocs soit  
14 effectué à la demande du Distributeur et non  
15 contrôlé par les réseaux municipaux?

16 R. En fait, on va vous le démontrer par des graphiques  
17 mais ça comprenait la gestion de la pointe au sein  
18 des RM mais aussi du Distributeur. En fait, sans  
19 vouloir vous l'expliquer, mais de façon générale,  
20 les heures disponibles de délestage actuel ne  
21 permettent pas, si on gère différemment le  
22 délestage, de compenser la crypto si on ne le gère  
23 pas nous-mêmes, puis on va vous expliquer pourquoi.

24 Alors, par conséquent, il y a un risque de  
25 dépassement de limite d'exploitation avec le

1           Transporteur... le Distributeur parce que c'est le  
2           Transporteur qui nous interconnecte, ça pourrait  
3           compromettre la fiabilité dans certains cas. Il y a  
4           deux éléments, par exemple, qu'on peut vous  
5           mentionner. Lors de charges en hiver, lors d'une  
6           panne, une maison qui perd l'électricité pendant  
7           une heure, lorsque... la reprise en charge, elle  
8           peut être à cent cinquante (150), deux cents pour  
9           cent (200 %) de demandes de charge. Alors, une  
10          façon de réalimenter un quartier va être de  
11          délester pour pouvoir permettre de prendre la  
12          surcharge sur le réseau. Alors, ça permet de  
13          rétablir la charge plus rapidement. Et plus on  
14          ralentit la reprise de charge, plus que ça devient  
15          un défi.

16                   L'autre élément, le délestage est intégré  
17          dans notre réseau. Une artère qui a du délestage  
18          dessus est déjà calculée de façon à se suffire pour  
19          un quartier, alors, si le délestage est enlevé,  
20          bien, on ne peut pas tenir compte de cette  
21          charge-là dans notre réseau intégré à nous. En  
22          fait, ça augmente, évidemment, les coûts  
23          d'approvisionnement des RM, c'est une optimisation,  
24          puis la gestion du délestage, puis c'est ce qu'on  
25          va vous démontrer dans les prochains plans, c'est

1 que c'est contre-productif. Il y a comme... au lieu  
2 d'une synergie d'options qui se... c'est plutôt une  
3 contre-production entre le délestage du RM de la  
4 crypto versus celui que prendrait le Distributeur.

5 Q. [92] Donc, vous le mentionnez à la dernière puce :

6 Le délestage effectué par le  
7 Distributeur serait contre-productif  
8 avec le délestage fait par les réseaux  
9 municipaux.

10 Êtes-vous en mesure d'illustrer votre réponse?

11 R. En fait, je vais céder la parole à monsieur Parent  
12 qui va vous illustrer le concept.

13 M. ROBERT PARENT :

14 R. Alors, bonjour. Alors, nous allons voir deux  
15 diagrammes. Le premier, on fait l'hypothèse que  
16 c'est Hydro-Québec Distribution qui a pris le  
17 contrôle du délestage de la cryptomonnaie.  
18 Simplement dire en préalable que les réseaux  
19 municipaux font partie du réseau intégré du Québec,  
20 on fait... on est un petit récipient dans le gros  
21 récipient, et lorsque les réseaux municipaux sont  
22 en pointe, le réseau intégré est aussi en pointe.

23 Alors, on va commencer à regarder le  
24 diagramme. Si on prend les encadrés, on voit que  
25 c'est des... des puissances qui sont la somme

1 des... des puissances maximales appelées des  
2 réseaux municipaux dans certains contextes que je  
3 vais expliquer au fur et à mesure. Les flèches  
4 indiquent la direction, ça s'ajoute ou ça se  
5 soustrait, ainsi que l'amplitude.

6 Alors, commençons à regarder les éléments  
7 du graphique. Alors, je vais vous inviter à  
8 regarder les premiers encadrés en haut à gauche. On  
9 parle ici de mille deux cents mégawatts (1200 MW)  
10 environ, ce mille deux cents mégawatts (1200 MW)  
11 est constitué de la puissance en pointe de la somme  
12 des réseaux municipaux. Donc, on additionnerait  
13 tous nos réseaux municipaux, toutes les pointes,  
14 alors, ça représente mille quatre-vingt-un (1081),  
15 et le cent vingt-trois mégawatts (123 MW) qui est  
16 indiqué, c'est le cent vingt-trois mégawatts (123  
17 MW) de charges délestages que monsieur Laprise  
18 vient de vous mentionner, ainsi, si les réseaux ne  
19 font rien sur leurs réseaux, on laisse aller la  
20 demande. C'est ce qu'Hydro-Québec Distribution, ou  
21 pour les approvisionnements, c'est la puissance qui  
22 serait vue par les appros.

23 (10 h 56)

24 Maintenant, étant donné que les réseaux  
25 municipaux gèrent une partie de leur puissance, on



1 va soustraire le cent vingt-trois mégawatts  
2 (123 MW) et on obtient ce que voit Hydro-Québec sur  
3 le réseau. Donc mille quatre-vingt-un mégawatts  
4 (1081 MW).

5 C'est le point de consigne aussi qui sera  
6 établi par nos différents systèmes de délestage.  
7 Alors, les systèmes de délestage ont des  
8 automatismes, ont des protocoles qui visent à  
9 limiter la puissance. Le but étant d'améliorer le  
10 fameux facteur d'utilisation de notre consommation,  
11 bien plutôt de l'énergie qu'on distribue à nos  
12 clients pour le but d'optimiser la facturation.  
13 Donc, on a des systèmes de régulation, un petit peu  
14 comme un thermostat, je dirais, pour la température  
15 d'une pièce. Donc, ici, on régule la puissance.

16 Bon. Maintenant, que se passe-t-il si on  
17 ajoute les charges cryptographiques? Dans ce cas,  
18 on imagine qu'Hydro-Québec Distribution, qui a la  
19 mainmise sur, je dirais, sur cette charge, n'estime  
20 pas pour le moment que c'est nécessaire pour ces  
21 approvisionnements parce que le coût  
22 d'approvisionnement est bas, parce qu'il y a de la  
23 disponibilité ou autres, et caetera. Alors donc,  
24 les charges cryptographiques ne sont pas délestées.  
25 Alors, elles viennent se rajouter aux mille quatre-

1 vingt-un (1081). Parce que ce n'est pas nous qui  
2 avons le contrôle.

3 Alors, on va créer, je dirais, une  
4 surpointe de mille deux cent quatre-vingt-dix  
5 mégawatts (1290 MW). Maintenant, cette puissance-là  
6 va avoir été enregistrée par les compteurs. C'est  
7 le maximum appelé. Et maintenant, nos systèmes  
8 automatiques, les systèmes de délestage vont dire,  
9 bon, bien, maintenant, de nouveaux points de  
10 consigne, la nouvelle température de la pièce qu'on  
11 a à gérer, c'est mille deux cent quatre-vingt-dix  
12 mégawatts (1290 MW).

13 Alors, un peu plus tard, on peut dire la  
14 journée suivante, le coût des appros a doublé, pour  
15 une raison que je ne peux pas vous donner  
16 actuellement. C'est une hypothèse. Donc, un coût  
17 d'appro vient d'augmenter le lendemain. Nous, la  
18 veille, on a tiré mille deux cent quatre-vingt-dix  
19 mégawatts (1290 MW). Et le lendemain, Hydro-Québec  
20 dit, bien, c'est le temps de délester la  
21 cryptographie, alors on va appliquer le quatre-  
22 vingt-quinze pour cent (95 %), et ça va devenir  
23 mille quatre-vingt-onze mégawatts (1091 MW) la  
24 valeur de la somme des puissances sur les réseaux  
25 municipaux.

1                   Ce qui se passe, c'est que les systèmes  
2 automatiques, la régulation de puissance va dire,  
3 bien, moi, le point de consigne est à mille deux  
4 cent quatre-vingt-dix (1290 MW), je suis rendu à  
5 mille quatre-vingt-onze (1091 MW). Pourquoi on  
6 garderait nos charges interruptibles? Les charges  
7 interruptibles, ce sont des charges, comme le  
8 disait monsieur Laprise, qui peuvent représenter  
9 une production par génératrice, représenter des  
10 pertes de ventes au niveau de la biénergie. Bon.  
11 Alors donc, il y a des coûts à ça. Ce n'est pas  
12 gratuit.

13                   Alors donc, le système va remettre ces  
14 charges-là en place parce que son point de consigne  
15 est mille deux cent quatre-vingt-dix (1290 MW).  
16 Alors, il y a de la marge de manoeuvre. On remet  
17 cent vingt-trois (123). Alors donc, le réseau  
18 municipal va se restabiliser à mille deux cent  
19 quinze mégawatts (1215 MW). Donc, alors qu'Hydro-  
20 Québec va s'attendre à avoir mille quatre-vingt-  
21 onze (1091 MW), en réalité, il va obtenir mille  
22 deux cent quinze (1215 MW).

23                   On voit sur ce graphique que les deux  
24 flèches sont opposées. Donc, un vient réagir à  
25 l'encontre de l'autre. Et c'est ce qui va se

1 produire si le contrôle de la charge  
2 cryptographique est fait exclusivement par Hydro-  
3 Québec.

4 Aussi, dans nos contrats, on a prévu que  
5 nos charges, avec nos clients, soient pour une  
6 certaine durée de trois cents à mille (300-1000)  
7 heures. Alors, si on vient en prendre trois cents  
8 (300) de ces heures-là, nous, qu'est-ce qui nous  
9 garantit qu'on va avoir assez d'heures pour  
10 maintenir nos charges qu'on avait prévues. Alors,  
11 c'est sûr qu'on n'aura pas ce nombre d'heures-là.  
12 Et c'est pourquoi on va atteindre le mille deux  
13 cent quatre-vingt-dix mégawatts (1290 MW).

14 (11 H 02)

15 Maintenant, passons à l'acétate suivante.

16 Ici, c'est pour vous démontrer quel sera le  
17 résultat pour un délestage effectué par les réseaux  
18 municipaux.

19 D'abord, on va commencer avec le niveau de  
20 puissance sans délestage des charges qui ne sont  
21 pas cryptographiques sur les réseaux municipaux à  
22 mille deux cent quatre (1204), c'est le même point  
23 de départ que le graphique précédent. Là-dessus, on  
24 ajoute les nouvelles charges cryptographiques qu'on  
25 va pouvoir mettre interruptibles. Alors, ça monte

1 le potentiel à mille quatre cent quinze mégawatts  
2 (1415 MW).

3 Alors, comment le réseau municipal, lui, va  
4 fixer son point de consigne? Alors, il va faire le  
5 calcul suivant : j'ai un potentiel de délestage des  
6 charges cryptographiques d'environ cent quatre-  
7 vingts mégawatts (180 MW) que les réseaux  
8 municipaux vont pouvoir appliquer. En plus, j'ai  
9 les charges autres que cryptographiques, les autres  
10 charges municipales, qui valent pour cent vingt-  
11 trois mégawatts (123 MW), ce qui fait que le point  
12 de consigne qui va être l'objectif des réseaux  
13 municipaux est de mille cent douze mégawatts  
14 (1112 MW).

15 Et là, on remarquera que les deux flèches  
16 ne se soustraient pas mais s'additionnent. Donc, ça  
17 a un effet positif sur le bilan et ça nous permet  
18 d'aller chercher une différence entre le premier  
19 cas où on était dans le graphique précédent -  
20 excusez-moi je cherche mon chiffre - mille deux  
21 cent quinze mégawatts (1215 MW) versus celui-ci à  
22 la fin où on obtient mille cent douze (1112).

23 Donc, entre les deux, je choisirais celui  
24 qui est le plus efficace et qui va donner le  
25 meilleur résultat sur les approvisionnements, soit

1 le délestage par les réseaux municipaux. Merci.

2 Q. [93] Donc Monsieur Laprise, je crois qu'il y a un  
3 prochain tableau sur lequel vous voulez commenter?

4 M. CHRISTIAN LAPRISE :

5 R. Oui, merci. En fait, voici un exemple de profil  
6 pour une situation de la pointe du vingt-huit (28)  
7 décembre deux mille dix-sept (2017). Puis le  
8 phénomène à observer, en fait, la ligne bleue du  
9 bas est la charge vue par le Transporteur ou le  
10 Distributeur, ou par le réseau RM. En pointillé, ce  
11 qui s'additionne, c'est ce qui a été délesté cette  
12 journée-là, par le RM, avec le, pas le cent vingt-  
13 trois (123) dans ce cas-ci, c'est soixante-dix  
14 mégawatts (70 MW).

15 Si on ajoute la crypto puis qu'il est  
16 délesté par le Distributeur, alors la charge en  
17 rouge va vraiment s'additionner sur la charge du  
18 réseau, au lieu d'être contrôlée pour faire une  
19 ligne plate à cinq cent vingt-cinq mégawatts  
20 (525 MW). Puis évidemment, là, on fait un exemple  
21 où le Distributeur fait un délestage.

22 Eh bien, nous on doit gérer le délestage  
23 qu'il nous reste de façon à éviter les pointes  
24 autour de la crypto. Alors, vous voyez en orange le  
25 petit pointillé où on va appliquer, en général, le

1 délestage, mais ces heures-là, ne feront pas une  
2 disponibilité pour le Distributeur afin de voir la  
3 totalité du délestage de la crypto.

4 Ça, c'est un cas précis afin de vous  
5 illustrer le concept des vecteurs qui  
6 s'additionnent versus ceux qui se soustraient.  
7 Alors, ça vous donne un cas précis.

8 Alors, en conclusion de l'exemple de  
9 monsieur Parent, puis l'exemple précis, pour  
10 l'ensemble de l'AREQ, la pointe délestée par les RM  
11 donne mille cent mégawatts (1100 MW). La pointe  
12 délestée par le Distributeur donne un écart pour un  
13 total à mille deux cents mégawatts (1200 MW), pour  
14 un écart de cent mégawatts (100 MW).

15 En fait, peut-être un exemple qui peut vous  
16 illustrer que souvent les gens ont vécu, imaginez  
17 une aire ouverte qu'il y a deux thermostats qui se  
18 compétitionnent un peu. On va les mettre au même  
19 set point puis la maison elle chauffe les pièces  
20 qui sont à aire ouverte. Puis là, que le  
21 Distributeur dirait moi je vais contrôler une des  
22 plinthes parce que je veux vraiment éliminer la  
23 charge là, puis il va baisser le thermostat. Mais  
24 l'autre thermostat qui est dans la même pièce va  
25 compenser. Alors, évidemment, vu de l'externe, si

1 on mesure l'électricité à la plinthe électrique,  
2 elle va disparaître, cette charge. Mais la maison,  
3 il va y avoir une compensation que la charge va  
4 rester la même parce que l'autre plinthe va juste  
5 avoir doublé pratiquement en puissance pour  
6 compenser dans la pièce. Alors c'est une métaphore  
7 pour vous montrer l'exemple de ce qui se passe dans  
8 un cas intégré dans les réseaux.

9 (11 h 06)

10 Alors le délestage, ça répond aux  
11 préoccupations exprimées par la Régie, le délestage  
12 par les RM, afin de sécuriser les  
13 approvisionnements du Québec, mais en plus  
14 d'enlever la pression sur le système de transport.  
15 Alors ça vient sécuriser aussi cet aspect-là.

16 Q. [94] Au point 5 de votre présentation, il y avait  
17 la création du bloc d'énergie dédié, quelle est la  
18 position de l'AREQ à ce sujet?

19 R. Bon, l'AREQ prend acte de la position du  
20 Distributeur quant à la création du bloc de trois  
21 cents (300 MW) ou de cinq cents (500 MW). Les  
22 clients des RM, notre position c'est qu'on puisse y  
23 participer sans discrimination afin de  
24 participer... l'ensemble du territoire qu'il puisse  
25 participer. On s'entend que selon les capacités



1 déjà allouées, ça peut changer... ça donne peut-  
2 être moins d'intérêt, mais pour certains il y a un  
3 intérêt certain.

4 Q. [95] Dans l'éventualité où la régie accepte la  
5 création d'un tel bloc, l'AREQ mentionne être  
6 favorable à un fractionnement du bloc en fonction  
7 de la taille des clients. Pouvez-vous expliquer  
8 quels seraient les avantages d'un tel  
9 fractionnement, de votre point de vue?

10 R. Bien en fait le fractionnement assure la  
11 participation de petits joueurs, ça vient augmenter  
12 le ratio mégawatts/emploi, ça vient favoriser peut-  
13 être, dans certains cas, l'innovation, mais une  
14 chose est certaine, ça vient favoriser la  
15 diversité. Puis on voit des projets émerger de  
16 chauffage de bâtiment, de réseau intégré de serre.  
17 Puis ça vient aussi répondre aux préoccupations du  
18 gouvernement de... en ce qui concerne la création  
19 d'emplois.

20 Puis peut-être un élément supplémentaire,  
21 ça vient comme distribuer de la charge sur le  
22 réseau, puis optimiser les endroits qu'il y a des  
23 bonnes capacités, mais il n'a pas de demande. Alors  
24 ça vient éviter des frais de transport.

25 Q. [96] Quant aux éléments du processus de sélection

1 pour le bloc, aux réponses 2.3 et 7.3 de la demande  
2 de renseignements numéro 3 de la Régie, donc  
3 toujours la pièce B-0049. Le Distributeur mentionne  
4 que pour soumissionner au bloc d'énergie, les  
5 réseaux municipaux devront présenter une demande  
6 conjointe, avec leur client. Quelle est la position  
7 de l'AREQ sur ce sujet?

8 R. En fait, préalablement, il est certain qu'il faut  
9 une attestation des RM pour qu'un client puisse  
10 s'installer sur le réseau, en termes de processus.  
11 Puis l'attestation est à deux niveaux ou du moins  
12 en deux éléments. Une pour la capacité disponible,  
13 puis l'autre pour les garanties financières puis  
14 aussi opérationnelles, dont le délestage.

15 On comprend qu'il y a un autre volet  
16 important, qui est le nouvel appel d'offres en  
17 termes de développement économique, garantie  
18 financière supplémentaire là aussi. Alors il y a  
19 comme deux éléments : le client a un canal avec le  
20 RM pour des obligations et d'autres obligations  
21 avec Hydro-Québec Distribution par rapport à  
22 l'appel d'offres.

23 Alors en aucun temps le RM est imputable  
24 pour le client. Il y a des responsabilités  
25 partagées. Le client doit faire les choses, puis

1 s'il y a des ajustements, bien sûr, de comment le  
2 faire, bien ça pourra être discuté à l'étape 3.

3 Q. **[97]** Et un autre sujet que vous aviez annoncé est  
4 le prix de la composante en énergie pour un  
5 abonnement à un éventuel bloc d'énergie dédié. À  
6 nouveau, quelle est la position de l'AREQ sur ce  
7 sujet?

8 R. En fait, le bloc dédié, on comprend, c'est vraiment  
9 pour le bloc dédié notre commentaire. Et on  
10 comprend que l'appel d'offres il y a une composante  
11 de majoration, puis le souci qu'on vous partageait  
12 c'est qu'on souhaite que la majoration ne soit pas  
13 un frein à l'industrie. Il faut que ce soit quelque  
14 chose qui amène les bonnes entreprises qui ont un  
15 plan d'affaires, pas juste ceux qui veulent miner à  
16 court terme. Alors c'était notre souci  
17 particulièrement qui était mentionné.

18 (11 h 12)

19 On a toutefois une préoccupation, on sait  
20 que ça sera discuté à l'étape 3 mais du fait de le  
21 cascader ou de le lier automatiquement aux clients  
22 existants par rapport à l'appel d'offres, on a une  
23 préoccupation par rapport à ça.

24 Q. **[98]** Et finalement, quant au tarif dissuasif,  
25 quelle est la position de la l'AREQ?

1 R. En fait, à date, et ça sera... ça sera et ça serait  
2 adopté comme le tarif comme étant la solution ou la  
3 réponse pour limiter les « appro », nous, on est...  
4 on est disposé à appliquer le même tarif afin  
5 d'utiliser cette forme de solution-là, d'ailleurs,  
6 la majorité ou du moins plusieurs réseaux l'ont  
7 déjà appliquée, puis si on fait comme la même  
8 solution, bien, on considère que ça répond aux  
9 préoccupations de la Régie puis de sécuriser les  
10 approvisionnements puis autant pour limiter la  
11 pression pour les RM que le Distributeur et le  
12 Transporteur.

13 Q. [99] Monsieur Laprise, on a entendu lors du  
14 témoignage du Distributeur que les pointes des  
15 réseaux municipaux étaient généralement  
16 coïncidentes avec les pointes du Distributeur, à  
17 mon souvenir, c'est monsieur Zayat qui a témoigné à  
18 cet effet-là, avez-vous un exemple récent, concret  
19 qui pourrait démontrer cette affirmation?

20 R. En fait, on a analysé pour la saison passée nos...  
21 là, c'est l'exemple Hydro-Sherbrooke, on a pris les  
22 sept appels du GDP puis on les a regardés par  
23 rapport à notre délestage, alors, il y a six appels  
24 qu'on était à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)  
25 de délestage, il y a un appel qu'on était à

1 vingt-cinq pour cent (25 %) de délestage. Ce qu'il  
2 faut savoir sur cet appel-là, il y a eu deux  
3 appels, bien, dans la même journée, un matin... le  
4 matin, on était à quatre-vingt-quinze pour cent  
5 (95 %), ça nous a donné une pointe, et le soir, le  
6 même appel, on avait pas besoin d'autant de  
7 délestage pour respecter la même pointe, alors, on  
8 était à vingt-cinq pour cent (25 %). Alors, ça  
9 démontre que c'est très coïncidant.

10 D'ailleurs... d'ailleurs, ce qu'il faut  
11 savoir, étant donné qu'on déleste beaucoup plus  
12 d'heures, bien, il y a plus de possibilités que ça  
13 soit aussi coïncidant.

14 Q. **[100]** Durant la pause, on a eu l'opportunité de  
15 prendre connaissance de la réponse du Distributeur  
16 à l'engagement numéro 1, avez-vous un commentaire à  
17 formuler quant à la réponse fournie par le  
18 Distributeur?

19 R. En fait, notre compréhension est que le délestage,  
20 s'il doit être fait par le Distributeur, chose...  
21 chose en fait qui est... Dans un premier temps, les  
22 clients ont été acceptés sans investissement  
23 nécessaire mais s'il y a du délestage fait par le  
24 Distributeur, on comprend qu'il pourrait y avoir  
25 des investissements nécessaires par le

1 Distributeur, bien, le Transporteur, alors que si  
2 c'est nous qui le faisons, il n'y a pas  
3 d'investissements nécessaires, c'est déjà inclus,  
4 c'est déjà fait.

5 Q. **[101]** Monsieur le Président, la présentation tire à  
6 sa fin, il y a un dernier élément que je voudrais  
7 couvrir. Lors de l'audience, on a eu la  
8 confirmation que le Distributeur reconnaissait les  
9 deux cent dix virgule soixante-quinze mégawatts  
10 (210,75 MW) plus ou moins un (1) mégawatt, on a eu  
11 des discussions avec le Distributeur, sans rentrer  
12 dans les... le contenu des documents confidentiels  
13 qui ont été déposés, il y a un différend par  
14 rapport à un client qui est le client Coop 8 qui se  
15 retrouve à la pièce C-AREQ-0075, il est identifié  
16 au tableau C-AREQ-0063, essentiellement c'est un  
17 client résidentiel de cinq cents kilowatts  
18 (500 kW), on ne parle pas d'une... d'une grande  
19 quantité mais on doit faire... on doit vous  
20 soumettre le cas pour que vous puissiez décider  
21 éventuellement au fond, donc, j'inviterais monsieur  
22 Simon Lacroix-Veilleux simplement à faire une brève  
23 chronologie des... des faits. En plaidoirie, nous  
24 allons vous plaider, vous argumenter parce que ce  
25 client-là, le Coop 8, devrait faire partie de

1 l'article 7 des tarifs et conditions de services  
2 provisoires adoptés par la Régie et à la suite du  
3 témoignage de monsieur Veilleux, je vais déposer  
4 une pièce additionnelle sous pli confidentiel pour  
5 compléter la pièce Coop 8.

6 M. SIMON LACROIX-VEILLEUX :

7 R. Oui. Donc, pour vous mettre en contexte, la  
8 situation est survenue avant la décision  
9 provisoire, donc, la date du treize (13) juillet.  
10 Avant cette date, pour ce niveau de charge, la  
11 confirmation écrite formelle de la part de... de  
12 part et d'autre c'était pas nécessaire, c'était pas  
13 dans les processus d'affaires, je dirais  
14 (11 h 16)

15 Donc, on parle aussi client Coop-8, c'est  
16 un client résidentiel et on parle d'une charge de  
17 cinq cents kilowatts (500 kW). Pour la trame  
18 factuelle, qu'est-ce qui est arrivé le trente (30)  
19 mai deux mille dix-huit (2018), donc il y a eu un  
20 appel téléphonique. Le client demande au réseau  
21 quelle capacité pourrait être installée chez lui. À  
22 ce moment-là, le réseau confirme verbalement pour  
23 cinq cents kilowatts (500 kW) et le client accepte.  
24 Au niveau des documents, ce qu'on vous a fourni  
25 puis ce qu'on va fournir incessamment, le trente et

1 un (31) mai le réseau dépose une demande à Info-  
2 Excavation pour l'installation d'un poteau  
3 électrique. Le premier (1er) juin, le réseau reçoit  
4 la demande d'alimentation et déclaration de travaux  
5 de l'électricien mandaté par le client pour cinq  
6 cents kilowatts (500 kW). Le quatre (4) juin, le  
7 réseau émet les plans de travaux pour construction.  
8 Les travaux débutent le sept (7) et se terminent le  
9 huit (8). Donc, on peut convenir que si les travaux  
10 ont été terminés le huit (8), il y avait  
11 nécessairement un consentement de part et d'autre  
12 avant le sept (7).

13 Selon nous, il ne fait aucun doute que ce  
14 client-là devrait être considéré comme un  
15 abonnement existant, mais vu la position du  
16 Distributeur, nous allons nous en tenir au jugement  
17 de la Régie là-dessus.

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Q. **[102]** Donc, je vais voir à déposer la demande de la  
20 Coopérative à Info-Excavation pour compléter la  
21 pièce Coop-8, qui est la pièce C-AREQ-0065. Je ne  
22 sais pas si vous voulez que je la dépose à madame  
23 la greffière immédiatement ou si vous voulez qu'on  
24 le fasse sur le SDÉ-999 plus tard aujourd'hui, là?

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Plus tard au SDÉ-999 vous avez dit.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Oui.

5 Allez-y, oui.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Parfait, je vais quand même remettre une copie à  
8 mon confrère.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui, et dites-moi, vous avez demandé que la Régie  
11 tranche.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Éventuellement je voulais juste mettre la trame  
14 factuelle en preuve et lors des plaidoiries, avec  
15 la trame factuelle et la pièce, nous allons faire  
16 l'argumentation pour que vous puissiez décider au  
17 fond.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et je présume que maître Tremblay va également  
20 argumenter là-dessus, pourquoi ils ne sont pas  
21 d'accord.

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 J'espère que non, mais on ne sait jamais.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Non, pourquoi ils ne sont pas d'accord. C'est ce

1 que je demandais.

2 Me NICOLAS DUBÉ :

3 O.K.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Donc, ça termine, je n'ai plus de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ça conclut. Merci, Maître Dubé. Donc, les  
10 intervenants, il y a certains intervenants qui  
11 avaient prévu des questions alors je vois le  
12 premier, Maître Falardeau, pour l'ACEFQ.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

14 Q. **[103]** Monsieur le Président, Denis Falardeau pour  
15 l'ACEF de Québec. Dans un premier temps, c'est  
16 simplement une question... je suis un peu profane,  
17 là, c'est parce que depuis le début on parlait  
18 d'effacement. Vous, vous parlez de délestage. Est-  
19 ce qu'on... est-ce que c'est des synonymes ou...  
20 c'est quoi la différence entre les deux?  
21 L'effacement c'est, comment dire, à la demande du  
22 Distributeur, il y a une entente au préalable,  
23 c'était déjà prévu d'avance qu'un client retire...  
24 cesse son activité. Le délestage est-ce que c'est  
25 la même chose ou si c'est vraiment de façon

1 générale? Comment vous le parliez tout à l'heure,  
2 il y a un quartier qui est délesté pour maintenir,  
3 là, éviter qu'il y ait des surcharges, ainsi de  
4 suite. Ça fonctionne comment le délestage?

5 M. CHRISTIAN LAPRISE :

6 R. En fait, c'est vraiment des synonymes, là. C'est  
7 pas... ça ne consiste à mettre des gens en panne,  
8 ça consiste vraiment à effacer la pointe. Par  
9 contre, pour le quartier, c'est que c'est déjà  
10 inclus dans une calibration de réseau. Alors si le  
11 délestage, on n'en tient pas compte pour l'ensemble  
12 du réseau, bien on surcharge le réseau.

13 Q. **[104]** O.K. Donc, dans votre présentation tout à  
14 l'heure, là, quand vous parliez, là, de délestage,  
15 puis c'était vraiment spécifique, là, on parlait de  
16 l'industrie de cryptographie, là on parlait  
17 d'effacement, là.

18 R. On parlait d'effacement...

19 Q. **[105]** O.K.

20 R. ... parce que là on parle d'une pointe.

21 Q. **[106]** Bon, parfait.

22 R. Mais dans ce cas-ci, elle est contre-productive à  
23 cause des vecteurs qui ne s'additionnent pas, mais  
24 qui se soustraient.

25 Q. **[107]** O.K. Parfait. Donc, là on comprend qu'une

1 entreprise qui veut aller chez vous, ça fonctionne,  
2 mais il y a des exigences en deux couches. La  
3 première couche c'est celle du Distributeur et la  
4 deuxième c'est la vôtre. Et là, je comprends que du  
5 côté de l'effacement, ce qu'on appelle chez vous le  
6 délestage, c'est la même exigence, c'est que  
7 l'entreprise doit se conformer à cette demande-là,  
8 à cette exigence-là. Est-ce que ça se peut que dans  
9 certains réseaux municipaux cette exigence-là ne  
10 soit pas prévue, c'est-à-dire qu'une entreprise de  
11 cryptomonnaie, par exemple, pourrait aller dans un  
12 de vos réseaux et n'aurait pas cette obligation-là  
13 d'effacement ou de délestage comme vous dites?

14 (11 h 22)

15 R. Dans les cas réglés qui sont de deux cent dix  
16 mégawatts (210 MW), il y a un cas qu'il n'y a pas  
17 de délestage, qui a été convenu comme ça. Mais tous  
18 les réseaux appliquent cette méthode-là ou cette  
19 solution-là pour ce type d'usage-là présentement.

20 Q. **[108]** Comme vous l'avez démontré dans votre  
21 présentation, là, j'ai compris que lorsqu'il y a  
22 pointe dans le réseau général du Distributeur, il y  
23 a pointe chez vous en même temps, c'est synchrone.  
24 Est-ce que c'est possible que la situation suivante  
25 arrive, il y a nécessité d'effacement du côté du

1 Distributeur mais que, chez vous, il n'y ait pas  
2 son équivalent, c'est-à-dire que vous... la  
3 cryptomonnaie ne s'efface pas ou s'efface dans un  
4 autre temps que de façon synchronisée avec le  
5 Distributeur?

6 R. Pourriez-vous reposer votre question?

7 Q. **[109]** C'est parce que, dans le fond, vous avez  
8 présenté tout à l'heure, là il y avait comme une  
9 espèce de synchronisme, il y a une pointe du côté  
10 du Distributeur avec un message vous demandant de  
11 réduire, bien, de délester, comme vous dites, de  
12 votre côté aussi, mais est-ce que ça se peut que ce  
13 délestage-là ne se fasse pas en même temps que  
14 l'effacement, le délestage du Distributeur, que ça  
15 se fasse selon un autre agenda, vous avez un autre  
16 scénario?

17 R. Bien, pour être sûr qu'on soit vraiment bien sur  
18 votre question, votre question c'est : est-ce que,  
19 à l'occasion, le Distributeur pourrait demander du  
20 délestage alors que, nous, on n'en a pas besoin, on  
21 n'a pas besoin d'en faire? Écoutez, ce qu'on dit,  
22 c'est que, généralement, alors, nous ce qu'on a  
23 fait, puis j'ai répondu à monsieur, notre procureur  
24 qu'on analysait un cas... bien, la saison passée,  
25 sur lequel on était pratiquement, bien, à quatre-

1 vingt-quinze pour cent (95 %) de notre délestage  
2 sur tous les cas du GDP. Il y a un cas qu'on était  
3 à vingt-cinq pour cent (25 %), mais dans la même  
4 journée parce qu'on avait déjà contrôlé la pointe.  
5 On sait qu'on déleste beaucoup plus d'heures dans  
6 une année qu'en général, le délestage du... les  
7 interruptions du Distributeur. Alors, le  
8 généralement, il y a-tu un cas qui serait à part,  
9 puis serait une exception? Je ne peux pas le  
10 savoir.

11 Q. **[110]** Toujours concernant vos réseaux. Avec  
12 l'arrivée de cette industrie-là de la  
13 cryptomonnaie, est-ce que vous avez évalué si, dans  
14 certains de vos réseaux, il y aurait nécessité de -  
15 comment dire- d'ajouter de l'équipement entre le  
16 point de raccordement, le point d'alimentation du  
17 Distributeur pour alimenter votre réseau?

18 R. En fait, présentement, les capacités qui ont été  
19 allouées entrent dans les limites des capacités  
20 allouées déjà disponibles.

21 Q. **[111]** Dans les capacités physiques.

22 R. Puis notre exemple, Hydro-Sherbrooke est un peu  
23 particulier, parce qu'on a beaucoup de mégawatts,  
24 mais lorsqu'on augmente les capacités, un peu comme  
25 il a été expliqué, c'est un peu par escalier, ça

1 prend beaucoup de temps avant de le remplir, puis à  
2 cause de notre condition particulière à Sherbrooke,  
3 j'aime bien prendre un exemple pour que ça aide, on  
4 a une capacité de six cent quarante-cinq mégawatts  
5 (645 MW). Mais il y a quatre ans, on a demandé  
6 d'ajouter un poste qui est construit par nous, à  
7 nos coûts, à nos frais, afin d'augmenter de cent  
8 soixante-huit (168). Alors, il y a eu un  
9 investissement de soixante-dix millions (70 M\$) de  
10 la part du Distributeur. On a signé l'entente de  
11 contribution de vingt-quatre millions (24 M\$).  
12 Alors, on a une capacité qui augmente d'un escalier  
13 qui va prendre du temps à remplir. Donc, on vient  
14 bénéficier de cette infrastructure-là afin de  
15 l'optimiser plus rapidement pour le Distributeur et  
16 pour nous. Puis on a été très prudent parce que, en  
17 mettant du délestage sur la crypto, c'est comme si,  
18 à la limite, on n'avait pas le quatrième poste. On  
19 pouvait prendre même la charge ferme de la crypto,  
20 afin de prendre à très court terme la croissance de  
21 la municipalité. Alors la crypto pourrait se  
22 transformer en ferme, puis on aurait cent soixante-  
23 huit mégawatts (168 MW) de jeu encore.

24 (11 h27)

25 Q. **[112]** Une dernière question. Au sein de votre

1 association, concernant toujours la crypto, est-ce  
2 qu'il y a eu, comment dire, un examen des capacités  
3 d'accueil de cette industrie-là dans chacun de vos  
4 réseaux et voire même est-ce qu'il y a eu comme une  
5 espèce de coordination pour répartir  
6 géographiquement cette demande-là de l'industrie de  
7 la crypto?

8 R. En fait, on n'a pas... on a fait chacun nos  
9 analyses, puis on n'a pas vraiment invité les  
10 clients à aller ailleurs, là. On n'a pas... en  
11 fait, tout le monde avait des clients qui venaient  
12 les voir. Par contre, on a vraiment travaillé en  
13 équipe pour travailler à une convention afin de  
14 créer un filtre. Ça, c'est... il y a eu une  
15 synergie là.

16 Q. **[113]** Merci. C'est terminé, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Falardeau. Maître Charlebois.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-O.CHARLEBOIS :

20 Q. **[114]** Rebonjour, Monsieur le Président, Pierre-  
21 Olivier Charlebois pour Bitfarms. Bonjour aux  
22 membres du panel. Trois questions, Messieurs. Je  
23 vous amène à votre planche numéro 14 à l'égard de  
24 la création du bloc, où vous dites : « L'AREQ est  
25 favorable à un fractionnement du bloc en fonction



1 de la taille des clients. » Et le premier  
2 « bullet » on dit : « Assure la participation de  
3 plus petits joueurs pour des plus petites  
4 quantités. » Pourriez-vous nous donner une idée de  
5 ce que vous considérez être un petit joueur ou  
6 notamment nous expliquer ce que vous estimez... en  
7 fait ce que vous référez comme critère à la taille  
8 des clients?

9 M. CHRISTIAN LAPRISE :

10 R. Bien en fait on n'a pas... on n'a pas ciblé un  
11 dimensionnement précis, mais en fait le concept...  
12 le concept était plus... on entendait des  
13 installations de cinq cents mégawatts (500 MW),  
14 mille mégawatts (1000 MW). Bien quand on dit des  
15 plus petits joueurs, c'est dans un horizon de dix  
16 (10 MW), vingt mégawatts (20 MW). On sentait que  
17 dans l'industrie, d'avoir un vingt mégawatts (20  
18 MW) c'était plus optimal. Ça fait que c'est dans  
19 cet esprit-là davantage que de faire juste un bloc  
20 de cinq cents (500 MW) à un endroit précis. Puis en  
21 faisant un plus petit bloc ça permet de répartir la  
22 charge.

23 Q. **[115]** Maintenant je vous amène à la planche numéro  
24 16 concernant le prix de la composante en énergie  
25 pour un abonnement du bloc. Vous avez sans doute

1 pris connaissance du rapport de notre analyste  
2 Pascal Cormier, où essentiellement on propose comme  
3 position subsidiaire de Bitfarms, dans la mesure où  
4 la Régie décidait d'aller de l'avant avec un bloc  
5 dédié et un processus de sélection, que les  
6 critères de ce processus de sélection-là soient  
7 limités à des critères de développement économique,  
8 de retombées économiques. Et donc, par effet de  
9 conséquence, d'éliminer complètement la question de  
10 la majoration du prix de la composante énergie.  
11 Avez-vous des commentaires à formuler à l'égard de  
12 cette proposition-là?

13 R. En fait... en fait, la majoration, notre position  
14 était de... on s'en remet à la Régie. Ça doit-tu  
15 être une cent (1 ¢), point une cent (0,1 ¢), zéro  
16 cent? On a un souci que l'économie puisse se  
17 développer. Puis notre commentaire qu'on émettrait  
18 c'est qu'il y a... il y a comme deux niveaux de  
19 débat. Il y en a un qui est plus sur les moyens  
20 présentement, puis il y en a un aussi sur les  
21 objectifs. Puis c'est comme s'il y a un objectif  
22 qui est de faire absolument le maximum d'argent  
23 avec une entreprise qui va disparaître tout de  
24 suite demain matin. Puis un autre objectif qui  
25 pourrait être de dire : il y a quelque chose de

1 nouveau, une nouvelle technologie, il y en a qui  
2 ont des plans d'affaires qui sont sérieux, puis  
3 pourquoi ne pas créer un écosystème qui puisse se  
4 développer au Québec? Ça fait que je crois, c'est  
5 un objectif de haut niveau qu'il ne faudrait pas  
6 mélanger avec les moyens parce que là on n'a pas  
7 déterminé bien ça. Alors, nous, on est plus dans  
8 notre commentaire, à favoriser le développement  
9 économique de nouvelles technologies qui va se  
10 transformer, on ne sait pas trop comment, en  
11 intelligence artificielle, en blockchain ou on ne  
12 le sait pas, que de faire juste de l'argent avec  
13 quelque chose qui va disparaître tout de suite.

14 (11 H 33)

15 C'est comme si on voulait donner de la...  
16 entretenir la poule qui va pondre des oeufs versus  
17 l'éventrer tout de suite pour prendre tous les  
18 oeufs.

19 Q. **[116]** Intéressant comme analogie. Une dernière  
20 question, Messieurs. Si je vous soumettais  
21 l'hypothèse suivante à l'effet que toute majoration  
22 du prix de la composante énergie, qu'elle soit de  
23 point un sou (0,1 ¢) ou d'un sou (1 ¢) ou trois  
24 sous (3 ¢), serait susceptible de créer un frein au  
25 développement de l'industrie au Québec, est-ce que

1 vous auriez des commentaires à faire sur cette  
2 hypothèse?

3 R. Est-ce que votre question était pour le bloc ou  
4 pour l'ensemble de l'industrie?

5 Q. **[117]** Ce serait dans le contexte du bloc dédié,  
6 effectivement, où il y aurait un processus de  
7 sélection des clients à l'intérieur duquel on  
8 envisage, et la proposition du Distributeur c'est  
9 d'inclure, effectivement, une majoration du prix de  
10 la composante énergie au minimum de un sou.

11 R. Bien, notre commentaire est un peu redondant. C'est  
12 qu'on a un souci de ne pas freiner l'industrie.  
13 Puis on s'en remet à la décision de la Régie pour  
14 le bloc.

15 Q. **[118]** Merci, Messieurs.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. Maître Thibault-Bédard pour le RNCREQ.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

19 Vous m'avez déjà annoncée, donc je ne sais pas si  
20 je dois me réannoncer. Prunelle Thibault-Bédard  
21 pour le RNCREQ.

22 Q. **[119]** À la diapo 6, s'il vous plaît, concernant le  
23 délestage, ce que je comprends être un synonyme  
24 d'effacement - c'est ce que vous avez précisé plus  
25 tôt - vous indiquez une plage de trois cents à

1 mille (300-1000) heures par année. Pouvez-vous me  
2 donner quelques explications sur cette variabilité-  
3 là? Comment est-ce qu'elle fonctionne dans les  
4 faits?

5 M. CHRISTIAN LAPRISE :

6 R. En fait, chacun des réseaux a fait son analyse du  
7 besoin du nombre d'heures afin d'effacer sur la  
8 pointe. Alors, dans certains cas, c'est quatre  
9 cents (400) heures; dans certains, ça peut être  
10 trois cents (300); puis dans certains, ça peut être  
11 mille (1000) heures. Alors, ils ont imposé mille  
12 (1000) heures afin de pouvoir effacer sur la pointe  
13 cette charge-là.

14 Q. **[120]** O.K. Donc, c'est une variabilité à l'échelle  
15 des réseaux, donc un réseau municipal donné aurait  
16 une seule durée d'effacement de délestage qui lui  
17 est propre?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[121]** Je vois un non de la tête de votre voisin.

20 R. Bien, en fait, un réseau peut avoir différents  
21 niveaux selon peut-être son contexte particulier.

22 Q. **[122]** O.K. Et puis je sais que vous avez déposé des  
23 ententes sous pli confidentiel avec certains  
24 clients. Je présume qu'à l'intérieur de ces  
25 ententes-là, il y a une clause qui vise cette

1 condition de délestage. Est-ce que c'est possible,  
2 sans enfreindre la confidentialité, d'avoir accès  
3 uniquement au libellé de cette clause-là? C'est  
4 juste qu'on aimerait comprendre. Puis ça pourrait  
5 peut-être servir d'illustration pour appliquer à  
6 une plus grande échelle. Comment, avec les clients,  
7 vous... comment est-ce qu'elle est articulée cette  
8 condition de délestage?

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Je vais m'objecter à la question. On a déposé les  
11 contrats sous pli confidentiel. On n'a pas eu de  
12 demande préalablement à l'audience pour consulter  
13 les contrats. Puis on ne voudrait pas commencer à  
14 faire un exercice de disséquer chaque clause pour  
15 créer une clause modèle ou générale qui  
16 représenterait au mieux possible l'ensemble des  
17 clauses de délestage.

18 LE PRÉSIDENT :

19 J'ai compris, Maître Dubé, qu'il y avait eu une  
20 concertation, un travail entre les différents  
21 réseaux pour faire un contrat, peut-être pas type,  
22 là, mais similaire. Est-ce que c'est possible d'y  
23 penser sur l'heure du dîner pour voir s'il n'y a  
24 pas, sans mettre les chiffres, les montants,  
25 peut-être qu'un libellé qui ressemble? Est-ce que,

1           ça, c'est quelque chose qui... juste pour aider.  
2           J'ai compris que c'est une question d'information  
3           ou d'aide pour guider les gens de savoir est-ce que  
4           la clause dit tout simplement, nous vous demandons  
5           que, dorénavant, vous vous effaciez. C'est juste  
6           ça. Je ne suis pas sûr que c'est très confidentiel,  
7           là.

8           Me NICOLAS DUBÉ :

9           Je vais prendre votre invitation. On va en  
10          discuter...

11          LE PRÉSIDENT :

12          Oui, puis revenez-nous.

13          Me NICOLAS DUBÉ :

14          ... sur l'heure du dîner. Je sais qu'on est en  
15          contre-interrogatoire, mais je vais quand même  
16          juste discuter de ce point précis là avec mes  
17          clients.

18          LE PRÉSIDENT :

19          Oui. C'est ça. C'est juste pour aider. Si c'est un  
20          problème... Maître Thibault-Bédard, est-ce que  
21          c'est un enjeu s'ils ne peuvent pas le sortir, vous  
22          devrez signer une entente et aller vérifier les  
23          documents, à la limite?

24          Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25          À ce moment-là, on sera prêt à faire les démarches

1 nécessaires, au besoin.

2 LE PRÉSIDENT :

3 À ce moment-là, ce sera le processus régulier.

4 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Je vous remercie. C'est tout. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je vois que c'est à votre tour, Maître Turmel.

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

9 Bonjour, Monsieur le Président. André Turmel.

10 Bonjour aux membres du banc. André Turmel pour la  
11 FCEI.

12 (11 h 38)

13 Q. **[123]** Peut-être si on veut aller à la planche  
14 numéro... les deux tableaux que monsieur a  
15 expliqués tout à l'heure, monsieur le témoin. Des  
16 diagrammes, pardon. Le premier et le deuxième, si  
17 on a bien compris, puis on veut juste comprendre  
18 l'impact, là, c'est que ce que vous tentiez de  
19 démontrer c'est qu'évidemment les réseaux  
20 municipaux étant les clients LG de HQD, le fait  
21 que... le fait que les réseaux puissent faire peu  
22 de délestage vient éviter pour eux de payer la  
23 prime de puissance, c'est exact, la pénalité  
24 associée à la prime de puissance?

25



1 M. ROBERT PARENT :

2 R. Oui, exact.

3 Q. **[124]** C'est exact. Donc... et ça c'est la HQD...  
4 voilà. Mais la conséquence de ça c'est que du point  
5 de vue... si on se met du point de vue de HQD, est-  
6 ce qu'on comprend que de son point de vue, quand  
7 vous faites ça, lui, HQD, peut être désavantagé  
8 parce qu'il devra, lui aussi, comment dire...  
9 chercher à réduire ses besoins de puissance sur les  
10 marchés, notamment? Quand vous... donc, lorsqu'il y  
11 a un déles... vous, vous cherchez à éviter  
12 l'utilisation de la prime de puissance. Vous avez  
13 ainsi une flexibilité plus... plus accrue et vous  
14 ne payez pas de pénalité associée à ça. On s'entend  
15 là-dessus?

16 R. Bien, on ne parle pas de pénalité évidemment,  
17 mais...

18 Q. **[125]** Bien de... oui.

19 R. ... de payer plus cher pour la puissance qu'on n'a  
20 pas besoin d'appeler, vu qu'on a de la puissance de  
21 délestage ou d'effacement.

22 Q. **[126]** O.K. Mais ce que je cherche à savoir c'est :  
23 quand vous le faites, vous, est-ce que HQD au même  
24 moment pourrait vous le... vous cherchez à avoir un  
25 contrôle sur vos délestages, mais au même moment

1 est-ce que HQD pourrait vous demander... avoir une  
2 espèce d'approche coordonnée en matière de  
3 délestage pour, dans certaines situations, éviter à  
4 HQD d'aller chercher... d'aller acheter de la  
5 puissance sur les marchés?

6 R. Je vous reviens avec ça.

7 Q. **[127]** O.K.

8 M. CHRISTIAN LAPRISE :

9 R. En fait, il y a... on est coordonnés, on est comme  
10 plus souvent en train de délester, que le  
11 Distributeur va demander de délester. Donc, c'est  
12 compris, mais on ne peut pas être deux sur le  
13 volant à conduire le délestage. Ça en prend un,  
14 c'est un ou l'autre. Puis si c'est l'autre, ça va  
15 avoir un effet négatif sur les appros du  
16 Distributeur parce qu'il y a une contre-production.

17 Q. **[128]** C'est ça. O.K. Donc, il y a une coordination,  
18 mais il n'y a pas une parfaite synchronicité. On  
19 peut dire ça comme ça?

20 R. Il y a une synchronicité, mais il n'y a pas  
21 nécessairement une coordination.

22 Q. **[129]** O.K. D'accord. Je vais méditer là-dessus sur  
23 l'heure du lunch. Merci. Ça termine nos questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Maître Tremblay.

1 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Bonjour. Je n'aurai pas de questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Maître Legault.

5 INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT :

6 Q. **[130]** Quelques questions, Monsieur le Président.

7 D'abord, bonjour, Louis Legault pour la Régie.

8 Bonjour, Messieurs. Juste une clarification, là,  
9 pour qu'on soit clair sur le passé, le présent et  
10 l'avenir. Je comprends, quand on va à votre page 4  
11 de la présentation, la planche 4, compte tenu des  
12 deux décisions rendues juin-juillet par la Régie et  
13 fixant un tarif provisoire, il y a un deux cent dix  
14 virgule soixante-quinze mégawatts (210,75 MW) qui a  
15 été gelé dans les réseaux municipaux aux fins de  
16 l'usage cryptomatique... cryptographique, excusez-  
17 moi. Cryptomatique! Je commence à être fatigué.

18 Certains pourraient dire que les réseaux  
19 municipaux ont déjà leur part du gâteau, ils sont  
20 allés chercher presque la moitié du cinq cents  
21 mégawatts (500 MW) qu'Hydro-Québec offrait au  
22 départ dans le présent dossier.

23 Je veux juste voir comment vous voyez  
24 l'avenir. Pour le passé, ce que vous demandez à la  
25 Régie c'est qu'on maintienne pour ces deux cent dix

1 mégawatts (210 MW)-là les tarifs que ces clients-là  
2 ont actuellement. Ils ont la même quantité, c'est  
3 le statu quo pour cette clientèle, au même titre  
4 que le cent cinquante-huit mégawatts (158 MW) pour  
5 les clients d'Hydro-Québec déjà en place. Je  
6 comprends que votre première position c'est : statu  
7 quo pour ces clients-là. Est-ce que je me trompe?

8 R. Exact, c'est le statu quo pour ces clients-là.

9 (11 h 44)

10 Q. **[131]** Et là vous dites : par contre, nos clients  
11 aux réseaux municipaux, pour l'avenir, il n'y a pas  
12 de raison pourquoi ils ne pourraient pas, eux  
13 aussi, de nouveaux clients ou des clients existants  
14 qui voudraient agrandir leur capacité ou autre ne  
15 puissent pas participer à l'appel de propositions  
16 qu'Hydro-Québec lancerait suite à une décision de  
17 la Régie. Et que pour ces nouveaux clients là ou  
18 ces clients qui ajouteraient de nouvelles charges,  
19 ce soit donc un régime différent des clients qui  
20 ont accès actuellement aux deux cent dix mégawatts  
21 (210 MW). Est-ce que je comprends bien que dans le  
22 réseau municipal il y aurait des clients qui  
23 paieraient un tarif? Donc, une clause grand-père  
24 pour eux, puis des nouveaux clients qui paieraient  
25 le tarif proposé par Hydro-Québec? Est-ce que c'est

1 ce que je comprends de votre proposition?

2 M. CHRISTIAN LAPRISE :

3 R. En fait, il y a des conditions de délestage bien  
4 sûr, là, mais en fait comme le Distributeur a deux  
5 tarifs, il y en aurait deux chez nous aussi.

6 Q. **[132]** Parfait. Je voulais juste que ce soit clair.  
7 O.K. Merci. Relativement à la question de maître  
8 Falardeau un peu plus tôt sur la coïncidence de  
9 pointe, là, les tableaux que vous avez présentés,  
10 entre votre réseau et celui du Distributeur, puis  
11 vous avez utilisé l'exemple d'Hydro-Sherbrooke, et  
12 je ne me trompe pas en disant que c'est basé  
13 uniquement sur l'année deux mille dix-sept (2017)?  
14 Est-ce que je me trompe?

15 R. C'est basé sur une... une seule journée de l'année,  
16 qui est une pointe.

17 Q. **[133]** Exact. Une seule journée dans l'année deux  
18 mille dix-sept (2017). Est-ce que, selon vous,  
19 c'est suffisant pour évaluer une tendance, pour  
20 dresser un profil de coïncidence des pointes, des  
21 deux pointes?

22 R. Bien on a... on a répondu à notre procureur sur une  
23 analyse pour l'année complète des coïncidences.  
24 Alors peut-être que ça répond à la question ou...  
25 La tendance... peut-être répéter votre question.

1 Q. **[134]** Bien écoutez, je me demandais, est-ce que...  
2 est-ce que ce que vous nous présentez sur une  
3 journée c'est suffisant pour indiquer une tendance  
4 si on se projette dans l'avenir?

5 R. En fait ce qu'il faut comprendre, ce qui est majeur  
6 entre les deux systèmes, délestage RM versus  
7 délestage Distributeur, dans un système, les  
8 vecteurs se compétitionnent; dans l'autre, ils  
9 s'additionnent. Alors l'écart sera toujours plutôt  
10 grand, mais évidemment il va varier selon la  
11 température. Si on regarde sur une moyenne  
12 annuelle, l'écart va... quand on mentionne cent  
13 mégawatts (100 MW), peut être de quatre-vingts (80  
14 MW) dans certains cas ou cent dix (100 MW). Mais le  
15 fait que ce soit deux vecteurs différents c'est  
16 assez important comme différenciation. Est-ce que  
17 ça...

18 Q. **[135]** Puis si on tient compte d'un intrant qui  
19 serait celui des événements de GDP Affaires, quel  
20 impact ça a sur cette coïncidence de pointe?

21 R. C'est ce qu'on a fait pour l'année... la saison  
22 complète de l'an passé. On avait six événements de  
23 GDP auquel on était... là, je parle du cas d'Hydro-  
24 Sherbrooke, là, on était à quatre-vingt-quinze pour  
25 cent (95 %) du délestage, on était délesté

1           pratiquement en entièreté. Puis il y a un événement  
2           où on était seulement à vingt-cinq pour cent (25 %)   
3           du délestage. Mais il faut le voir a contrario.  
4           C'est que c'est dans la même journée, puis on avait  
5           déjà été en contrôle de pointe alors...

6           Q. **[136]** Merci.

7           R. ... alors... alors il y a une coïncidence  
8           énormément forte.

9           Q. **[137]** Merci. Je n'ai pas d'autres questions,  
10          Monsieur le Président.

11          LE PRÉSIDENT :

12          Merci, Maître Legault.

13          INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14          Mme ESTHER FALARDEAU :

15          Q. **[138]** Une question, Monsieur. L'élément délestage  
16          et qui a le contrôle du délestage, est-ce que c'est  
17          inclus dans les négociations qui sont en cours en  
18          ce moment avec le Distributeur et puis l'AREQ? Est-  
19          ce que c'est un des éléments sur lequel... qui  
20          pourra ou non faire partie de l'entente à laquelle  
21          vous espérez arriver?

22          R. Bien, oui, on en a discuté à deux occasions.

23          C'est... ce qu'on comprenait c'est qu'il fallait  
24          faire la preuve ici parce que ce serait décidé dans  
25          cette étape-ci. C'est ce qu'on a appris lundi en

1 fait, là.

2 Q. **[139]** O.K. Je vous remercie.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. **[140]** Ce que je comprends, je fais du pouce, c'est  
5 que c'est pas exclu que vous discutiez encore sur  
6 ce sujet-là, au-delà de la preuve. Est-ce que...

7 R. Je laisserais répondre nos procureurs.

8 Q. **[141]** Alors je vais laisser...

9 (11 h 50)

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 En fait, sans rentrer dans le détail du contenu des  
12 discussions, oui, le délestage faisait partie des  
13 discussions dans le cadre des discussions sur les  
14 modalités de remboursement qui continuent, comme  
15 maître Hamelin vous l'a mentionné lundi, on a eu la  
16 position finale, si je peux dire du Distributeur à  
17 l'effet qu'il voulait contrôler le délestage au  
18 sein des réseaux municipaux, ce qui nous a forcés à  
19 ajouter ces éléments de preuve aujourd'hui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Q. **[142]** Merci.

22 Est-ce que vous avez d'autres questions?

23 Réinterrogatoire ou c'est complet?

24 RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

25 Une courte question en suivi d'une question qui a



1           été posée par l'ACEF de Québec.

2       Q. **[143]** Vous avez fait état, Monsieur Laprise, que  
3           dans un des réseaux municipaux, il y a un cas qu'il  
4           n'y aurait pas de délestage qui a été convenu, est-  
5           ce qu'il y a des discussions avec ce client-là pour  
6           qu'il devienne délestable, effaçable, si je peux  
7           dire?

8       R. Bien, il n'y a pas de discussion mais il y a  
9           possibilité de modifier les choses.

10      Q. **[144]** Merci. Je n'ai plus de questions.

11      LE PRÉSIDENT :

12           Merci. Donc, nous avons complété pour l'AREQ. Vous  
13           êtes maintenant libérés et merci bien pour votre  
14           présence.

15           Nous allons reprendre à midi cinquante (12 h 50)  
16           avec le huis clos qui devrait, j'ai compris, durer  
17           vingt (20) minutes au total. On m'a demandé treize  
18           heures (13 h 00), alors, je vais accepter le...  
19           Écoutez, j'essaie d'être ferme, là, mais...

20      Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21           C'est difficile parfois.

22      LE PRÉSIDENT :

23           Oui, Maître.

24      Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

25           Les ententes de confidentialité en blanc à

1 compléter sont en route sous la supervision de ma  
2 collègue, maître Cardinal, donc, elles seront  
3 disponibles, aussitôt qu'on les a, on va les mettre  
4 ici, dans la salle d'audience. Donc, si la salle  
5 d'audience n'est pas encore ouverte, nous les  
6 laisserons à la réception de la Régie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Excellent. Excellent. Et, Maître...

9 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

10 Richemont.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... Richemont, vous commencez par la suite.

13 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

14 Oui, O.K., à une heure trente (01 h 30), on  
15 commence.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Au plus tard.

18 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

19 O.K.

20 LE PRÉSIDENT :

21 On commence pile à une heure (01 h 00) pour le  
22 volet confidentiel. Le huis clos.

23 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

24 Parfait. Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE

7 (AUDIENCE À HUIS CLOS)

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

10 (14 h 24)

11 DISCUSSION

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, nous reprenons. Juste un point. Nous allons  
14 terminer à seize heures quinze (16 h 15). Nous  
15 gérerons à seize heures dix (16 h 10) qu'est-ce qui  
16 arrive si on n'a pas complété avec vous, en  
17 espérant que nous aurons complété. Donc, seize  
18 heures quinze (16 h 15) parce que les portes seront  
19 closes à seize heures trente (16 h 30). Donc, si  
20 vous ne voulez pas passer la fin de semaine ici, il  
21 faut quitter entre seize heures quinze (16 h 15),  
22 seize heures trente (16 h 30).

23 Et je vous demanderais également de  
24 ramasser des choses sur vos tables. On m'a souligné  
25 hier qu'il restait beaucoup d'objets détritrus.

1 Alors, c'est un mot à passer à tout le monde, de se  
2 ramasser. Je vous vois debout, Maître Cadrin.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Monsieur le Président, avec votre autorisation, il  
5 y avait une erreur qui a été commise ce matin par  
6 monsieur Raymond dans son... dans la preuve  
7 publique, on va l'appeler comme ça. À la page 11 de  
8 la présentation...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui.

11 Me STEVE CADRIN :

12 ... nous avons discuté du tarif M qui apparaissait  
13 à cette page-là comme étant quatre dollars  
14 cinquante-trois (4,53 \$), selon ce qui avait été  
15 calculé. Certaines questions, maître Legault nous a  
16 amenés à réviser les choses. Et pour éviter de  
17 faire revenir le témoin, à moins que ce soit  
18 nécessaire de le faire, on avait mentionné que ça  
19 donnait trois dollars cinquante-neuf (3,59 \$) notre  
20 calcul au LG. La vraie réponse et la bonne réponse,  
21 c'est celle qu'on voudrait corriger, c'est à cinq  
22 dollars trente-deux (5,32 \$).

23 LE PRÉSIDENT :

24 Cinq dollars trente-deux (5,32 \$) qui modifierait  
25 la page...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, cinq dollars (5 \$), cinq cents... cinq point  
3 trente-deux cents (5,32 ¢). Mon Dieu! Je m'excuse.  
4 Je veux aller vite puis ça fait ça, t'sais.

5 LE PRÉSIDENT :

6 C'est bon.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Alors, je me tais et je m'enlève. Ah! Je ne  
9 m'enlève pas du tout. Cinq virgule trente-deux  
10 cents (5,32 ¢) le kilowattheure.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Êtes-vous mieux d'amender votre planche, en fait?  
13 Est-ce que c'est mieux?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Mais, ça n'apparaît pas à la planche,

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ah! C'est bon.

18 Me STEVE CADRIN :

19 C'est une réponse qui a été donné verbalement.

20 Alors, il faut amender vos notes peut-être prises  
21 sur la planche.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Non. Ça va. Merci.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, Maître Richemont. Je ne me suis pas trompé.

3 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

4 Vous ne vous êtes pas trompé.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, ça va. Donc...

7 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

8 Inquiétez-vous pas, mon assistante, ma nouvelle  
9 assistante, ça fait six mois qu'elle se trompe  
10 toujours sur mon nom, donc...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Non. C'est correct. Puis je suis content qu'on  
13 puisse arriver à vous entendre.

14 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

15 Oui.

16 LE PRÉSIDENT :

17 J'avais toujours un petit peu de stress parce que  
18 je sais que vous avez des contraintes avec vos  
19 témoins.

20 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

21 Oui. Exactement.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Des contraintes importantes. Et comme j'invite tout  
24 le monde, c'est allez au point... au point  
25 lorsqu'il y a des choses à nous présenter. Nous

1           avons lu attentivement les mémoires et ils étaient  
2           tous intéressants. Nous les avons lus et relus.  
3           Alors, la parole est à vous.

4

5           PREUVE DE VOGOGO

6           Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

7           Donc, des petits points d'intendance. Donc,  
8           Sébastien Richemont pour l'intervenante Vogogo.  
9           Bonjour chers membres du panel. Je vais pour  
10          commencer avoir deux petits points d'intendance.  
11          Premièrement, nous avons reçu aujourd'hui une  
12          communication. Il faut comprendre que Vogogo opère  
13          ses centres sur des terrains qui ne sont pas à  
14          elle. Il y a un propriétaire et c'est le  
15          propriétaire qui détient les... les comptes avec  
16          Hydro-Québec. Et le propriétaire nous a demandé, on  
17          avait déjà produit sans objection les factures  
18          caviardées de Vogogo. Le propriétaire nous a  
19          demandé que ce soit même toute la facture soit  
20          confidentielle. Donc, j'aurais une demande pour que  
21          la pièce C-VOGOGO-0008 soit traitée de façon  
22          confidentielle et donc non accessible au public.  
23          C'est lui qui nous l'a demandé. Il invoque des  
24          critères de confidentialité.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que c'est celle que maître Legault a référé  
3 ce matin? Je pense que, oui, hein! Vous avez référé  
4 à cette pièce-là ce matin dans l'interrogatoire.

5 Me LOUIS LEGAULT :

6 Non.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Non?

9 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

10 Non. C'était le rapport. En fait, mon seul désir,  
11 c'est que ce ne soit pas accessible sur le site  
12 Internet. Les gens ont déjà eu accès à la facture,  
13 des extraits de la facture sont reproduits dans le  
14 rapport de monsieur Audette. Donc, notre seul  
15 désir, en fait, c'est que ça ne soit pas, pour le  
16 public, chaque membre du public, admissible sur le  
17 site Internet.

18 LE PRÉSIDENT :

19 O.K. Alors, on prend note pour s'assurer, Maître  
20 Legault, que la protection se fasse. Et entre-  
21 temps, je présume que ça doit être appuyé d'un  
22 affidavit ou quelque chose du genre. Je ne le sais  
23 pas, mais on verra.

24 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

25 En fait, il y a déjà une demande au dossier parce



1 qu'on avait caviardé. Donc, on pourrait juste  
2 amender notre demande au dossier.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Eh! Voilà. C'est ça que je me disais. Oui. Merci.

5 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

6 Donc, deuxième point, je veux seulement faire une  
7 mention avant qu'on commence. Nous allons être,  
8 d'ailleurs dans le rapport de monsieur Audette,  
9 traiter de la portion du décret qui traite de la  
10 maximisation des revenus. Je veux juste que ce soit  
11 très clair que, quant à nous, bien qu'on administre  
12 une preuve sur cet élément-là, ce qu'on entend vous  
13 plaider, c'est que cette portion-là du décret est  
14 ultra vires et inopérante.

15 (14 h 29)

16 Donc, la preuve, cette preuve-là est faite  
17 sans admission quant à la validité de cette petite  
18 portion du décret qui demande qu'il y ait  
19 maximisation des revenus. Donc, monsieur Leggett va  
20 témoigner en anglais, monsieur Audette en français.  
21 Je vais commencer par faire adopter les pièces.

22 LA GREFFIÈRE :

23 On va assermenter les témoins.

24 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

25 D'accord.

1 L'an deux mille dix-huit (2018), ce deuxième (2e)  
2 jour du mois de novembre, ont comparu :

3

4 SYLVAIN M. AUDETTE, professeur, HEC Montréal, ayant  
5 une place d'affaires au 3000, de la Côte-Sainte-  
6 Catherine, Montréal (Québec);

7

8 PAUL LEGGETT, Chief Operations Officer, Vogogo  
9 Inc., having business operations at 300-5, Hazelton  
10 Avenue, Toronto, (Ontario);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

16 Q. **[1]** So, Mr. Leggett, before we start it off with  
17 your actual testimony, I just want you to confirm  
18 to the Board that the Exhibit C-Vogogo-0008 which  
19 is invoices relating to your two projects,  
20 notwithstanding the fact that they bear the name of  
21 another company, they relate to your operations.

22 Mr. PAUL LEGGETT:

23 A. That is correct, we pay one hundred percent (100%)  
24 of those bills on a monthly basis and they're  
25 related to our cryptocurrency mining businesses

1 here in Quebec.

2 Q. **[2]** Okay. Maintenant, Monsieur Audette, je vous  
3 référerai à votre rapport C-Vogogo-0002 et que vous  
4 nous confirmiez que c'est bien le rapport que vous  
5 avez préparé?

6 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

7 R. Oui, je le confirme.

8 Q. **[3]** Et je vais vous demander d'adopter ce rapport  
9 et les pièces qui y sont citées comme votre  
10 témoignage en chef. Vous êtes d'accord avec tout ce  
11 qui est dans le rapport?

12 R. Oui, je l'adopte.

13 Q. **[4]** Donc, les pièces au soutien, pour les fins des  
14 transcriptions, c'est les pièces C-Vogogo-0009 à  
15 Vogogo-0016. Donc, je sais pas si on... Je sais  
16 qu'il y avait un débat sur la qualité d'expert de  
17 monsieur Audette, si on fait le voir-dire avant le  
18 témoignage de monsieur Leggett ou on attend parce  
19 que je voulais commencer avec le témoignage de  
20 monsieur Leggett et ensuite passer au témoignage de  
21 monsieur Audette.

22 LE PRÉSIDENT :

23 On devrait peut-être procéder immédiatement sur le  
24 voir-dire.

25

1 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

2 D'accord.

3 (14 h 32)

4 LE PRÉSIDENT :

5 Mais, à tout événement, ce que j'ai vu c'est que  
6 vous aviez déposé une demande de reconnaissance  
7 d'expert.

8 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

9 Exact.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et il y a eu une objection de la part... des  
12 commentaires de la part du Distributeur. Mais vous  
13 avez fait une réplique. Est-ce que vous avez une...  
14 Est-ce que vous maintenez votre... Je n'ai pas vu  
15 de supplique ou de...

16 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

17 Non, non, je n'ai pas répondu à ça.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Vous n'avez pas répondu. Donc, vous maintenez...

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 Tout à fait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Allez-y! On va faire le voir-dire immédiatement.

24

25

1 PREUVE SUR VOIR-DIRE - QUALITÉ D'EXPERT DE M.  
2 AUDETTE

3 INTERROGÉ PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

4 Je vais faire un court voir-dire. Effectivement, je  
5 ne vais pas répéter tout ce qui est écrit dans  
6 notre lettre.

7 Q. [5] Donc, Monsieur Audette. Je vous demanderais,  
8 pour le bénéfice de la Régie, de nous faire un  
9 court portrait de votre parcours académique.

10 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

11 R. Oui. Donc, j'ai une maîtrise en mesures et  
12 relations, scolarité doctorat dans le même secteur.  
13 Donc, on peut appeler aussi la statistique  
14 appliquée. Donc, vraiment dans le domaine des  
15 mathématiques appliquées en statistiques. Et au  
16 niveau de la formation, bien... au niveau du  
17 parcours professionnel, j'ai commencé comme  
18 professeur à l'Université de Sherbrooke. Ensuite je  
19 suis allé comme chercheur dans une firme de  
20 consultants en stratégie.

21 Et ensuite je suis rentré chez Gaz Métro en  
22 deux mille (2000). De deux mille (2000) à deux  
23 mille treize (2013), j'ai été chez Gaz Métro. J'ai  
24 été huit ans comme directeur, donc trois ans  
25 Réglementation... Marketing et Tarification et cinq

1           ans Réglementation et Tarification. Depuis ce  
2           temps-là, je suis HÉC Montréal. Je suis  
3           cogestionnaire de la chaire de recherche dans le  
4           secteur de l'énergie avec professeur Pierre-Olivier  
5           Pineau.

6                        J'ai moi-même été appelé à être expert dans  
7           le dossier, dans un dossier ici à la Régie. Même si  
8           je ne suis pas statut d'expert dans un autre  
9           dossier dans le secteur de l'électricité, je suis  
10          quand même impliqué de temps en temps dans quelques  
11          dossiers. Mais mon agenda du temps ne me permet pas  
12          de toujours être comme tous les intervenants être  
13          toujours ici. Mais ça me fait plaisir d'être ici  
14          aujourd'hui quand même.

15        Q. **[6]** Et au niveau de votre charge d'enseignement aux  
16        HÉC, est-ce que les cours que vous donnez se  
17        rapportent au domaine de l'énergie?

18        R. Oui, notamment, pas exclusivement, parce qu'il n'y  
19        a malheureusement pas suffisamment d'étudiants pour  
20        avoir une charge de professeur seulement dans le  
21        secteur de l'énergie, mais je donne des micro-  
22        programmes dans le secteur de l'énergie. Je donne  
23        des formations professionnelles dans le secteur de  
24        l'énergie. Et je donne des cours de prévision de la  
25        demande en énergie. Je donne des cours de

1 réglementation et marketing dans le secteur de  
2 l'énergie. Et aussi très récemment un cours plus  
3 spécifique dans les enjeux réglementaires et  
4 tarifaires dans le secteur de l'énergie. Ça, c'est  
5 HÉC.

6 À l'étranger, c'est depuis deux mille cinq  
7 (2005) que je donne des formations à l'étranger, au  
8 Congo, en Algérie, au Liban. Donc, quand je prenais  
9 des vacances de Gaz Métro, des fois, j'allais faire  
10 une petite formation à l'étranger dans ces pays-là.  
11 Donc, je suis impliqué avec HÉC mais à l'étranger  
12 aussi dans... Et, ça, c'est des cours qui sont  
13 spécialement dans le secteur de l'énergie.

14 Q. [7] Et seulement, très brièvement, dans le cadre de  
15 votre expérience chez Gaz Métro, quelle implication  
16 aviez-vous au niveau de la tarification?

17 R. Bien, évidemment, comme j'ai dit, directeur  
18 Marketing et Tarification, Efficacité énergétique  
19 aussi qui sont des aspects très réglementés, trois  
20 ans. Et ensuite comme directeur de la  
21 Réglementation et de la Tarification, donc tous les  
22 dossiers qui touchent la tarification devaient être  
23 approuvés par le directeur dans ces huit années-là.

24 Q. [8] Et finalement pouvez-vous nous décrire un petit  
25 peu ce qu'a fait la chaire dans laquelle vous êtes

1           cochef?

2           R. Oui. Bien, on rédige entre autres l'état de  
3           l'énergie à chaque année, qui permet d'alimenter le  
4           débat dans le secteur de l'énergie. On rédige  
5           beaucoup de rapports aussi sur des questions plus  
6           spécifiques. On supervise les étudiants qui sont  
7           intéressés par des problématiques dans le secteur  
8           de l'énergie, toute source d'énergie confondue,  
9           évidemment pétrole, gaz, électricité. Et on est...  
10          On supervise aussi des programmes de formation qui  
11          peuvent être donnés à l'étranger au nom de HÉC. On  
12          va les mettre en forme. On va s'assurer que le  
13          contenu pédagogique est adéquat pour le marché en  
14          tant que tel.

15          Q. **[9]** Pour terminer, je comprends que l'opposition à  
16          votre nomination comme expert d'Hydro-Québec se  
17          base sur le fait que votre plus grande expérience  
18          est en matière de tarification en matière de gaz et  
19          non d'électricité. Pour le bénéfice de la Régie,  
20          pourriez-vous décrire s'il y a des différences  
21          significatives entre ces deux modes de  
22          tarification?

23          R. Non, je ne pense pas qu'il y a des différences  
24          significatives entre ces modes de tarification. On  
25          parle toujours d'une puissance et puis d'une



1 consommation. Et on a toujours des coûts  
2 d'approvisionnement ou de la fourniture. On a des  
3 coûts de transport. On a des coûts de distribution.  
4 Les concepts de base sont identiques.

5 (14 h 37)

6 Môme d'ailleurs dans l'avis sur  
7 l'innovation tarifaire que la Régie... dans lequel  
8 j'ai participé, il y avait un des volets qui était  
9 sur la simplification de la tarification dans le  
10 secteur du gaz et on pourrait même, certains  
11 pourraient argumenter que dans le secteur du gaz  
12 c'est encore plus compliqué que dans le secteur de  
13 l'électricité. Donc, je pense qu'il n'y a pas de  
14 grande différence, c'est toujours les mêmes  
15 concepts qui sont applicables. D'ailleurs, dans  
16 tous les manuels académiques c'est aussi la  
17 position des auteurs habituellement.

18 Q. **[10]** D'accord. Donc, je n'ai pas d'autres questions  
19 lors du voir-dire pour le témoin.

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 Je n'ai pas de questions non plus. Moi, je suis  
22 prêt pour l'argumentation. Je ne sais pas si mon  
23 confrère veut argumenter avant ou moi avant, là,  
24 c'est comme vous le souhaitez.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce qu'il y a des questions, Maître Legault,  
3 c'est correct? Pas de questions?

4 Me LOUIS LEGAULT :

5 Pas de questions, Monsieur le Président.

6 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[11]** Juste une question. Est-ce que la littérature  
9 fait une distinction en fonction de la  
10 tarification? Est-ce qu'elle fait une distinction  
11 en fonction de la fourniture? Je sais que la  
12 question vous a été posée plus largement. Mais  
13 lorsqu'un auteur se prononce en général, est-ce  
14 qu'il distingue, est-ce qu'il fait un livre, une  
15 publication spécifique pour le gaz et une autre  
16 édition qui s'appelle pour l'électricité, une autre  
17 édition qui s'appelle pour je ne sais pas quelle  
18 autre fourniture, mais bon. Ou c'est regroupé? Si  
19 on parle, par exemple, des principes de Bonbright,  
20 est-ce qu'il parlait pour toutes les fournitures?

21 R. Oui. Donc, habituellement... bon, ça arrive qu'on  
22 peut avoir des manuels qui vont être plus orientés  
23 vers l'électricité ou le gaz, mais généralement on  
24 parle plus de service public. Donc, dans un  
25 contexte réglementé de monopole, comment on devrait

1 tarifer le service public. Donc, quand on parle de  
2 service public, lorsqu'on considère que le gaz est  
3 un service public ou que l'électricité est un  
4 service public, ce sont les mêmes concepts et les  
5 mêmes principes qui s'appliquent, dont ceux ce  
6 Bonbright.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous pouvez y aller, oui.

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

10 C'est un ou l'autre, je vais collaborer, même si  
11 c'est peu orthodoxe. Premièrement, les  
12 représentations que je vais vous faire, là, n'ont  
13 rien à voir avec l'appréciation du travail de  
14 monsieur Audet, que l'on peut faire. C'est  
15 quelqu'un que l'on connaît, que l'on respecte, donc  
16 on n'est pas du tout dans cette sphère de  
17 contester ou de laisser entendre quoi que ce soit à  
18 ce niveau-là.

19 J'ai deux... j'ai deux lignes d'arguments  
20 rapides à vous présenter. L'une a trait à  
21 l'expertise qui est demandée et aux qualifications  
22 du témoin; puis l'autre a trait à l'exercice auquel  
23 il s'est livré par la préparation de son rapport.

24 Premièrement, monsieur Audet est  
25 possiblement un expert en matière de gaz naturel,

1 ce n'est pas contesté. On ne s'intéresse pas à ça  
2 ici. Je pense qu'il a agi dans un dossier de la  
3 Régie.

4 Par contre, ici, là je pense que le statut  
5 d'expert, sauf erreur de ma part, c'est expert en  
6 fixation des tarifs en matière d'énergie, là, si je  
7 ne m'abuse. Je ne vois... je ne vois rien dans le  
8 CV de monsieur Audet qui, bien que bon il donne des  
9 cours à l'université, etc., mais je ne vois rien  
10 qui le distingue fondamentalement du niveau quand  
11 même de plusieurs analystes qu'on entend ici devant  
12 la Régie, qui ont des connaissances, qui ont  
13 développé aussi de larges connaissances je dirais  
14 dans le domaine de la fixation des tarifs, ça c'est  
15 un.

16 Je me serais attendu à une personne qui est  
17 capable de nous démontrer qu'elle a fait des  
18 publications, des recherches dans le domaine de la  
19 fixation des tarifs, autres que la publication à  
20 caractère de l'électricité au Québec, je pense, qui  
21 est mentionnée par le témoin.

22 Donc, essentiellement, je n'ai pas vu dans  
23 le CV du témoin d'éléments qui sont suffisants pour  
24 le distinguer à ce point des autres analystes que  
25 l'on voit ici où on devrait lui donner un statut

1 d'expert. Ça, c'est un.

2 Deuxièmement, et je pense que cet argument-  
3 là est le principal argument, c'est que quand on  
4 lit son rapport, son mémoire de l'expert qui est...  
5 dont j'ai oublié la cote, en date du neuf (9)  
6 octobre, c'est une démarche... Bien je rappelle  
7 évidemment les lignes directrices de la Régie à  
8 l'égard des experts, donc le caractère indépendant  
9 est très important. Je ne nie pas que monsieur  
10 Audet soit indépendant évidemment de l'entreprise  
11 Vogogo, mais quand on lit le rapport, c'est très  
12 axé Vogogo. C'est le seul exemple qu'on utilise, on  
13 a détaillé les factures de Vogogo, l'impact du sou  
14 supplémentaire le kilowattheure sur Vogogo et on  
15 conclut, ce n'est pas juste et raisonnable. Ce qui  
16 est, par ailleurs, votre travail.

17 Oui, on cite les auteurs, mais ce n'est pas  
18 le seul qui cite les auteurs. Monsieur Cormier en  
19 cité également, donc ce sont des publications  
20 générales que vous connaissez probablement mieux  
21 que nous tous d'ailleurs dans la salle. Alors pour  
22 être un expert pour venir vous parler de ces grands  
23 principes-là, ça prend un niveau qui est plus  
24 important que ce qu'on a entendu ou vu dans la  
25 preuve.

1 (14 h 42)

2 Et d'ailleurs, dans le rapport de monsieur  
3 Audette, ce que l'on voit c'est que je pense qu'il  
4 y a des portions sont liées effectivement à la  
5 fixation d'un tarif dans la première portion du  
6 mémoire bien qu'encore une fois, on semble prendre  
7 la position de Vogogo, le point de vue de son  
8 client, mais quand on s'avance un peu plus loin  
9 dans le rapport, et là, je vous invite à prendre la  
10 page 25 et suivantes, là, on quitte la fixation  
11 comme telle d'un tarif puis les façons dont on doit  
12 fixer un tarif.

13 Regardez le contenu de ces pages-là, là, on  
14 analyse le bilan en énergie, on analyse le critère  
15 de fiabilité en énergie du Distributeur. Page 29,  
16 il est question des achats horaire de court terme  
17 et de référence pour une année. Vous le savez, ce  
18 sont des dossiers très spécialisés et vous entendez  
19 à tous les trois ans un dossier de plan  
20 d'approvisionnement et à tous les ans, il y a un  
21 état d'avancement aussi où il est question de ça  
22 mais avec un niveau de détails beaucoup plus  
23 important que ça et je ne pense pas que monsieur  
24 Audette revendique le statut d'expert non plus en  
25 matière de ce qui est l'analyse des

1 approvisionnements en électricité d'un  
2 Distributeur.

3 Je continue, pages 30, 31, on a l'analyse  
4 des courbes de charge selon l'entente HQP, HQD. À  
5 la page suivante, il est question du nombre  
6 d'heures critiques. Ce sont des questions très  
7 spécifiques, c'est pas l'énergie ça, ça c'est les  
8 approvisionnements en électricité, c'est une...  
9 c'est une surspécialité du domaine.

10 La même chose pour le processus de  
11 sélection. Alors, bon, il y a des propositions qui  
12 sont faites par le Distributeur, il y a des  
13 commentaires qui sont faits, tout ça pour dire que  
14 devant un tribunal spécialisé et même surspécialisé  
15 comme nous l'a dit la Cour d'appel, le niveau que  
16 vous devriez rechercher, et en tout respect là pour  
17 les compétences de monsieur Audette et les  
18 représentations qui vous seront faites par mon  
19 confrère, un, même si vous considérez qu'elles  
20 suffisaient au niveau de la fixation des tarifs, on  
21 va beaucoup plus loin dans ce rapport-là et c'est  
22 très proche d'un analyste, même un très bon  
23 analyste, qui analyse l'ensemble des éléments d'un  
24 dossier pour présenter le point de vue de son  
25 client.

1                   Alors, cette deuxième partie du mémoire-là,  
2 je ne la trouve pas compatible, c'est ce que je  
3 vous soumetts, avec le statut d'expert qui est  
4 demandé.

5                   Alors, ça nous donnerait, si vous me suivez  
6 dans ce raisonnement-là, ça nous donnerait un drôle  
7 de statut hybride, la moitié d'un rapport qui  
8 serait qualifié pour l'expertise, l'autre moitié  
9 qui ne le serait pas.

10                  Je pense que, et je conclus comme ça, le  
11 travail qui a été fait de la part de monsieur  
12 Audette, c'est un travail d'un rapport... c'est un  
13 rapport d'analyse fait pour un client, on prend le  
14 point de vue du client, on le cite à de nombreuses  
15 reprises, on prend ces exemples-là et aucun autre  
16 exemple, et on couvre tous les aspects du dossier  
17 comme cela, même bien au-delà du statut d'expert  
18 qui est demandé.

19                  Alors, pour ces raisons-là, je vais vous  
20 demander de rejeter la demande qui vous est faite.

21 REPRÉSENTATIONS DE Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

22 Donc, je vais commencer par répondre à la deuxième  
23 partie de l'argument de mon confrère qui est le  
24 contenu du rapport comme tel. Je crois que c'est de  
25 jurisprudence constante que c'est deux éléments



1 totalement différents, à savoir la recevabilité du  
2 rapport ou le contenu du rapport et la  
3 qualification de l'expert. Et je note d'ailleurs  
4 que les critiques se rapportent beaucoup plus à la  
5 deuxième partie qui est le bloc, la création d'un  
6 bloc de cinq cents mégawatts (500 MW). Quant à moi,  
7 le contenu du rapport est totalement non pertinent  
8 pour déterminer s c'est un expert qualifié ou pas.

9           Après, par contre, évidemment, même si vous  
10 le nommez comme expert, vous n'êtes pas lié par le  
11 rapport, c'est une preuve d'expert qui va être  
12 faite et vous pouvez retenir certaines parties,  
13 vous pouvez écarter d'autres parties.

14           Aussi concernant le commentaire à l'effet  
15 que monsieur Audette prend un peu parti pour le  
16 client, oui, il utilise l'exemple de Vogogo parce  
17 que c'est les données qui étaient disponibles pour  
18 lui pour faire des analyses, mais je vous dirais,  
19 et d'ailleurs, ça rejoint un peu mon commentaire  
20 d'introduction, monsieur, je crois que ce qu'il  
21 démontre et ce qu'il ressort, il fait ses propres  
22 recommandations. Je peux vous dire que la position  
23 de Vogogo c'est qu'il n'y ait aucune augmentation  
24 et quant à nous, le décret est illégal. Donc, c'est  
25 pas vrai que... je ne pense pas qu'on peut

1 prétendre que les deux s'arriment. Donc, ça c'est  
2 la première portion.

3 Quant à la deuxième, en matière de  
4 tarification, on fait beaucoup état que si on est  
5 en gaz, je ne pense pas que ça fasse une quelconque  
6 différence que l'expérience pratique et académique  
7 de monsieur Audette, soit en matière de...  
8 principalement en matière de gaz et non en matière  
9 d'électricité, c'est les mêmes principes. C'est  
10 vraiment ce qui est devant vous. On parle... on  
11 parle en plus d'innovations tarifaires qui est  
12 devant vous, donc nécessairement il n'y a personne  
13 qui est vraiment spécialisé dans la question  
14 précise qui est devant vous, parce que c'est une  
15 question nouvelle. Donc, je pense qu'il faut faire  
16 preuve de flexibilité là-dessus.

17 (14 h 47)

18 Je vous ai cité dans ma lettre, je ne veux  
19 pas y revenir en détail, mais R. c. Mohan de la  
20 Cour suprême et l'affaire 9077-9646 de la Cour  
21 d'appel, où on établit c'est quoi les barèmes pour  
22 permettre à un témoin d'avoir une preuve d'opinion,  
23 donc c'est ça un expert. Je crois que mon confrère  
24 met la barre beaucoup trop haute en demandant une  
25 spécialisation très, très pointue. Si c'était le

1 cas, il y a très peu d'experts dans le dossier  
2 aujourd'hui qui pourraient être des témoins.

3           Donc, je ne vais pas répéter ce qui est  
4 dans ma lettre. Selon moi, mon client... mon  
5 confrère ne fixe pas la barre au bon endroit, il  
6 est beaucoup trop exigeant. Monsieur Audet remplit  
7 clairement les exigences, il a de l'expérience  
8 académique, il a de l'expérience pratique en  
9 matière de tarification, donc je crois que vous  
10 devriez lui reconnaître l'expertise comme en  
11 mécanisme de fixation des prix et tarifs de  
12 l'énergie, ainsi que les conditions de service  
13 associées, comme on le demande.

14 RÉPLIQUE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

15 Me permettez-vous un point de réplique, là, mais en  
16 fait on parle du témoignage d'opinion. Je rappelle  
17 simplement que devant la Régie, comme on le sait,  
18 le témoignage d'opinion d'un analyste est  
19 évidemment permis. Les analystes sont tous venus  
20 ici livrer leur opinion. Le statut d'expert, bien  
21 il est d'autant plus exigeant à mon avis, là. Donc,  
22 loin de moi l'idée d'empêcher monsieur Audet  
23 d'exprimer son opinion, mais je pense qu'au niveau  
24 du statut d'expert je vous ai fait les  
25 représentations.

1 DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci. Alors à la lumière de l'argumentation qui a  
4 été présentée et notamment de la réplique de la  
5 part de maître Richemont, je cherchais votre nom,  
6 la Régie va accepter, sur la base des informations  
7 qui ont été fournies, les argumentations, la  
8 reconnaissance d'expert de monsieur Audette en  
9 fonction du titre qui est indiqué, à titre  
10 « d'expert en mécanisme de fixation des prix,  
11 tarifs de l'énergie et des conditions de service »,  
12 et notamment en raison du fait que lorsqu'on  
13 regarde le curriculum vitae de monsieur Audette,  
14 maître Tremblay vous disiez que vous n'avez pas  
15 noté d'expérience pratique en matière de  
16 tarification dans les enseignements, dans les  
17 écrits, dans de la recherche, etc., mais monsieur  
18 Audet a une expérience terrain chez Énergir  
19 comme... en matière de tarification.

20 Il a également une expérience lors du  
21 dossier R-3972, qui est un avis requis par la Régie  
22 en matière de tarification et les principes, d'où  
23 ma question précédente, les principes se  
24 recoupaient de part et d'autre en matière  
25 d'électricité et de gaz. Et la formation, lorsqu'on

1 regarde le bagage académique, permet de bien faire  
2 une analyse de ces principes-là.

3 Donc, sur la base de ces informations, nous  
4 sommes prêts à reconnaître monsieur Audette à titre  
5 d'expert. Et évidemment, pour la seconde section du  
6 rapport que vous avez mentionnée, Maître Tremblay,  
7 maître Richemont a fait effectivement la remarque  
8 que nous serons en mesure de faire la part des  
9 choses. Nous avons vu le point exactement qu'il y  
10 avait deux sections et nous serons capables  
11 d'évaluer en fonction des compétences de monsieur  
12 Audette. Est-ce que ça convient?

13 INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

14 Oui, merci. Donc, je vais commencer avec  
15 l'interrogatoire en chef de monsieur Legget.

16 (14 h 51)

17 Q. **[12]** So, Mr. Leggett, you already indicated that  
18 you're the Chief Operating Officer of Vogogo. I  
19 would like you to describe very briefly your  
20 experience in the technology field and experience  
21 with respect to Vogogo.

22 Mr. PAUL LEGGETT:

23 A. Certainly. For the past fifteen (15) plus years,  
24 I've been an executive in the technology space. I  
25 started with the videogaming industry, moved into

1 online gaming, into payments and, most recently,  
2 cryptocurrencies. For the past six months, I've  
3 held the position of Chief Operating Officer of  
4 Vogogo where I'm managing the cryptocurrency mining  
5 operations.

6 Q. **[13]** Okay. And how many operations does Vogogo  
7 have?

8 A. Currently, we have two operations, both in Quebec:  
9 one in Pointe-Claire and one in Lachute.

10 Q. **[14]** Okay. And can you describe briefly what Vogogo  
11 is, what type of company and what are its  
12 operations.

13 A. Vogogo is a publicly traded company on the Canadian  
14 Securities Exchange. We are regulated by both the  
15 Alberta Securities Commission and the Ontario  
16 Securities Commission. We are predominantly  
17 involved... Our core business right now is  
18 cryptocurrency mining. That's twenty-three thousand  
19 (23,000) Antminer S9s here in Quebec - one facility  
20 at Lachute, which is a forty thousand (40,000)  
21 square foot facility using thirty megawatts (30 MW)  
22 of power and another facility using six point six  
23 megawatts (6.6 MW) of electricity in Pointe-Claire.

24 In addition to that, we're developing new  
25 business verticals that relate directly to mining

1           like mining pools, mining software and business-to-  
2           business trading but our core business right now is  
3           cryptocurrency mining in Quebec.

4       Q. **[15]** So, with respect to both facilities, let's  
5           start off with Pointe-Claire. Can you describe what  
6           kind of investment we're talking about with respect  
7           to Pointe-Claire.

8       A. So in Pointe-Claire, we purchased that facility,  
9           Vogogo purchased that facility at the very  
10          beginning of April. It was an all-share transaction  
11          that was valued at approximately fifty-one million  
12          dollars (\$51 M) at the time and...

13      Q. **[16]** Okay. Now, with respect to Lachute?

14      A. Lachute is a transaction, the second facility it's,  
15          again, a forty thousand square foot (40,000)  
16          facility. Eighteen thousand five hundred (18,500)  
17          S9 Antminers. We purchased that facility for forty-  
18          five million Canadian (C45 M) in cash.

19      Q. **[17]** Okay. So, you already indicated that the  
20          Pointe-Claire is six point six megawatts (6.6 MW)  
21          and Lachute thirty megawatts (30 MW). Can you  
22          describe a little bit your research and development  
23          initiatives.

24      A. I'm sorry could I... Can you repeat that question  
25          please?

1 Q. [18] Yes. You indicated previously in your  
2 testimony that Vogogo conducts some R&D, research  
3 and development. What type of research and  
4 development does Vogogo?

5 A. Sure. So, specifically in the cryptocurrency mining  
6 space, we are doing research and development in  
7 terms of data centre techniques and how to best  
8 cool and operate these miners. In addition to that,  
9 we also experiment with new types of software that  
10 allow us to increase the output of the actual  
11 miners themselves, so optimising the miners for  
12 greater output and reduction in electricity usages.

13 We also developed a software that helps us  
14 manage these facilities. And, right now, it's for  
15 our own proprietary use but it's something that  
16 we're considering as potentially creating software  
17 businesses out of that R&D. In addition to that,  
18 we're developing other business verticals directly  
19 related to mining that are not mining themselves,  
20 like mining pools, the management software of the  
21 mining operations, et cetera.

22 So, we spend a great deal of time trying to  
23 optimise the facilities, the miners, and building  
24 new business verticals on top of the foundation of  
25 the cryptocurrency mining business.



1 Q. **[19]** And what exactly brought Vogogo to Quebec?

2 What's the reason you installed your facilities in  
3 Quebec?

4 A. So, in cryptocurrency mining, I'm sure you've heard  
5 it in prior testimonies, the biggest cost of the  
6 business is electricity. So, hydroelectric  
7 renewable cheap energy is extremely attractive to  
8 cryptocurrency miners. Cryptocurrency miners will  
9 actively seek out the lowest cost electricity  
10 available.

11 (14 h 56)

12 But it's not just the electricity, or the  
13 price, there's other factors, the cold weather, you  
14 know, stable jurisdiction, the jurisdiction itself  
15 in terms of human resources, et cetera, there's a  
16 lot of factors that go into it, but price of  
17 electricity is certainly the primary reason or the  
18 primary thing that attracted us to the  
19 jurisdiction.

20 Q. **[20]** And when you indicated a stable government,  
21 what exactly are you talking about?

22 A. Well, I guess I don't mean just a stable  
23 government, I mean, you know, a stable tier 1  
24 electricity provider. You know, we're a Canadian  
25 company, being able to operate in a first world

1 country with a first world electricity provider is  
2 an attraction to us.

3 Q. **[21]** And in terms of the impact of your activities  
4 in Quebec, can you describe how many employees  
5 Vogogo has and how many, out of these employees,  
6 work in Quebec.

7 A. Vogogo currently has twenty-nine (29) full time  
8 employees, twenty-three (23) of which are here in  
9 Quebec running our cryptocurrency mining  
10 facilities.

11 Q. **[22]** Okay. We have some pictures that we brought  
12 just to see the facilities. I would like you to  
13 describe what we see on screen.

14 A. Sure. So, this is our Lachute facility. This is one  
15 third, I believe, of one single row. There's about  
16 twenty-six (26) such rows in that one facility. So,  
17 what you're looking at are S9 Antminers on the  
18 left. It's difficult to give an overview picture  
19 because, as you can see, they're enclosed from the  
20 top in order to contain the cold air in this  
21 specific aisle.

22 Basically, these facilities, the way we've  
23 designed them, it's one cold aisle with the miners  
24 pointing at each other blowing the cold air out,  
25 which we try to contain in that aisle, and then the

1 next row will be a hot aisle where we're sucking  
2 the air out of the facility in order to keep the  
3 facility cool and the miners cooled.

4 So, yes, this is S9 miners here, breakers  
5 on the side, ten thousand (10,000) CFM fans, four  
6 of them in this aisle and it's all contained to  
7 keep the cold air in and blowing back through the  
8 machines to keep them cool.

9 Q. **[23]** Okay. So if we could go to the next slide. So  
10 what is this?

11 A. This is the roof of the Pointe-Claire facility,  
12 very similar to the one in Lachute, and these are  
13 the exhaust fans. This is what is taking the hot  
14 air out of the hot aisles and bringing it outside  
15 of the facility.

16 Q. **[24]** Okay. Now, if you could go to the slide.

17 A. This is the Lachute facility, this is the  
18 transformer room. So, this is what the oil-filled  
19 transformers that are powering the miners inside  
20 the building, there's additional power equipment  
21 outside but this is the main transformer.

22 Q. **[25]** Okay. We can go to the next one, I think it's  
23 still the transformer.

24 A. This is the same room, yes.

25 Q. **[26]** Yes. Go again. Again, maybe the next one. So,



1 faster than the actual infrastructure of that  
2 building. So, from a financial perspective, you  
3 know, to have to rip out fans and the double walls  
4 and the transformer rooms and to replace them  
5 somewhere else would be very expensive or we'd have  
6 to buy all of that over again.

7 So, when you look at that transaction of  
8 forty-five million dollars (\$45M) and the cost of  
9 the infrastructure versus the miners, the most  
10 valuable part is that facility, that investment we  
11 make. So, naturally, we would want to see that  
12 facility have a much longer life expectancy, you  
13 know, and house multiple generations of these  
14 miners.

15 (15 h 01)

16 So, from a financial perspective, it would  
17 be very difficult to move that facility or the  
18 infrastructure in it. Practically, if we start  
19 ripping out these fans and the walls that we've  
20 built all the way around the facility and the  
21 exhaust fans on the roof and try to recreate them,  
22 I'm assuming they would lose somewhere in the  
23 vicinity of fifty (50) to seventy-five percent  
24 (75%) of their value.

25 Q. [30] And am I correct to say that all this twenty

1 million (20 M) of investment in the facilities,  
2 those were contracted out from Quebec-based  
3 contractors?

4 A. That's correct. The Lachute facility, I was  
5 intimately involved with that one, it was Hypertec,  
6 a Quebec company; BBA did the electrical design;  
7 Gilles Leduc; MDL for the electrical; Coldstack for  
8 HVAC; KYC Electronics for the mining equipment. It  
9 was almost, if not entirely, greater than ninety  
10 percent (90%) Quebec companies.

11 Q. **[31]** Do you have other projects, current or future,  
12 with respect to Quebec?

13 A. When we purchased the Lachute facility for forty-  
14 five million (45 M), it came with an option  
15 agreement to purchase another facility, another  
16 building. The intended destination of that facility  
17 was in Asbestos, it was another thirty-five  
18 megawatt (35 MW) worth of infrastructure that we  
19 were going to be buying. We had six months so that  
20 option agreement expires in December but with the  
21 current uncertainty regarding pricing, I fully  
22 expect that option agreement not to be exercised.

23 Q. **[32]** Is that the project that initially FIT  
24 developed out of Jeffrey Mine?

25 A. That is correct.

1 Q. **[33]** Okay. And in that respect, does Vogogo intend  
2 to participate in the bidding process that Hydro-  
3 Québec is proposing now?

4 A. No, we do not.

5 Q. **[34]** Why so?

6 A. The biggest impediment for us to participate in the  
7 bidding, or to consider it even is really, there's  
8 the core of our business is these two facilities  
9 here in Quebec and we currently don't have, we're  
10 unable to accurately project what the cashflows of  
11 those businesses will be so it's very difficult for  
12 us to engage or to enter into a new power  
13 opportunity and build out a new facility until we  
14 have complete certainty over our future.

15 In addition to that, we have done some  
16 research and had discussions with different  
17 jurisdictions and, because the price increase would  
18 be a minimum one cent (¢1) increase, it takes us to  
19 six cents (¢6) or above, we've had some discussions  
20 that are in the sub-six cents range so we don't  
21 think we're in a position to be bidding at six  
22 cents (¢6) or higher currently because of the  
23 uncertainty and because of some other  
24 opportunities.

25 Q. **[35]** So, can you be just a little bit more

1 specific? I know those are preliminary  
2 verifications but you indicated that there are  
3 other options outside of Quebec to obtain  
4 electricity lower than six cents per kilowatthour  
5 ( $\$6/\text{kWh}$ ), is that correct?

6 A. Yes, that's correct.

7 Q. **[36]** And can you give us some examples?

8 A. We've had discussions with two private power  
9 companies in Canada. There's an opportunity, we've  
10 had discussions in Montana. But again, these are  
11 preliminary discussions that we would like to  
12 weigh. We prefer to be here in Quebec, we have our  
13 two facilities here in Quebec.

14 If we can find a way to expand here in  
15 Quebec, that would be ideal for us because we could  
16 centralise our business and operations here. But  
17 until we kind of have one hundred percent (100%)  
18 clarity on the impact of the rate, potential rate  
19 increases for our sector, it's very difficult for  
20 us to sit down, evaluate all the opportunities and  
21 make a decision on whether we are going to invest  
22 in a new facility somewhere.

23 (15 h 06)

24 Q. **[37]** Well, let's describe a little bit what do you  
25 expect to be the impacts of Hydro-Québec's demand



1 here, a new measure with respect to Vogogo's  
2 business. First of all, one of their proposals is  
3 to limit the power available to basically three  
4 hundred megawatts (300 MW) for future projects. How  
5 would that impact your activities?

6 A. Again, it's difficult for me to answer that  
7 question simply because we're waiting to see what  
8 the future holds for our current businesses in  
9 order for us to move forward but, obviously,  
10 limiting it prevents us from expanding our current  
11 facilities, which is something that we're very  
12 interested in doing, it's to maximise the return on  
13 investment we can get from our current facility.

14 So, if we are unable to expand there, does,  
15 you know, does affect our current business,  
16 separate from even developing another new facility.  
17 Obviously, we'd love to have the opportunity to  
18 expand and limiting it would affect that.

19 Q. **[38]** And what about the... We understand now from  
20 the proposal that even the current facilities such  
21 as yours in Lachute and Pointe-Claire would be  
22 subject to a minimum increase of one cent per  
23 kilowatt (¢1/kW) of their rates. How would that  
24 impact your business, if it would be implemented by  
25 the Régie.

1 A. So, we learned about, or I learned about that  
2 through the process of these hearings. I didn't  
3 realise until very recently that that was a  
4 certainty that there would be a minimum increase on  
5 the grandfathered or the existing cryptocurrency  
6 miners. But a one cent (¢1) increase in the models  
7 we projected would have about a negative thirty-  
8 seven percent (-37%) impact on our profitability.

9 Q. **[39]** Now, we're going to close your presentation  
10 with a question with respect to your expectations  
11 when you invested. When Vogogo decided to invest in  
12 its two facilities for over ninety-six million  
13 dollars (\$96 M), were you aware - and I think you  
14 just indicated that you were not - that an increase  
15 of twenty percent (20%) of the electricity price  
16 was contemplated by Hydro-Québec?

17 A. No, I was not aware.

18 Q. **[40]** And how relevant that information would be for  
19 Vogogo when it made its business decision to  
20 invest?

21 A. Significant. As I said before, north of seventy-  
22 five percent (75%) of our cost is electricity so  
23 you can imagine it would have a major impact on  
24 that decision.

25 Q. **[41]** J'ai pas d'autres questions pour le témoin.

1 Thank you Mr. Leggett. There might be other  
2 questions from the other interveners.

3 A. Thank you.

4 (15 h 09)

5 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

6 R. Messieurs, Madame les Régisseurs. C'est toujours un  
7 plaisir de passer un vendredi à quinze heures  
8 (15 h 00), comme ça, après une semaine aussi  
9 chargée. Je regarde les faces de tout le monde,  
10 c'est pas évident. Ça fait que je vais prendre  
11 votre conseil, Monsieur le Président, et puis...  
12 Vous voyez, j'ai même mis la note, le rapport  
13 détaillé est déjà au dossier en respect des  
14 directives que vous avez énoncées. Et puis je vais  
15 donc laisser une bonne partie à l'appréciation, une  
16 bonne partie du rapport à ce qui a déjà été dit.

17 Par contre, je vais revenir sur certains  
18 éléments qui sont clés. Entre autres, la première  
19 section, c'est l'argument et contre-argument sur  
20 certains principes de base parce que, bon, j'ai pu  
21 prendre connaissance des questions de la Régie sur  
22 certains principes et des réponses du Distributeur  
23 là-dessus pour les contextualiser à l'intérieur du  
24 rapport. Donc, je vais prendre le temps de prendre  
25 certains extraits puis de regarder jusqu'à quel

1 point est-ce qu'on peut être d'accord avec certains  
2 énoncés du Distributeur ou non.

3 (15 h 10)

4 Ensuite, comment établir... Bon, grosso  
5 modo, c'est juste et raisonnable. Est-ce que la  
6 catégorie tarifaire, c'est un concept qui est juste  
7 et raisonnable. Est-ce que le processus de  
8 sélection est adéquat. Est-ce qu'un bloc dédié qui  
9 maximise les revenus, c'est quelque chose aussi qui  
10 est souhaitable ou qui est possible.

11 Mon procureur tout à l'heure vous a  
12 mentionné qu'on a eu des discussions. Moi, j'ai  
13 dit, je ne viendrai pas ici faire un rapport  
14 d'expert pour plaire à Vogogo. Ça a été souligné.  
15 Et d'ailleurs vous allez voir que, dans le rapport  
16 que j'ai produit, c'est quand même quelque chose,  
17 je pense que c'est une solution qui est  
18 implantable. C'est quelque chose qui pourrait se  
19 faire et qui pourrait être dans l'esprit.

20 On a parlé... Lundi, on parlait d'un  
21 « package » qui serait raisonnable, qui serait  
22 juste et raisonnable, qui ne serait pas parfait,  
23 qui serait un petit peu... qui dérogerait un peu  
24 des principes tarifaires qu'on est habitué, mais  
25 c'est correct. Ça fait partie, des fois, d'un tout

1 qu'il faut regarder. Et c'est ça de l'innovation  
2 tarifaire. Donc, il faut en faire. Dans ce cas-ci,  
3 je pense que le contexte l'oblige. Et puis je  
4 n'irai pas vous dire ici qu'il ne faut pas faire  
5 une exception si on a une demande de deux mille  
6 (2000 MW), trois mille (3000 MW), quatre mille  
7 mégawatts (4000 MW). Ce n'est pas ça ici que je  
8 suis venu faire.

9 Et je vais vous présenter un petit peu un  
10 rappel des constats du mémoire. Mais comme vous les  
11 avez lus, je vais peut-être même pas les lire si on  
12 a le temps, et je vais aller aux conclusions  
13 recherchées. Donc, évidemment, vous avez vu dans le  
14 rapport que les fonctions de la tarification...  
15 Moi, j'aime bien ce manuel-là, le Tomain et Cudahy.  
16 Je l'utilise beaucoup dans mes cours. Deuxième  
17 édition. C'est un signe aussi que c'est un livre  
18 qui a fait ses preuves.

19 Oui, on peut avoir une fonction en  
20 tarification pour attirer du capital. C'est  
21 important d'avoir un tarif qui permet de favoriser  
22 les investissements, un ROI raisonnable.  
23 D'ailleurs, on voit beaucoup de ces principes-là  
24 qui sont dans la loi, applicables au Québec.

25 Établir des prix raisonnables. Donc, on

1 voit aussi la question de la raisonnabilité, qui  
2 doivent respecter une certaine capacité de payer  
3 des consommateurs. L'efficience des marchés, un ROI  
4 équitable selon le risque et la concurrence. C'est  
5 un peu comme ça qu'on l'explique. Je résume le  
6 manuel qui est ça d'épais. Il y a un chapitre pour  
7 chacune des sections.

8 Contrôler la demande. Oui. Je pense que la  
9 demande qu'on a devant nous, c'est, entre autres,  
10 un des objectifs. Transfert de richesse,  
11 l'interfinancement et socialisation des coûts,  
12 c'est quelque chose qui existe. Quelque chose qui  
13 existe dans le marché résidentiel versus le marché  
14 affaires. D'ailleurs c'est en preuve dans le  
15 dossier. Donc, ça, c'est les grands principes.

16 Lorsqu'on regarde maintenant, lorsqu'on  
17 veut respecter ces grands principes-là, quelle  
18 approche on peut avoir. Puis, ça, c'est au coeur du  
19 dossier ici. Donc, est-ce qu'on veut avoir une  
20 approche sur les coûts? Est-ce qu'on veut avoir une  
21 approche sur la valeur? Ou on veut avoir une  
22 approche sur les politiques publiques ou ce qu'on  
23 appelle aussi, l'auteur utilise un terme très  
24 poétique, « d'ingénierie sociale »? J'aime bien le  
25 terme, ingénierie sociale. Donc je l'ai laissé.

1                   Mais je pense que ce qu'il faut chercher  
2 dans le cas qui nous occupe, il faut innover en  
3 tarification puis essayer de voir si on ne peut pas  
4 aller chercher dans A), B), C) quelque chose qui  
5 fait du sens à la fin, autant pour le Distributeur  
6 que pour les clients et pour la société en général.

7                   Donc, la proposition ou, en fait les  
8 orientations que j'ai dans mon rapport d'expert,  
9 c'est justement pour essayer de dire, bien, il y a  
10 peut-être quelque chose qu'on peut faire sur la  
11 base de ce qui est proposé. Donc, je ne pense pas  
12 qu'il faut jeter à la poubelle tout ce qui est  
13 présenté ici. Non. Ce n'est pas du tout l'objectif  
14 du rapport. C'est d'essayer de voir quel genre  
15 d'approche on peut aller. Donc, évidemment,  
16 l'approche selon les coûts, je vais y revenir tout  
17 à l'heure, je vais reprendre chacune de ces  
18 approches-là puis ajouter un petit peu par rapport  
19 à ce que j'ai dit dans mon mémoire.

20                   Je vais commencer par les arguments avancés  
21 sur les principes. Donc, le Distributeur, dans une  
22 des DDR, je fais grâce un peu de exactement la  
23 question qui a été posée, mais je prends des  
24 extraits qui résument un peu la position du  
25 Distributeur.

1                                   [...], soutient que la fixation des  
2                                   tarifs est en soi une étape distincte  
3                                   de l'établissement des revenus requis.  
4 Et il dit, il cite en exemple, par exemple, le  
5 mécanisme de réglementation incitative (ou le MRI).  
6 C'est vrai. Par contre, en théorie et en pratique,  
7 et c'est visible dans l'esprit de la Loi. Lorsqu'on  
8 regarde les articles 52.3 et 49, c'est plutôt un  
9 équilibre entre les différentes approches qu'il  
10 faut regarder.

11                                  Donc, quand on regarde en détail ces  
12 articles-là, on voit qu'il y a des lignes qui  
13 disent que ce n'est pas juste des coûts. Je sais  
14 qu'il y a des arguments. Je sais qu'il y a des  
15 intervenants ici qui disent, ah, il faut que ce  
16 soit strictement basé sur les coûts. Je pense que,  
17 dans le cas qui nous occupe, on peut regarder les  
18 autres approches aussi. Mais les coûts, ils sont  
19 là. Il faut les regarder. Ça fait partie d'une  
20 approche qu'il faut regarder.

21                                  Donc, l'innovation tarifaire qui va  
22 résulter dans votre décision, Monsieur le  
23 Président, Monsieur, Madame les régisseurs, ça va  
24 être quelque chose qui doit être examiné sous  
25 divers angles. Vous allez dire, bien, sous cet



1 angle-là, ça fait du sens; sous cet angle-là, ça  
2 fait du sens; sous cet angle-là, ça fait du sens.  
3 Mais si je prends seulement un angle, ça ne fait  
4 pas de sens.

5 (15 h 15)

6 Donc, entre autres, l'angle des politiques  
7 publiques, qui est le décret, de manière concrète  
8 c'est le décret qui énonce l'angle des politiques  
9 publiques, un peu d'ingénierie sociale, bien je  
10 pense qu'on peut en tenir compte. D'ailleurs, c'est  
11 écrit dans la Loi. Mais il ne doit pas être  
12 l'unique critère, l'unique approche. Donc, on peut  
13 regarder, on peut regarder ce qu'on peut faire,  
14 mais il y a d'autres approches qu'on pourrait  
15 regarder.

16 Donc, la... la solution finale, évidemment  
17 l'exemple du MRI c'est quand même une base, on fait  
18 une remise à zéro de la base de tarification, on  
19 fait une approche coûts de service au début du MRI,  
20 donc à la base il y a quand même une approche selon  
21 les coûts, même si après on accepte de ne pas  
22 revoir l'ensemble des coûts à chaque année, il y a  
23 quand même une fondation qui est basée sur les  
24 coûts, même en réglementation incitative.

25 Revenus requis et coûts moyens sont à la

1 base de la grande majorité des tarifs - donc  
2 évidemment je pense que le Distributeur l'affirme  
3 et il ne le nie pas - et ne constituent pas  
4 nécessairement un intrant essentiel. Bon. C'est  
5 peut-être un peu fort comme affirmation ce qu'on  
6 dit, un « intrant essentiel », j'aurais plus  
7 tendance à dire que le revenu requis constitue un  
8 intrant important. Donc, dans l'approche sur les  
9 coûts, il faudrait au moins le considérer.

10 Ils sont les intrants nécessaires pour  
11 évaluer le caractère juste du résultat final. Donc,  
12 si on voit qu'ils payent trois fois, quatre fois,  
13 cinq fois leurs coûts, bien là on peut commencer à  
14 questionner le fait que c'est juste de payer trois  
15 fois les coûts, alors que les autres catégories de  
16 clientèle ou les autres clients ne payent pas trois  
17 fois les coûts. Ils payent peut-être un peu plus,  
18 mais pas trois fois.

19 Donc, le revenus requis permet d'apprécier  
20 l'écart entre les coûts et les revenus. Puis je  
21 vous dis que, oui, l'écart entre ces deux... entre  
22 les coûts et les revenus n'a pas besoin d'être à  
23 zéro, d'ailleurs il ne l'est pas de manière  
24 pratique, de manière concrète. Donc, la théorie  
25 dit : il faut essayer de chercher... de minimiser

1 l'interfinancement, mais en pratique ça arrive  
2 qu'il y a des écarts, mais il ne faut pas qu'il y  
3 ait de discrimination indue à ce moment-là. Il faut  
4 qu'il y ait une juste allocation et puis après ça  
5 on apprécie si, oui ou non, l'interfinancement est  
6 trop élevé, trop bas, et là il devient un peu  
7 injuste, s'il est trop élevé.

8 Il y a un autre argument qui dit : bien il  
9 faut... d'ailleurs, Hydro-Québec dans une de ses  
10 réponses, mentionne qu'il faut faire un arbitrage  
11 entre ces différents principes. Donc, je pense  
12 qu'Hydro-Québec devrait être d'accord, en principe,  
13 sur le fait qu'il faut quand même regarder  
14 l'approche sur les coûts, l'approche selon la  
15 valeur et l'approche selon l'ingénierie sociale,  
16 puis regarder un petit peu un tout là-dedans. Donc,  
17 c'est un peu ce que je propose. J'ai dit : on va  
18 les regarder, puis on va essayer de voir qu'est-ce  
19 qu'on peut ressortir de ça, qui va faire que la  
20 proposition que vous avez devant vous, elle va être  
21 acceptable.

22 Donc, l'innovation tarifaire ne peut être  
23 trop injuste et déraisonnable pour le bénéficiaire  
24 du service public. Il ne faut pas oublier qu'on est  
25 ici devant... on n'est pas dans une... t'sais,

1 Vogogo ou une autre entreprise qui veut... qui fait  
2 partie, qui est citoyen, qui paye ses taxes, par  
3 exemple ou qui a décidé d'investir au Québec, qui a  
4 une adresse, bien ce qu'il veut, lui, c'est de  
5 l'électricité puis il y a un seul fournisseur  
6 d'électricité dans la ville où il est. Donc, c'est  
7 un service public, c'est un monopole, donc on est  
8 dans ce contexte-là. Il ne peut pas décider d'avoir  
9 une alternative facilement ici.

10           Donc, le bénéficiaire est en droit de  
11 s'attendre à payer un juste tarif selon des coûts  
12 raisonnables par rapport aux autres bénéficiaires  
13 du même service public. On peut accepter des fois  
14 dans certains services publics, en service de  
15 transport, qu'on va avoir, par exemple, bon, les  
16 aînés vont payer un peu moins cher et puis les  
17 étudiants, moins cher. On peut faire ça, mais à la  
18 base on n'a pas des écarts trop grands.

19           Donc, l'approche selon les coûts ça  
20 permet... selon les manuels théoriques qu'on  
21 regarde, habituellement on va dire : bien  
22 l'approche selon les coûts permet d'évaluer... de  
23 porter un jugement, parce qu'à la fin ça va être un  
24 peu un jugement que la Formation va porter sur le  
25 caractère juste des coûts. Est-ce que les coûts

1           versus les revenus il y a un écart trop grand par  
2           rapport à ce qu'on veut?

3                       L'approche selon la valeur ce serait en  
4           fait une approche où on serait capable de voir :  
5           bien voici un peu les coûts, voici un peu les  
6           revenus potentiels, puis jusqu'à quel point est-ce  
7           que cette personne-là est prête à payer pour un  
8           certain service public. Et puis en fonction des  
9           revenus qu'il va avoir. Donc, ça existe, ça peut  
10          exister, cette approche-là, mais il faut... on peut  
11          la considérer, mais il ne faut pas que ce soit  
12          l'unique approche.

13                      L'approche selon les choix de société.  
14          Bien, évidemment, elle doit être tenue en compte,  
15          c'est écrit dans la Loi. Et c'est un peu le Décret  
16          qu'on a devant nous. Et c'est un peu aussi la  
17          source, là, un peu de... pas de la confusion, mais  
18          de la mésentente qu'on a, par exemple, lorsqu'on  
19          dit : bien je suis carrément en accord avec le fait  
20          d'éliminer toute référence au Décret. Je pense  
21          qu'il faut regarder quand même ce qu'il y a là-  
22          dedans puis voir... on est quand même dans une  
23          situation particulière.

24                      La création d'un bloc dédié en service non  
25          ferme assure la sécurité d'approvisionnement, ainsi

1 que la stabilité et la prévisibilité des  
2 ajustements tarifaires. En effet, la création d'un  
3 bloc dédié, limité pour une catégorie de  
4 consommateurs selon un usage précis, en service non  
5 ferme de surcroît, je pense que c'est important le  
6 service non ferme ici dans le cas qui nous occupe.  
7 C'est un arbitrage qui dérogerait des principes  
8 tarifaires. Le fait de créer une catégorie  
9 tarifaire, dans mon rapport je l'explique, c'est  
10 pas souhaitable. Parce que là ça crée des problèmes  
11 de pragmatisme, mais bon.

12 (15 h 19)

13 Est-ce que ça devrait être une catégorie  
14 tarifaire? Est-ce que ça devrait être une option?  
15 Est-ce que ça va être simplement, un peu comme je  
16 recommande, de dire : « Bien, on pourrait peut-être  
17 lui enlever un crédit qu'on donne à l'ensemble des  
18 clients du tarif M ou tarif L. » Ou peut-être qu'on  
19 pourrait dire : « Bien, le crédit pour alimentation  
20 de haute charge, qui est un crédit qu'on donne  
21 systématiquement, peut-être qu'il y a une option  
22 dans le tarif M, dans le tarif L que ce crédit-là,  
23 on le retirerait pour ces clients-là compte tenu du  
24 contexte et du fait qu'il faut peut-être maximiser  
25 les revenus. » Par contre, au final, la fixation

1 des tarifs qui seraient applicables à ce bloc dédié  
2 doit être abritée en fonction des autres principes,  
3 comme je l'ai dit tout à l'heure.

4           Donc, un peu encore sur les arguments  
5 avancés, tous les clients de cette nouvelle...  
6 donc, sur le principe justement juste, raisonnable,  
7 l'équité, on dit, bien... Hydro-Québec répond :  
8 tous les clients de cette nouvelle catégorie de  
9 consommateurs demeurent équitables et non  
10 discriminatoires. » Oui, mais le caractère juste et  
11 raisonnable doit être relatif aux autres  
12 catégories. Je pense qu'on est habitué ici, devant  
13 la Régie, de regarder : bien, est-ce que c'est  
14 juste entre les clients résidentiels qui ont  
15 affaire entre les catégories tarifaires?

16           Donc, il ne faut pas simplement regarder  
17 une seule catégorie entre eux, je pense que... je  
18 pense qu'il faut quand même regarder ces  
19 principes-là sous l'angle en comparant  
20 relativement, de manière relative aux autres  
21 catégories qui sont déjà là en place.

22           Pour des charges de plus de cinquante  
23 kilowatts (50 kW) admissibles au tarif M et LG,  
24 bien, regardons les gens qui sont au tarif M et LG,  
25 qui ont un même profil, à peu près la même chose,

1 bien, est-ce que c'est juste et raisonnable par  
2 rapport à eux à tout le moins la solution finale?

3 L'appréciation du niveau de couverture des  
4 coûts et le caractère raisonnable de la hausse doit  
5 faire partie de l'arbitrage, encore l'approche  
6 selon les coûts, la Régie doit aussi tenir compte  
7 des préoccupations indiquées dans le gouvernement  
8 par décret. Je ne dis pas de ne pas en tenir  
9 compte, je pense qu'il y a des choses qu'il faut  
10 regarder.

11 Se limiter à l'approche selon les  
12 politiques publiques tel que suggéré dans beaucoup  
13 de réponses aux demandes de renseignements est un  
14 peu une approche qui dit : Bien, voici ce qu'on  
15 préconise. Donc, c'est la troisième approche puis  
16 l'approche selon les coûts puis même l'approche  
17 selon la valeur, on ne veut pas la regarder, on ne  
18 l'a pas regardée pour diverses raisons, mais je  
19 pense que devant... ici, on peut la regarder. Je  
20 pense que dans votre décision finale, vous allez  
21 pouvoir, vous, regarder autant l'approche selon les  
22 coûts, l'approche selon la valeur et l'approche  
23 selon les politiques publiques.

24 Donc, ça c'était justement une preuve qui a  
25 été mise... c'était dans une des questions de la



1 Régie où on mettait... on mettait les travaux de  
2 Bonbright, tantôt, monsieur le Président avait posé  
3 une question sur Bonbright, bien, ces principes-là  
4 s'appliquent autant au gaz naturel qu'à  
5 l'électricité, en services publics, et on en a dix  
6 (10) ici.

7           Donc, je ne vais pas les lire au complet  
8 mais ce que je peux vous dire à la prochaine page  
9 ce que j'ai fait, c'est que j'ai... On peut les  
10 regarder, vous pouvez les regarder à la maison,  
11 vous pouvez les regarder avant de rendre votre  
12 décision finale. Vous allez voir qu'en fait la  
13 proposition de base qu'on a devant nous, sans la  
14 modifier, sans l'ajuster, il y a de la difficulté  
15 avec sept (7) sur les dix (10) principes que vous  
16 avez là. Il y en a peut-être trois, là, qu'on  
17 pourrait argumenter : Ah! O.K., ça c'est en lien  
18 avec la discussion.

19           Maintenant, j'enseigne à l'université, un  
20 étudiant qui a trente pour cent (30 %) à son  
21 examen, il ne passe pas. Des ajustements mineurs  
22 pourraient nous amener à quatre-vingts pour cent  
23 (80 %) sans négliger l'approche des coûts,  
24 l'approche de la valeur ou... en fonction du  
25 décret.

1                   Donc, là, on aurait... Les deux seules  
2 qu'il resterait c'est la dernière puis on en a  
3 parlé aussi beaucoup dans les audiences, donc,  
4 c'est la proposition... les attributs liés au  
5 pragmatisme. Il y a trois catégories, les attributs  
6 liés aux revenus, attributs liés aux coûts, les  
7 attributs liés au pragmatisme, incertitude,  
8 complexité, tarifs distincts et différents par  
9 client et ceux du processus, controverse sur  
10 distinction sur l'usage réel sur le terrain,  
11 comment on va séparer les clients qui font de la  
12 crypto, qui font de la base... de l'hébergement de  
13 données? Ça c'est le problème de...

14                   Donc, on n'a pas cent pour cent (100 %), si  
15 on conserve l'idée de discriminer quand même,  
16 dire : « Bien, il y a ces clients-là qu'on va leur  
17 enlever le crédit, on va faire quelque chose, ou on  
18 va juste les... ils vont devoir participer à un  
19 appel d'offres. » Bien, on serait peut-être à  
20 quatre-vingts pour cent (80 %). Mais là,  
21 l'étudiant, il passe, là, il n'y a pas de problème.  
22 Là, je fais le professeur mais là, à ce moment-là,  
23 à quatre-vingts pour cent (80 %) il passerait puis  
24 ça serait acceptable.

25                   Je pourrais pendant la série de

1 questions... Je peux peut-être le faire tout de  
2 suite pour sauver du temps, mais j'ai regardé  
3 comment on pourrait faire pour séparer l'approche  
4 pragmatisme. L'une des façons de faire c'est une  
5 déclaration volontaire de tous les clients M et L.  
6 Je sais que c'est pas évident à gérer mais c'est  
7 peut-être plus facile à gérer, de dire : une fois  
8 par année, vous devez faire une déclaration  
9 volontaire et solennelle, dire : « Je certifie que  
10 j'utilise le kilowatt pour ça. » Ou on peut faire  
11 de facto. « Si vous ne l'avez pas fait, c'est qu'on  
12 considère que c'est pas de la cryptomonnaie », et  
13 là, légalement, bien là, il y a le tarif de quinze  
14 sous (15 ¢) dissuasif qui peut s'appliquer si  
15 jamais Hydro-Québec les attrape.

16 (15 h 24)

17 Donc, on fait confiance au client, on dit  
18 « bien, je déclare que j'utilise mon électricité  
19 pour ça ». Donc, ce serait peut-être une manière de  
20 s'approcher du cent pour cent (100 %) à ce moment-  
21 là, si on avait une forme de déclaration volontaire  
22 qui ferait en sorte que, une fois par année, il  
23 aurait une déclaration à faire. Puis évidemment,  
24 s'ils se rendent compte que c'est pas du tout  
25 l'usage et c'est pas vrai qu'ils ne font pas de la

1 crypto, bien il y aurait des pénalités applicables  
2 qui sont au dossier.

3 Les questions qui sont dans le rapport que  
4 je vais aller rapidement. Donc, évidemment après  
5 ça, les questions qui se posent, c'est : est-ce que  
6 les tarifs sont justes? Approche sur les coûts.  
7 Est-ce que les tarifs sont raisonnables? Approche  
8 sur la valeur des clients. Et est-ce que c'est  
9 l'ingénierie sociale où le décret est respecté?

10 Donc, l'approche selon les coûts, je pense  
11 que c'est très clair au dossier. Quand on regarde  
12 les revenus moyens et les coûts moyens des tarifs L  
13 et des tarifs M. Le tarif L est pas mal proche de  
14 ses coûts, on est à cent trois pour cent (103 %).  
15 Le tarif M au niveau des coûts moyens, il est à  
16 cent trente pour cent (130 %), donc, oui, il y a...  
17 les revenus sont plus élevés que les coûts au tarif  
18 M.

19 Donc, au réel, pour une nouvelle catégorie  
20 de consommateurs qui doit couvrir ses coûts de  
21 raccordement à cent pour cent (100 %), on pouvait  
22 même émettre l'hypothèse que si j'ai pas à payer  
23 mes coûts de raccordement, j'ai pas à payer les  
24 coûts que j'engendrerais, bien, on pourrait même  
25 émettre l'hypothèse que ces coûts-là sont même trop

1 élevés parce qu'ils contribuent davantage que  
2 l'ensemble des clients qui bénéficient de la masse  
3 des clients.

4           Donc, la conclusion qu'on peut faire ici,  
5 je pense, c'est... on l'a vu un peu au dossier,  
6 puis la rectification d'un des intervenants tout à  
7 l'heure qu'il est venu faire, montre que, en fait,  
8 quand on regarde les tarifs, les coûts sont  
9 couverts.

10           Ajustement. Bon. Ça, c'est une vraie  
11 facture d'un client. Ça, c'est le site de Pointe-  
12 Claire, donc qui est au tarif M et puis il paye  
13 cinq soixante-quinze (5,75). Pourquoi? Parce que,  
14 on en a parlé tout à l'heure, il y a un bon facteur  
15 d'utilisation, on est à quatre-vingt-quinze... on  
16 est à un facteur d'utilisation de quatre-vingt-  
17 quinze virgule huit (95,8 %).

18           Donc, on m'a mentionné, je parlais un petit  
19 peu avec Vogogo. J'ai dit : « Ah! Vous avez... vous  
20 êtes bien efficaces là-dedans et c'est normal. » Je  
21 veux dire, un coût moyen, ce que c'est, c'est, on  
22 en a parlé aussi tout à l'heure, on a le coût du  
23 kilowattheure qu'on voit qui est en bas et puis  
24 ensuite, on a la puissance.

25           Le tarif M, par contre, il y a la puissance

1        puis ensuite il y a deux niveaux. Dans les  
2        hypothèses d'analyse que vous voyez dans mon  
3        rapport, ce que j'ai fait, puis là je ne le sais  
4        pas comment ça va fonctionner s'il y a une  
5        majoration. Ce que j'ai fait quand j'ai fait une  
6        majoration qui est autre chose qu'éliminer le  
7        crédit. En jaune, c'est le crédit d'alimentation,  
8        le reste de la consommation. C'est que j'ai  
9        simplement utilisé le dernier palier.

10            Donc, j'ai ajouté une cent (1 ¢) au point  
11            cinq cents (0,5 ¢) au deuxième palier dans le tarif  
12            M. Et dans le tarif L, il y a seulement un palier,  
13            donc ajouter une cent (1 ¢) au palier qui existe.

14            Il ne faut pas oublier aussi quand on fait  
15            l'analyse de la concurrence que ces gens-là payent  
16            de la taxe. Quand on regarde les tarifs, là, ils  
17            payent quand même... ça ajoute souvent une cent  
18            (1 ¢) de plus du kilowattheure lorsqu'on met les  
19            taxes. Quand on regarde le prix puis après ça on  
20            regarde les taxes, avec les taxes, bien il y a des  
21            coûts supplémentaires.

22            Excusez la mauvaise qualité de  
23            l'impression, mais... Donc, le site de Lachute,  
24            c'est environ cinq cents (5 ¢). Donc, ça, c'est...  
25            c'est pas des hypothèses, c'est vraiment la facture

1 du mois d'août. J'ai regardé la facture du mois de  
2 septembre, ça se ressemble.

3 Bon. Vogogo me mentionne que, bien c'est  
4 pas facile d'avoir quatre-vingt-quinze pour cent  
5 (95 %) d'utilisation, malgré les hypothèses. Donc,  
6 vous voyez, celui-là, on n'est plus à quatre-vingt-  
7 huit virgule sept (88,7 %) dans le coin en haut à  
8 droite. Donc, ce qui fait... cinq cents (5 ¢) en  
9 fait qu'ils payent réellement.

10 Et puis là après ça, dans les scénarios que  
11 vous voyez dans le rapport, vous voyez « sans  
12 crédit d'alimentation ». Donc, vous avez le tarif  
13 existant. Vous avez le crédit de l'alimentation,  
14 majoration de point cinq (0,5 ¢), un (1 ¢), un  
15 point cinq (1,5 ¢), deux (2 ¢) et ça donne ça.  
16 Donc, vous avez le rapport, tous les détails. J'ai  
17 le fichier Excel aussi qu'ils regardent.

18 En fait, ce qu'on fait, c'est qu'on prend  
19 la facture puis on fait juste majorer le palier  
20 tarifaire de consommation. On ne touche pas à la  
21 puissance. C'est ce que j'ai pris comme hypothèse.

22 Ça donne quoi? Bien, ça donne que si on  
23 prend la proposition minimale en rouge, ça donne  
24 vingt pour cent (20 %) de plus pour le site de  
25 Lachute et dix-sept pour cent (17 %) de plus pour

1 M.

2 La proposition qui pourrait être une  
3 alternative sur laquelle Vogogo n'est pas  
4 nécessairement d'accord, mais mettons qu'on veut  
5 quand même dire qu'il faudrait maximiser un peu, et  
6 je sais qu'il y a beaucoup d'intervenants aussi qui  
7 ne seraient pas d'accord avec cette proposition-là  
8 qui disent « on peut simplement utiliser les tarifs  
9 M et L », c'est peut-être de dire, bien, écoutez,  
10 si la déclaration... quand vous faites votre  
11 déclaration annuelle, vous dites que vous utilisez  
12 pour de l'usage cryptographique, bien à ce moment-  
13 là vous n'avez pas le droit au crédit  
14 d'alimentation, vous êtes au tarif M, vous n'avez  
15 pas le crédit d'alimentation. Là ça ferait une  
16 augmentation au tarif L plus élevée, le site de  
17 Lachute est au tarif L, de huit pour cent (8 %) et  
18 deux pour cent (2 %) pour Pointe-Claire. Ça tient  
19 compte un peu de l'effet de l'interfinancement à ce  
20 moment-là. On disait tout à l'heure, on dit, bien,  
21 le tarif M, la moyenne est plus élevée. Donc, c'est  
22 quelque chose qui pourrait être regardé qui serait  
23 beaucoup plus raisonnable...

24 (15 h 29)

25 Elle est peut-être injuste. C'est injuste



1 de créer une nouvelle catégorie. Tu peux en payer  
2 plus que les autres pour le même service public.  
3 Mais peut-être que là, huit pour cent (8 %), deux  
4 pour cent (2 %), c'est quelque chose de beaucoup  
5 plus raisonnable que vingt (20 %) et dix-sept pour  
6 cent (17 %) d'un coup. Encore plus, c'est  
7 doublement injuste pour les clients existants qui  
8 ont déjà fait leur modèle d'affaires.

9           Donc, les tarifs actuels sont-ils  
10 raisonnables? Bien, je pense qu'il faudrait  
11 regarder... On sort de l'approche selon les coûts  
12 puis on rentre dans l'approche selon la valeur. Si  
13 on voudrait aller là, il aurait fallu regarder un  
14 petit peu... Et là, j'ai entendu la remarque, je  
15 pense que c'est les témoins d'Hydro-Québec :  
16 contrairement à monsieur Audette, on ne veut pas  
17 aller voir quel est le taux de rendement à chacun  
18 des clients. Je suis prêt à corriger et dire, bien,  
19 il faudrait regarder au moins la catégorie de  
20 clients, quel est le taux de rendement moyen.

21           Quel était son coût de capital pour chaque  
22 dollar investi? En fait, c'est parce que c'est un  
23 indicateur du risque. Je veux dire, il n'y a pas  
24 des gens qui vont prêter de l'argent à une  
25 industrie sans avoir une idée un petit peu c'est

1           quoi le risque. Puis dans la preuve, je parle du  
2           bêta, puis dire, bien, quand on compare à des  
3           industries comme l'aluminium, qui a un bêta de  
4           deux, bien, peut-être que cette industrie-là a  
5           peut-être un bêta de deux aussi.

6                        En fait ce que ça dit, le risque, il n'est  
7           pas nécessairement en fonction des... il est en  
8           fonction des coûts, mais à un moment donné les  
9           coûts sont fixes. On achète des équipements, on les  
10          installe. Après ça, c'est les revenus. Donc, ça  
11          veut dire que si j'ai une expectative d'avoir une  
12          valeur du bitcoin qui est élevée, bien, là, ça va  
13          varier. Mon risque... S'il y a beaucoup de  
14          variations, bien, c'est sûr que le risque va être  
15          grand.

16                       Le prix de l'aluminium, le prix des  
17          matières premières, le prix du bitcoin, à un moment  
18          donné, il va stabiliser. Ça va faire partie de  
19          l'évaluation à un moment donné du bêta de cette  
20          industrie-là lorsqu'elle va être plus mature. Peut-  
21          être qu'à ce moment-là, on pourrait regarder  
22          d'établir, voir si seulement enlever le crédit  
23          d'alimentation, c'est correct. Là, on parle plus de  
24          quelque chose comme un cavalier tarifaire à ce  
25          moment-là. On aurait un cavalier tarifaire qu'on

1 pourrait ajuster à chaque cause tarifaire.

2           Donc, c'est pour ça que ça avait été  
3 présenté. C'était pour voir un peu que, écoutez,  
4 l'industrie chimique, l'industrie de l'acier,  
5 l'industrie... Il y a beaucoup d'autres industries  
6 qui sont implantées au Québec, qui ont accès au  
7 tarif M, au tarif LG, qui sont très risquées aussi,  
8 qui risquent de s'en aller, qui peuvent faire des  
9 grèves. Et puis, à un moment donné, cette  
10 industrie-là ne sente là un gros potentiel de  
11 croissance, puis peut-être qu'un jour on va savoir  
12 un peu c'est quoi le risque. Mais il n'y a pas les  
13 autres catégories tarifaires. On n'en tient pas  
14 compte de ça.

15           Donc, contrairement à peut-être ce qu'on  
16 voulait me mettre, les mots qu'on voulait me mettre  
17 dans la bouche, je ne veux pas qu'on en tienne  
18 compte. Donc, c'était juste pour illustrer le fait  
19 que, idéalement, si on voudrait s'en aller vers ça,  
20 il faudrait avoir une idée un peu de... bien, les  
21 gens demandent combien comme retour sur  
22 l'investissement pour voir si ça a de l'allure.  
23 Puis surtout, surtout une tarification selon la  
24 valeur. Il faudrait être capable de dire, bien,  
25 écoute, quand le prix du bitcoin est très bas,

1 bien, théoriquement, là ils sont plus serrés, si on  
2 ne veut pas qu'ils fassent faillite, il faudrait  
3 ajuster.

4 Ça existe des tarifs ajustés en fonction du  
5 pétrole dans certains marchés, des choses comme ça.  
6 Dans l'industrie du gaz, le gaz d'appoint  
7 concurrence, par exemple, on l'ajuste en fonction  
8 de quelque chose d'autre pour dire, de toute façon,  
9 si je ne le vends pas, ma distribution, je la  
10 perds. Bien, c'est une tarification qui prend un  
11 autre critère de référence ici.

12 Juste spécifier que... Ça a été mis en  
13 preuve. Si on avait fait l'appel de propositions,  
14 évidemment, au mois de décembre, janvier, bien,  
15 c'est sûr qu'on aurait eu des prix plus élevés,  
16 forcément. Ça fait que ce que ça démontre, c'est  
17 que, indépendamment du moment où on va faire  
18 l'appel de propositions, on va avoir plus ou moins  
19 de majoration si on y va comme ça, puis on laisse  
20 les clients décider pour le coût ou la valeur d'un  
21 service public. Je rappelle que c'est un service  
22 public.

23 On a fait beaucoup de comparaisons avec les  
24 documents d'appels d'offres. Lorsqu'on fait des  
25 appels d'offres dans l'éolien, ce qu'on a cherché à

1 faire, c'est s'approvisionner. On a cherché à avoir  
2 le prix le plus bas pour un bloc. Là, on est à  
3 l'autre bout, là. Je veux dire, si jamais tu ne  
4 gagnes pas une soumission, tu peux peut-être  
5 espérer une prochaine soumission y aller, mais ce  
6 n'est pas la même chose.

7 Prendre les appels d'offres d'éolien comme  
8 référence, ce n'est pas quelque chose à laquelle je  
9 suis à l'aise. On est dans le cadre d'un service  
10 public. On demande aux clients de fixer eux-mêmes  
11 leur propre tarif. Le résultat, ça va faire qu'il  
12 va y avoir des tarifs différents en fonction des  
13 clients. Peut-être que, sur le coup, ils vont être  
14 contents. Mais quand ils vont regarder, dire, hey,  
15 toi, tu as « bidé » à combien? Un point cent. Moi,  
16 à un. « Câline » je me suis fait avoir, j'aurais pu  
17 « bider » moins.

18 Puis là, woup, forcément, même sans le  
19 vouloir, en laissant le marché décider, le  
20 Distributeur, qui n'est pas son rôle, va s'être  
21 mêlé un peu de ce marché-là. Puis là, à un moment  
22 donné, on va dire, bien là, oui, O.K., ce n'est pas  
23 juste, là. Puis là, vous allez avoir des demandes,  
24 dire, écoutez, j'ai « bidé » à ça, mais le  
25 contexte... Ils vont peut-être refaire le coup de

1 Churchill, là, mais... On n'est pas dans un contrat  
2 ferme comme ça, là, on est vraiment dans les tarifs  
3 et conditions qui devaient être applicables à un  
4 service public. On n'est pas dans de  
5 l'approvisionnement.

6 (15 h 34)

7           Donc, c'est un peu les conclusions sur  
8 l'approche sur la valeur. La Régie ne dispose pas  
9 d'information sur les coûts moyens et les revenus  
10 de cette industrie... les coûts moyens c'est plus  
11 le risque, puis le coût de capital, puis la valeur  
12 de l'investissement. On a eu un peu d'informations  
13 de Vogogo tout à l'heure, mais c'est quand même  
14 probablement très variable.

15           L'approche selon la valeur donne des  
16 résultats drastiquement différents selon les moments  
17 où elle est évaluée. Les clients existants ont  
18 investi selon une tarification sur une approche  
19 basée sur les coûts et n'auront pas la chance  
20 d'établir la valeur pour eux, on va hériter. Donc  
21 ça... ça, c'est une grande injustice. Je pense que  
22 c'est aussi mis en preuve. Le Distributeur impose  
23 une majoration de valeur minimale de un sou (1 ¢).  
24 Donc, on ne va pas selon la valeur, mais on  
25 l'impose quand même.

1                   Soulève des problèmes d'équité puisque les  
2 autres clients sont basés sur une tarification  
3 basée sur les coûts. Une fois le processus terminé,  
4 la valeur va différer d'un client à l'autre. C'est  
5 un peu ce que j'expliquais tantôt. Bien là, ils ne  
6 se comparent peut-être pas, ils sont peut-être  
7 contents de gagner l'appel d'offres, mais à un  
8 moment donné ils vont dire : oui, la valeur de ce  
9 site-là qui a « bidé » à tel prix, bien c'est sûr  
10 qu'elle ne sera pas pareille parce qu'il a « bidé »  
11 trop haut parce qu'il voulait l'avoir. Puis peut-  
12 être que c'était quelqu'un qui était moins sérieux  
13 aussi. Je ne pense pas que c'est le rôle des  
14 services publics de se mêler de ça. Même si dans sa  
15 proposition il mentionne qu'il fait ça pour pas se  
16 mêler, à la fin c'est le résultat. Il y a d'autres  
17 approches qu'on peut prendre selon les coûts, qui  
18 va faire que ça va être plus raisonnable.

19                   Donc, sont-ils dans l'esprit du décret?  
20 Bon. La dernière approche, la maximisation des  
21 revenus. Beaucoup de débats là-dessus. Le procureur  
22 de Vogogo va débattre sur la légalité du concept de  
23 maximisation des revenus ou même maximisation des  
24 retombées économiques, je ne le sais pas. Mais en  
25 admettant que cet énoncé soit vraiment une

1 préoccupation valable - ce que Vogogo nie - la  
2 maximisation des revenus peut être atteinte de  
3 plusieurs manières.

4 Mettons qu'on considère que ces gens-là  
5 rapportent plus que leurs coûts, on peut dire, au  
6 niveau théorique on peut dire qu'ils maximisent les  
7 revenus. Donc, la proposition suggère un encan  
8 tarifaire qui va à l'encontre de plusieurs  
9 principes reconnus, tel que vu précédemment. La  
10 proposition suggère une maximisation des revenus  
11 qui donnerait un rendement déraisonnable et  
12 éphémère à Hydro-Québec. Je pense que ça, c'est un  
13 élément important aussi.

14 Dans la preuve, on en a parlé un petit peu,  
15 monsieur Rhéaume en a parlé, il a dit : « Oui, bien  
16 à la fin il va falloir utiliser le mécanisme de  
17 partage des écarts de trop-perçu ou des écarts de  
18 rendement ». Et dans la preuve ce que vous avez  
19 comme analyse, c'est que vous avez une analyse...  
20 bien, O.K. Si on fait à une cent (1 ¢), deux cents  
21 (2 ¢), un point cinq cent (1,5 ¢), ça donne quoi en  
22 trop-perçu à la fin?

23 Ça fait que vous savez, et là, bon, vous  
24 savez que c'est cent (100) points de base, à moins  
25 que la loi aurait été changée, comme ça a été fait



1 dans le passé. Lorsqu'on avait un équilibre  
2 budgétaire, tous les trop-perçus restaient chez le  
3 Distributeur, mais c'est pas le cas en ce moment.  
4 Donc, le décret est venu sans ajuster la loi,  
5 mettons que c'était ça l'intention, mais ça ne  
6 fonctionne pas tout à fait peut-être dans le sens  
7 que la politique publique l'espérait.

8           Voici pourquoi, en gros... ça, c'est pris  
9 carrément du rapport annuel deux mille dix-sept  
10 (2017). Puis ce qui est intéressant c'est qu'on  
11 voit en fait que l'écart de rendement en deux mille  
12 dix-sept (2017) a été presque de cent (100) points  
13 de base, zéro virgule quatre-vingt-dix-sept pour  
14 cent (0,97 %) c'est cent (100) points de base. Et  
15 là, à ce moment-là, cent (100) points de base ça  
16 donnait cinquante-cinquante (50-50). Et ça veut  
17 dire qu'il y avait un écart à partager de trente-  
18 six millions de dollars (36 M\$) et on partageait  
19 les clients et le Distributeur.

20           Si on fait la même chose avec, et là je  
21 prends la réponse, l'impact potentiel favorable de  
22 cinquante-six millions (56 M\$). Bon, le chiffre  
23 pourrait être ajusté en fonction plus tard, mais...  
24 par les ventes additionnelles, quatre virgule deux  
25 térawattheures (4,2 Twh). Des revenus

1 supplémentaires, deux cent cinq (205), et des coût  
2 de cent quarante-huit (148). Donc, il y a  
3 cinquante-six millions (56 M) qui va venir  
4 augmenter les revenus au net lorsqu'on élimine les  
5 coûts.

6 L'impact tarifaire actuel : en ce moment,  
7 cinquante-six millions (56 M) si j'applique le  
8 mécanisme de partage des écarts de rendement. Ça  
9 veut dire qu'il y a trente-sept millions (37 M) qui  
10 est le premier cent (100) points de base. Là j'ai  
11 juste pris l'hypothèse, là, que c'est à peu près  
12 égal à deux mille dix-sept (2017). Évidemment, ça  
13 varie, là, en réalité, en fonction de la base de  
14 tarification.

15 Donc... et l'autre dix-neuf millions (19 M)  
16 qui serait en extra, sans même majoration, bien  
17 lui, il y aurait soixante-quinze pour cent (75 %)  
18 de cette majoration-là qui irait en baisse  
19 tarifaire. Je peux comprendre que les groupes  
20 clients sont très heureux de ça. Avoir dix-neuf  
21 millions (19 M), soixante-quinze pour cent (75 %),  
22 c'est vraiment intéressant. Mais pour la  
23 maximisation des revenus pour Hydro-Québec,  
24 indirectement pour l'actionnaire d'Hydro-Québec,  
25 bien quand on dépasse cent (100) points de base,

1 là, on s'éloigne un peu de ce principe de  
2 maximisation là de toute façon, parce qu'on redonne  
3 soixante-quinze pour cent (75 %) à la clientèle. Et  
4 éventuellement, si c'est vrai qu'ils s'en vont,  
5 cette clientèle-là, bien il va peut-être y avoir un  
6 choc tarifaire. Parce que là, il va falloir  
7 rattraper toutes ces baisses tarifaires là qu'on  
8 données à un moment donné.

9 (15 h 39)

10 Donc, vous avez une hypothèse ici, vous  
11 avez l'hypothèse par rapport aux clients comme ça,  
12 vous avez d'autres hypothèses dans le rapport que  
13 vous pouvez regarder où on voit que celui-là, ça  
14 donne trente-neuf pour cent (39 %) qui va au... la  
15 part d'Hydro-Québec, qui est « one shot deal », et  
16 l'autre, ça donne... excusez, je vais aller vite,  
17 quarante et un pour cent (41 %), trente-cinq pour  
18 cent (35 %), trente-neuf pour cent (39 %) et ça  
19 c'est la recommandation d'éliminer seulement le  
20 crédit pour alimentation.

21 Donc, dans le crédit pour alimentation, on  
22 a encore une bonne maximisation des revenus et  
23 puis... mais on est plus... je pense qu'on est plus  
24 raisonnable. On est encore injuste. À partir du  
25 moment où on va traiter différemment une catégorie

1 de clients, on va les identifier, on va les  
2 discriminer, on va être injuste, mais au moins on  
3 sera peut-être un peu plus dans l'esprit de la  
4 maximisation.

5 Ici, vous avez des... dans le rapport, ce  
6 que vous avez, c'est que vous avez des scénarios où  
7 on regarde... Et là, ce qu'on a fait comme  
8 hypothèse... Et l'utilisation des données Vogogo  
9 contrairement au procureur d'Hydro-Québec c'était  
10 pas parce que je voulais travailler pour Vogogo  
11 mais c'est parce que c'étaient des données réelles,  
12 des vrais chiffres concrets, une vraie facture. Ça  
13 fait que là, j'ai dit : « O.K., on va prendre cette  
14 facture-là d'un mois puis on va faire l'hypothèse  
15 que c'est sur douze (12) mois puis on va voir que,  
16 mettons qu'il y aurait le même type de clients que  
17 Vogogo, il y en aurait trente (30) projets au tarif  
18 L puis il y en aurait vingt-cinq (25) au tarif M,  
19 ça donnerait quoi? » Bien, ça donnerait... ça  
20 donnerait ce qu'on voit là, ça donnerait des  
21 revenus extra, trop-perçu de soixante-dix-sept  
22 millions (77 M\$).

23 Donc, si on voulait peut-être conserver la  
24 maximisation, par exemple, seulement avec le crédit  
25 d'alimentation de vingt-huit millions (28 M\$), vous

1 voyez, bien, on pourrait simplement augmenter plus  
2 que cinq cents mégawatts (500 MW). A l'époque que  
3 j'ai fait le rapport c'était cinq cents mégawatts  
4 (500 MW), je le sais que ça a varié, donc, ça  
5 voudrait dire en réalité plus... sept cents  
6 mégawatts (700 MW) de plus... on propose trois  
7 cents mégawatts (300 MW), ça serait d'augmenter à  
8 mille mégawatts (1 000 MW).

9           Donc, le fait d'augmenter le bloc pourrait,  
10 à un tarif moindre, pourrait ramener à peu près le  
11 même élément. Donc, on a deux options, soit qu'on  
12 dit : « Bien, de toute façon, on partage trop avec  
13 les clients, ça fait que peut-être qu'il faut être  
14 un peu plus prudent, un peu plus conservateur  
15 là-dedans, ou si on veut quand même conserver la  
16 promesse qu'on a faite au gouvernement, je ne sais  
17 pas trop, bien, il faudrait augmenter le bloc à ce  
18 moment-là. »

19           Donc, sont-ils dans l'esprit du décret? En  
20 raison notamment des faibles coûts marginaux, de la  
21 simple application des tarifs M et G à cette  
22 éventuelle catégorie occasionne déjà une forme de  
23 maximisation des revenus de cinquante-six millions  
24 (56 M\$). Je propose alternativement peut-être de  
25 simplement dire : Bien, pourquoi... Cette catégorie

1 de clients là, peut-être pour quelques années, le  
2 temps qu'elle devienne mature, bien, le crédit  
3 d'alimentation que l'ensemble des clients ont  
4 droit, bien, vous, vous n'avez pas droit. Comme le  
5 crédit d'alimentation habituellement est moins  
6 élevé pour le tarif M, que le tarif L, bien, ça  
7 crée quelque chose qui est intéressant à regarder.

8 C'est une... c'est une suggestion.  
9 Évidemment, Vogogo et beaucoup d'intervenants ici  
10 vont dire : « Non, non, je ne suis pas d'accord  
11 avec monsieur Audette. » Mais moi, je reste... je  
12 pense que la Régie va peut-être vouloir regarder  
13 quand même une certaine forme de maximisation.  
14 C'est l'hypothèse que j'ai faite lorsque j'ai  
15 rédigé le rapport. En écoutant les intervenants  
16 ici, je vois que, bon, peut-être qu'on pourrait  
17 regarder ça d'un autre angle.

18 Donc, toute majoration au-delà de ça, ça va  
19 être soixante-quinze pour cent (75 %) en baisse  
20 tarifaire, ça pourrait même mener à des chocs  
21 tarifaires.

22 Le dernier point, c'est sur le processus de  
23 sélection. Donc, en fait, je vais être très rapide  
24 sur le pro... je vais parler aussi du bloc mais  
25 très rapidement parce que de toute façon, je ne

1 suis pas un expert dans les approvisionnements.  
2 Mais au niveau du processus de sélection,  
3 évidemment, ce qui cause problème, et là c'est déjà  
4 en preuve dans le dossier, c'est la première... le  
5 premier critère qui est la majoration offerte. Non  
6 seulement il y en a une cent (1 ¢) automatique mais  
7 en plus, on va la pondérer à soixante-dix pour cent  
8 (70 %). Et les autres critères de développement  
9 économique, je pense que c'est quelque chose qui  
10 serait intéressant de conserver ces critères de  
11 développement économique lorsqu'on va faire le  
12 processus de sélection pour octroyer ce bloc-là.

13           Donc, ici, dans le rapport, ce que vous  
14 avez, c'est que vous avez une simulation à cent  
15 mille (100 000) pieds dans les airs mais quand on  
16 regardait les DDR, on a dit : « Bon, on va accorder  
17 plus de points à ceux qui... le maximum de points  
18 sur l'échelle. » Donc, ce que vous avez ici c'est  
19 que la majo... ce que ça démontre c'est que c'est  
20 sûr qu'avec soixante-dix pour cent (70 %) de  
21 pondération sur la majoration, bien, le projet qui  
22 sortirait, ça serait le projet qui donne cinq cents  
23 le kilowattheure (5 ¢/kWh) mais ça ne serait  
24 certainement pas le projet qui crée le plus  
25 d'emplois.

1                   Donc, vous voyez, vingt (20) emplois,  
2                   quinze (15), dix (10), cinq (5), un emploi, la  
3                   masse salariale, deux millions (2 M\$), un point  
4                   cinq million (1.5 M\$), un million (1 M\$), cinq cent  
5                   mille (500 000 \$), cent mille (100 000 \$), puis les  
6                   investissements, dix millions (10 M\$), sept virgule  
7                   cinq (7,5)  
8                   (15 h 44)

9                   Puis là on a parlé de quarante millions  
10                  (40 M\$) tout à l'heure. Vous voyez qu'on ne s'était  
11                  pas parlé, moi et Vogogo, là, parce que j'ai pris  
12                  des hypothèses comme ça. Bien, le projet qui serait  
13                  retenu ici, ce serait clairement celui qui a la  
14                  plus haute contribution et ce serait clairement pas  
15                  celui qui crée des emplois et qui favorise les  
16                  investissements.

17                  En plus, il y a les frais d'inscription; la  
18                  lettre de crédit; un an de consommation à une cent  
19                  (1 ¢) qui donne pour le client ici deux virgule  
20                  deux millions de dollars (2,2 M\$); une pénalité de  
21                  cinquante cents (50 ¢); des coûts de raccordement  
22                  qui sont pris en charge. On étire un petit peu la  
23                  sauce dans le caractère juste et raisonnable déjà.

24                  Peut-être qu'il faut nous-mêmes en tant  
25                  que... vous, la formation, vous devez peut-être



1 être plus raisonnable aussi dans votre décision à  
2 ce niveau-là.

3 Les problématiques sur le processus de  
4 sélection sont listées ici. Problématique sur  
5 l'équité, simplicité et coûts de gestion. Moi, si  
6 j'étais à la place d'Hydro-Québec comme  
7 gestionnaire - j'ai déjà été, peut-être pas chez  
8 Hydro-Québec, mais chez Gaz Métro - ce qu'on ne  
9 veut pas, c'est d'avoir des affaires compliquées à  
10 gérer puis commencer à être obligé de faire la  
11 police... Je ne pense pas qu'Hydro-Québec veut  
12 faire ça. Je ne veux pas lui mettre... ils m'ont  
13 mis des mots dans la bouche, je vais leur en mettre  
14 aussi.

15 Donc, évidemment, si on leur propose une  
16 solution qui limite les coûts de gestion, qui  
17 limite et qui est plus simple, je pense qu'ils vont  
18 être d'accord, ils devraient être d'accord, à tout  
19 le moins les gestionnaires.

20 Ça va complexifier évidemment le travail de  
21 l'organisme de réglementation parce que là on se  
22 trouve à avoir comme des tarifs qui ne sont même  
23 pas encore fixés, qui vont être fixés après un  
24 appel d'offres. Les clients qui vont vouloir  
25 postuler sur l'approche ne savent même pas encore

1 c'est quoi qu'ils vont payer. Ils vont bider, mais  
2 pourquoi pas les laisser se concentrer sur ce qui  
3 est important, création d'emplois, investissements.

4 Vous savez que vous allez payer tant. Vous  
5 allez soit pas avoir le crédit d'alimentation ou  
6 vous n'allez pas avoir de majoration du tout.  
7 Allez-y, lâchez-vous lousse, créez des emplois,  
8 faites des investissements au Québec puis on va  
9 vous évaluer là-dessus.

10 La proposition minimale d'un cent (1 ¢) est  
11 déjà trop élevée au départ. Les investisseurs  
12 doivent connaître à l'avance les coûts  
13 d'électricité, la majorisation d'une cent (1 ¢) est  
14 injuste, déraisonnable pour les clients. Quand on  
15 parle de vingt pour cent (20 %), je pense qu'on  
16 peut dire que c'est déraisonnable, surtout pour les  
17 clients existants.

18 La majoration trop élevée occasionne un  
19 rendement déraisonnable, on l'a montré. Qu'est-ce  
20 que c'est un rendement déraisonnable? Bien, c'est  
21 sûr que je peux comprendre la position des  
22 intervenants, des clients qui disent « bien,  
23 écoute, t'sais, moi, un rendement raisonnable, ça  
24 me fait un beau soixante-quinze pour cent (75 %)  
25 dans mes poches en baisse tarifaire ». Mais, je

1 pense qu'il faut aller au-delà de ça, des intérêts  
2 de chacun des parties prenantes puis d'essayer de  
3 dire, « bien, regarde, la meilleure solution pour  
4 tout le monde, il va y avoir une baisse tarifaire,  
5 elle ne sera peut-être pas si grande que ça, ça va  
6 être plus facile à gérer. C'est peut-être une  
7 proposition qui est plus raisonnable ».

8           Donc, les majorations trop élevées  
9 occasionnent un rendement déraisonnable. La  
10 problématique de l'interfinancement va être  
11 difficile à gérer parce que là vous allez avoir des  
12 clients qui ont bidé plus élevé, plus bas.

13           Je propose quelque chose de plus simple. Ce  
14 serait d'avoir un nombre d'emplois directs au  
15 Québec par mégawatt, la masse salariale puis  
16 l'investissement. Par exemple, à titre illustratif,  
17 c'est pas une proposition définitive, ça pourrait  
18 être ajusté dans une décision finale. Mais, mettons  
19 nombre d'emplois directs au Québec par mégawatt,  
20 c'est plus facile, ça se mesure.

21           Masse salariale totale des emplois directs  
22 au Québec par mégawatt puis investissements au  
23 Québec de l'ordre de quarante millions (40 M\$) ici.  
24 J'ai appris un peu après avoir rédigé le rapport.  
25 Mais là, on pourrait faire cette pondération-là

1       puis arriver à ce moment-là à quelque chose comme  
2       ça.

3               Puis si je reprends les mêmes hypothèses  
4       que tantôt, là on aurait un cas où il y aurait  
5       maximisation des revenus, mais peut-être sur  
6       seulement le crédit d'alimentation. On aurait cent  
7       (100) points qui seraient accordés à celui qui crée  
8       vingt (20) emplois, une masse salariale de deux  
9       millions (2 M\$), un investissement de dix millions  
10      (10 M\$) et c'est lui qui passerait à ce moment-là.

11              Merci aux procureurs d'Hydro-Québec, je ne  
12      suis peut-être pas reconnu comme expert en  
13      approvisionnement. Il y a eu... en fait, juste  
14      avant moi, il y a eu des intervenants qui ont fait  
15      une preuve très détaillée là-dessus. Donc, je vous  
16      dirais que, grosso modo, le principe théorique,  
17      peut-être pas le principe pratique. Le principe  
18      théorique, c'est que tu devrais, si tu veux  
19      optimiser ton plan d'approvisionnement, c'est que  
20      tu ne devrais pas avoir de surplus. Tu devrais être  
21      capable d'équilibrer ton plan d'approvisionnement  
22      en fonction...

23              Et d'autant plus qu'il y a quand même un  
24      virgule trois (1,3) écart type, je pense, dans la  
25      marge de manoeuvre qui est déjà inclus dans un plan

1 d'approvisionnement. Donc, il y a déjà des aléas  
2 climatiques, des aléas économiques qui sont inclus  
3 dans le zéro qu'on devrait obtenir. Sinon, si on  
4 veut... on va dire, « non, non, il faut tenir  
5 compte du risque ». Bien, il ne faudrait pas le  
6 faire. Donc, idéalement, c'est ça qu'il faut faire.  
7 Le problème qu'on a ici, c'est de dire, « non, il  
8 faut peut-être en garder pour d'autres industries  
9 dans le futur ».

10 (15 h 47)

11           Donc, ce n'est pas parce qu'on veut  
12 chercher zéro, là, c'est parce que, éventuellement,  
13 s'il y a d'autres industries qui arrivent. Bien,  
14 évidemment, pendant ce temps-là, on laisse de  
15 l'argent sur la table en attendant que, oui, une  
16 industrie arrive puis qui soit aussi énergivore que  
17 l'industrie qu'on a ici, la cryptomonnaie.

18           Donc, je ne vais pas aller là-dessus trop.  
19 En fait, on a eu beaucoup des éléments là-dessus.  
20 Mais je pense que ce qu'il faut retenir de mon  
21 témoignage, c'est de dire, idéalement, on devrait  
22 chercher des zéros. Ça inclut déjà les aléas. Et  
23 puis à ce moment-là on serait peut-être capable  
24 d'augmenter le bloc. Je ne vais pas me prononcer  
25 sur le chiffre. Je vais laisser les experts, les

1 experts reconnus comme étant des experts en  
2 approvisionnement et non pas en tarification, se  
3 prononcer là-dessus.

4 J'avais mis des graphiques qui étaient  
5 d'accord avec Hydro-Québec, dire, c'est très  
6 difficile de commencer à analyser le mégawatt  
7 d'avance. Puis d'ailleurs dans ce dossier-là, c'est  
8 très bien en preuve, dire, écoute, nous, on fait  
9 des planifications puis on pense qu'on va avoir  
10 besoin de notre puissance à tel moment.

11 Regardez, cette année-là, à un moment  
12 donné, il pensait qu'il y avait de la demande qui  
13 était pour... Il commence l'année, il dit, on est à  
14 peu près à cent quatre-vingt-deux (82) -je ne vois  
15 pas bien- puis, là, woup à mesure, il faisait plus  
16 chaud que normal au début de l'année, woup notre  
17 demande baisse. Les barres en bleu, c'est ce qu'il  
18 avait prévu utiliser. Il ne l'utilise pas. Ça fait  
19 que, là, il se retrouve avec des surplus de  
20 capacité. Woup, l'année avance, puis tranquillement  
21 à la fin, bien, là, ils en ont besoin.

22 Ça fait que c'est sûr que c'est difficile  
23 pour eux de prévoir quand est-ce qu'on a besoin de  
24 l'outil d'approvisionnement. En fait je suis  
25 d'accord avec Hydro-Québec là-dessus. Mais le trois

1 cents (300) heures d'effacement, ce qu'il leur  
2 donne, c'est qu'il leur donne quand même cet outil-  
3 là. Donc, ils vont pouvoir l'utiliser quand ils  
4 veulent. Puis dans beaucoup des demandes de  
5 renseignements, ils ont dit, bien, avec le trois  
6 cents (300) heures d'effacement, ça va nous  
7 permettre quand même d'y aller. C'est un outil qui  
8 leur coûte pas cher. Si on ne reconnaît pas un  
9 crédit d'approvisionnement, ça ne leur coûte pas  
10 cher. Mais ça serait un outil qui serait  
11 intéressant.

12 Les charges qui sont là, en fait c'est  
13 seulement pour illustrer, et non pas des chiffres  
14 durs. C'est pour illustrer que ce qu'il faudrait  
15 regarder, si on veut aller là-dedans, c'est ce  
16 trois cents (300) heures-là qu'est-ce qu'il vaut.  
17 Il faudrait isoler le trois cents (300) heures. Et,  
18 ça, c'est l'année deux mille dix-sept (2017). Il  
19 faudrait faire une moyenne annuelle. Il faudrait le  
20 faire sur toutes les années. Puis voir en fait que  
21 ce trois cents (300) heures-là, bien, dans l'année  
22 deux mille dix-sept (2017), selon l'entente, et  
23 vous allez me dire, oui, mais il n'y a pas juste  
24 l'entente, il y a d'autres approvisionnements. Je  
25 suis d'accord. Mais on est à trente-cinq mille

1 (35 000), on est à trente et un mille (31 000). Ça  
2 veut dire que ce trois cents (300) heures-là donne  
3 à peu près quatre mille mégawatts (4000 MW). En  
4 deux mille dix-sept (2017), c'est ce que ça a  
5 donné. Bon.

6 Donc, les constats, vous les connaissez. Il  
7 y avait un constat... Je ne pense pas que c'est  
8 nécessaire de toucher au tarif G. Le cinquante  
9 kilowatts (50 kW) de seuil est déjà applicable aux  
10 tarifs M et L. Oui, il y a un risque qu'il y ait  
11 des clients qui jouent avec le système. Mais je  
12 pense que c'est un risque acceptable.

13 Une tarification selon l'usage. Ça devrait  
14 être limité au maximum. Complexifier le travail  
15 fondamental d'un organisme de réglementation. On  
16 doit éviter d'utiliser une tarification par client.  
17 Parce que, indirectement, c'est ce qu'on fait.  
18 Donc, la mise à jour des tarifs ne sera pas  
19 évidente. L'allocation des coûts.

20 Tarifs et conditions actuels permettent  
21 déjà de récupérer les coûts. Selon la valeur du  
22 marché. Bien, la proposition de une cenne, elle est  
23 déraisonnable selon l'évaluation. Il faudrait  
24 regarder d'autres alternatives. Que ça maximise les  
25 revenus. Oui. On peut maximiser en bas de une cenne



1 sans problème. Et on pourrait à ce moment-là  
2 conserver quelque chose d'intéressant. On conserve  
3 cinquante pour cent (50 %) des trop-perçus. Mais on  
4 n'a pas besoin d'aller à une cenne. Comme vous avez  
5 vu un peu, on peut aller beaucoup plus bas que ça.

6 Le bloc de cinq cents (500 MW), je pense  
7 qu'il pourrait être augmenté, sous réserve de ce  
8 qu'on a vu dans le cadre du dossier. Et je suis  
9 bien content de ne pas avoir été reconnu comme  
10 expert, parce que les réponses, si j'ai des  
11 questions là-dessus, je vais dire, écoutez, il y a  
12 d'autres gens ici qui ont fait une preuve très  
13 étoffée là-dessus.

14 Le processus de sélection ne devrait pas  
15 être basé sur une majoration par encan tarifaire.  
16 L'élimination du crédit pour alimentation ou, à la  
17 limite, mettons qu'on veut aller... je ne peux pas  
18 parler de ce qu'on a vu tout à l'heure sous le  
19 sceau de la confidentialité, mais si on se rend  
20 compte en fait que les coûts sont moindres, bien,  
21 là, il faudrait même leur donner un crédit. Une  
22 façon de gérer ça pour la Régie, ce serait de dire,  
23 on va créer un cavalier tarifaire à zéro. Et on va  
24 l'appliquer. Puis, là, on pourrait le mettre  
25 équivalent au crédit d'alimentation, si on veut.

1 (15 h 54)

2 Puis, là, à chaque fois que ça va commencer  
3 à avancer, bien, là, ce crédit tarifaire-là  
4 pourrait descendre. Ça pourrait être un crédit  
5 tarifaire négatif, un cavalier tarifaire négatif,  
6 si jamais, selon la position, on peut économiser de  
7 l'argent ou ça pourrait être quelque chose de  
8 beaucoup plus raisonnable.

9 Donc ça, c'est une option. Je sais que  
10 Vogogo n'est pas d'accord, beaucoup d'intervenants  
11 ne sont pas d'accord. Moi, je suis très à l'aise  
12 avec le fait de garder les tarifs M et L, je pense  
13 que ça maximise déjà avec l'interfinancement. Un  
14 peu moins dans le tarif L. En toute objectivité, le  
15 tarif M est plus proche de ces coûts, donc on n'a  
16 pas vraiment la maximisation, plus le tarif M. Ça  
17 fait que c'est pour ça que je recommande de  
18 simplement éliminer le crédit d'alimentation, parce  
19 que vous pourriez conserver l'esprit du Décret, de  
20 dire : on maximise parce que le tarif L on a besoin  
21 d'un petit peu d'aide.

22 Les conclusions générales. La proposition  
23 initiale du Distributeur peut facilement être  
24 ajustée pour respecter davantage les principes de  
25 base en tarification, pour viser la note de quatre-

1 vingts pour cent (80 %). S'il n'est pas souhaitable  
2 de créer trop de catégories tarifaires inutilement,  
3 l'innovation tarifaire finale doit chercher à tout  
4 le moins des tarifs justes en fonction des coûts et  
5 raisonnables en fonction des hausses finales que ça  
6 va donner aux clients existants encore plus, mais  
7 même aux clients qui vont participer au bloc.

8 Le processus de sélection final ne pas être  
9 basé en aucune façon, mais plutôt chercher à  
10 orienter les participants vers un effort de  
11 création d'emploi et d'investissement. Et je pense  
12 que le législateur va être content quand même, si  
13 on est capable d'attirer des clients qui créent des  
14 emplois et qui font des investissements de l'ordre  
15 de quarante (40 M), cinquante millions (50 M) au  
16 Québec.

17 La proposition actuelle du Distributeur  
18 quant aux hausses de tarifs proposées est injuste  
19 et déraisonnable pour toutes ces raisons. Et ça  
20 conclut mon témoignage. Je m'excuse si j'ai été  
21 rapide, mais je voulais terminer avant quatre  
22 heures (4 h). Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci bien.

25

1 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

2 Je voudrais peut-être juste vérifier parce que...

3 Paul, can you... can you be here Monday morning if  
4 needed be?

5 Mr. PAUL LEGGET :

6 Yes.

7 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

8 O.K.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Et monsieur Audette également?

11 R. Oui, mais huit heures trente (8 h 30), pensez-vous  
12 que deux heures (2 h)... parce qu'à dix heures  
13 trente (10 h 30) il faut vraiment que je quitte.

14 LE PRÉSIDENT :

15 J'ose croire que oui. Alors avant de commencer, je  
16 crois que... Oui, Maître Legault.

17 Me LOUIS LEGAULT :

18 Évidemment, Monsieur le Président, je pense que dix  
19 heures trente (10 h 30) pour quitter si tous les  
20 intervenants ciblent vraiment les questions très  
21 précises et qu'on aille au but, là, je veux le  
22 rappeler, pour qu'on puisse terminer avec la preuve  
23 de Vogogo lundi matin. On est déjà en retard de  
24 quatre intervenants dans le calendrier, alors je  
25 fais un petit message, là, pour madame Montaldo qui

1           stresse, et je la comprends.

2           LE PRÉSIDENT :

3           Oui.

4           Me LOUIS LEGAULT :

5           On veut vraiment suivre ce calendrier-là, alors on  
6           va demander aux gens, ils ont peut-être un peu de  
7           temps, je vous proposerais, à moins qu'il y ait des  
8           intervenants qui souhaitent commencer à contre-  
9           interroger, à ce moment-là si on continuait lundi  
10          matin... on pensait que c'était pas prévu au départ  
11          de suspendre tout de suite, mais on est prêts à  
12          aller un peu plus loin, vous aviez parlé de quatre  
13          heures et quart (4 h 15).

14          LE PRÉSIDENT :

15          Est-ce que... donc, vous suggérez qu'on pourrait  
16          commencer avec un intervenant qui a... peut-être  
17          qu'il y a des intervenants qui ont juste une  
18          question, deux questions. Oui, Maître Turmel, vous  
19          êtes un volontaire?

20          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

21          Q. **[42]** Toujours prêt, comme on disait à l'époque des  
22          scouts ou louveteaux. Bonjour. Alors, Maître Turmel  
23          pour la FCEI. Donc, j'ai été louveteau, je vais le  
24          dire, ça fait plusieurs années.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est pas nécessaire pour les notes  
3 sténographiques.

4 (15 h 57)

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. **[43]** Mr. Leggett, you just testified minutes ago  
7 about the one cent (¢1) rate increase and, if I'm  
8 not wrong, I think you said that with that proposal  
9 by HQD that would account to a minus thirty-seven  
10 percent (-37%) in profitability loss. Is that what  
11 you said?

12 Mr. PAUL LEGGETT:

13 A. Yes, it's a model.

14 Q. **[44]** Yes.

15 A. There's some assumptions in it, but yes, that's  
16 what we modelled.

17 Q. **[45]** And I don't want to play with the number but  
18 if it would have been minus one hundred percent  
19 (-100%), that would have meant zero profit, right?

20 A. I'm sorry, if it had been minus... Yes, that's  
21 correct. Yes.

22 Q. **[46]** Yes. So, does that mean that the remaining,  
23 which is sixty-six percent (66%), that means that  
24 you still would make a profit with that one cent  
25 (¢1) increase, within the model.

1 A. Yes. We're not factoring in capital expenditures we  
2 make...

3 Q. **[47]** Yes.

4 A. ... initially obviously to pay back the initial  
5 capital expenditure but there is a net profit, yes.

6 Q. **[48]** Okay, thanks. Monsieur Audette, vous avez,  
7 bien, je pense que vous avez fait référence à la  
8 recherche d'innovations - et c'est intéressant  
9 d'avoir un expert, justement, qui réfléchit à ces  
10 questions-là plus souvent qu'autrement et je salue  
11 la décision de la Régie à cet égard d'avoir des  
12 experts qui viennent nous éclairer - qu'en est-il,  
13 puis on a posé la question hier à l'expert de, je  
14 pense de Bitfarms, ma collègue, y a-t-il un lien à  
15 faire entre la récompense de travailler, faire du  
16 « minning », c'est-à-dire de la cryptomonnaie, et  
17 le tarif? Bref, d'établir un lien. Y a-t-il un  
18 intérêt d'établir un lien entre le profit et le  
19 tarif d'électricité?

20 (15 h 58)

21 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

22 R. Comme j'ai mentionné, Monsieur le Président, je  
23 pense pas que c'est drôle pour les services publics  
24 d'essayer de créer, et je suis d'accord avec une  
25 réponse d'Hydro-Québec là-dessus, d'essayer à créer

1 ce lien-là et si on voulait aller là, il faudrait  
2 carrément regarder la valeur du Bitcoin parce que  
3 c'est le revenu. Les coûts, une fois... ça serait  
4 assez facile de connaître les coûts. Bien, facile,  
5 non, c'est pas vrai, je veux dire eux ça serait  
6 facile mais l'expectative de rendement,  
7 l'expectative de revenu, c'est en fonction de  
8 quelque chose d'externe comme l'industrie de  
9 l'aluminium, comme n'importe quoi, c'est qu'il  
10 faudrait le faire varier en fonction du prix du  
11 Bitcoin.

12 C'est pas ce que je recommande, je ne pense  
13 pas que c'est le rôle d'un service public de faire  
14 ça mais si on avait seulement une approche sur la  
15 valeur puis on laisserait l'approche sur les coûts  
16 puis peut-être même le décret parce qu'on a pas  
17 besoin de décret, bien, oui, c'est quelque chose  
18 qui pourrait être fait mais c'est pas ce que je  
19 recommande.

20 Q. [49] Parce que vous savez, et je pense que c'est  
21 connu publiquement, il y a plusieurs années, HQ,  
22 avec les grandes alumineries, avait des contrats de  
23 vente d'électricité, bien, de distribution fixés en  
24 vertu du prix de l'aluminium sur les marchés... et  
25 tout ça là, ça vous dit quelque chose?



1 R. Oui.

2 Q. **[50]** Tout à fait. O.K., je vous remercie. Ça  
3 termine mes questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Maître Sicard.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

7 Q. **[51]** J'avais annoncé dix (10) minutes et je devrais  
8 m'y tenir. Hélène Sicard pour l'Union des  
9 consommateurs. Alors, toutes mes questions sont  
10 pour vous, Monsieur Audette. Alors, dans un premier  
11 temps, page 31 de votre rapport, je vous lis  
12 l'extrait, c'est très simple. Ah! C'est la pièce  
13 Vogogo-2.

14 Afin de profiter davantage des  
15 opportunités qu'offre cette nouvelle  
16 industrie, le bloc de départ de cinq  
17 cents (500) pourrait être augmenté à  
18 au moins mille (1 000) à...

19 Un petit moins de mille (1 000), il faut  
20 comprendre.

21 ... soit sept cents mégawatts (sept  
22 cents (700) MW) supplémentaires en  
23 augmentant que très minimalement les  
24 risques et en maximisant ainsi les  
25 revenus...

1 Et là, c'est la phrase qui me préoccupe.

2 ... sans devoir augmenter de façon  
3 démesurée les tarifs existants.

4 Pouvez-vous me dire pour vous à partir de quel  
5 pourcentage d'augmentation est-ce que ça devient  
6 démesuré?

7 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

8 R. Je vous dirais huit pour cent (8 %). C'est un  
9 peu... c'est pour ça que je suggère le crédit  
10 d'alimentation.

11 Q. **[52]** O.K. Maintenant, je vais revenir au crédit  
12 d'alimentation. Je n'ai pas la planche où vous les  
13 avez mis sur votre... mais selon vous, est-ce que  
14 c'est tous les clients qui ont droit à un crédit  
15 d'alimentation?

16 R. S'ils respectent les critères, oui. Bien, non,  
17 les...

18 Q. **[53]** Donc, c'est pas tous les...

19 R. ... le tarif M et le tarif L.

20 Q. **[54]** Tarif M et tarif L. Donc, s'il y a des  
21 critères qui doivent être respectés c'est que c'est  
22 pas tous les clients qui les ont, vous êtes  
23 d'accord avec moi?

24 R. C'est en fonction du kilovoltampère, le kVA. Donc,  
25 il y a un crédit d'alimentation qui s'applique, il

1 y a cinq catégories, de mémoire, je ne l'ai pas ici  
2 avec moi.

3 Q. **[55]** C'est pas en fonction de l'installation  
4 d'équipements pour abaisser la tension selon que le  
5 client décide de l'installer ou pas?

6 R. Il y a... il y a deux... On peut ressortir le texte  
7 des tarifs là, vous montrer...

8 Q. **[56]** Je peux le reprendre en argumentation...

9 R. Oui, ça va.

10 Q. **[57]** ... si vous n'êtes pas certain de votre  
11 réponse.

12 R. Donc, on a le crédit d'alimentation, le rajustement  
13 pour perte en transformation, le crédit  
14 d'ajustement en situation est en fonction du kVA et  
15 puis aux tarifs M et L.

16 Q. **[58]** Reprenez votre réponse, je pense que...

17 R. En fait, ce que je disais ici c'est que c'est le  
18 crédit d'alimentation qui serait là qui serait...  
19 les gens qui sont aux tarifs M et L n'auraient pas  
20 droit à ce crédit d'alimentation. Évidemment, ça  
21 vient avec l'équipement qu'ils ont, donc, plus ils  
22 ont des charges hautes, plus ils ont un crédit,  
23 plus l'équipement... En fait, le crédit  
24 d'alimentation c'est pour considérer le fait que  
25 j'ai pas besoin de réduire autant la charge pour me

1 rendre à mon consommateur final.

2 Q. [59] O.K. Je vais... Juste là pour clarifier puis  
3 voir si vous maintenez votre réponse, le texte  
4 « Crédit d'alimentation en moyenne ou haute tension  
5 officiel d'Hydro-Québec ».

6 Les tarifs d'Hydro-Québec sont établis  
7 pour un service d'électricité en basse  
8 tension. Si vous disposez  
9 d'équipements qui vous permettent  
10 d'abaisser la tension de l'électricité  
11 qui vous est fournie ou si vous  
12 utilisez l'électricité en moyenne  
13 tension ou en haute tension, cela  
14 évite des coûts à Hydro-Québec et un  
15 crédit mensuel applicable au prix de  
16 la puissance vous est alors accordé.  
17 Ce crédit varie en fonction de la  
18 tension de l'électricité livrée.

19 (16 h 03)

20 Alors est-ce que j'ai tort si j'en conclus  
21 que tous les clients du M et du L ne l'auraient pas  
22 et que ce même crédit peut varier d'un client à  
23 l'autre, alors que ce n'est pas nécessairement  
24 équitable pour tout le monde?

25 R. Si je réponds à votre question, vous n'avez pas

1 tort que ça peut varier.

2 Q. **[60]** Bon. O.K. Je vous remercie. Maintenant, à la  
3 planche 15, vous nous avez parlé que ces gens, dans  
4 leurs coûts, là, il faut considérer les taxes. Est-  
5 ce que vous faites référence à la TPS et la TVQ?

6 R. Oui.

7 Q. **[61]** Êtes-vous d'accord avec moi que les gens qui  
8 sont en affaires et qui ont des revenus au Québec  
9 ne paient ni la TPS ni la TVQ puisqu'elles leur  
10 sont remboursées sur la base de leurs revenus?

11 R. Oui, après remboursement.

12 Q. **[62]** C'est ça. Alors, c'est compensé sur la base  
13 des revenus. Maintenant, si c'est quelqu'un qui met  
14 ses revenus ailleurs qu'au Québec, mais au Canada,  
15 il n'aurait que la TVQ à rembourser. Non, la...

16 R. Exact.

17 Q. **[63]** ... la TPS, en tout cas, la taxe canadienne.  
18 Le point cinq pour cent (0,5 %).

19 R. J'ai mis ça à titre illustratif parce que,  
20 évidemment...

21 Q. **[64]** O.K.

22 R. ... ça peut varier si les taxes sont applicables ou  
23 pas. Je l'ai mis à titre illustratif pour donner  
24 cette information-là au dossier, mais vous avez  
25 raison.

1 Q. **[65]** Mais, êtes-vous d'accord avec moi qu'en  
2 principe une entreprise de ce type-là, là, qui  
3 devrait avoir des revenus au Québec puis être  
4 inscrit à la TPS et la TVQ?

5 R. Et a le droit de faire une demande de  
6 remboursement...

7 Q. **[66]** Oui.

8 R. ... à la fin de l'année.

9 Q. **[67]** Mais, elle doit être inscrite.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[68]** Donc, elle doit déclarer.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[69]** Voilà! Maintenant, la plage 24, planche 24 et  
14 c'est ma dernière question, Monsieur, de  
15 clarification. Vous nous démontrez un écart de  
16 rendement et vous nous dites, là « bon, si vous  
17 chargez tant, il va y avoir un écart de rendement  
18 puis les clients vont en bénéficié. » Mais,  
19 n'êtes-vous pas d'accord avec moi que chaque année,  
20 quand la Régie fixe les tarifs, elle base les  
21 revenus requis sur les dépenses et les revenus  
22 prévus par le Distributeur et que si le  
23 Distributeur a des clients qui font de la crypto,  
24 excusez-moi, il va prévoir ces revenus-là s'ils les  
25 a acceptés et les dépenses gagnées. Donc, ça vient

1 jouer dans... Votre rendement n'est pas  
2 nécessairement ce qui va lui arriver?

3 R. À ce moment-là, ça peut être une baisse tarifaire à  
4 cent pour cent (100 %). S'il le prévoit, il dit  
5 « ah! Je vais avoir tous ces revenus-là, je le mets  
6 pas dans... je vais avoir un revenu supplémentaire  
7 de cinquante-six millions (56 M\$) » bien, ce serait  
8 encore... il y aurait... S'il fait... S'il n'y a  
9 pas une expectative d'avoir plus que le rendement  
10 autorisé, hein, si on dit « O.K. On fait la cause  
11 tarifaire, voici le revenu que je pense avoir avec  
12 les tarifs avec mes clients cryptos et les coûts  
13 que j'ai » puis c'est seulement le rendement  
14 autorisé, bien là ça va aller à cent pour cent  
15 (100 %) de baisse tarifaire à ce moment-là, s'il le  
16 fait à l'avance.

17 Mais, s'il ne le fait pas à l'avance, parce  
18 que ça arrive pendant l'année, bien là il va devoir  
19 les partager.

20 Q. [70] Donc, sur une année, il serait possible qu'il  
21 y ait un partage, mais en principe, sur les autres  
22 années, une fois que tout le monde est là, il n'y  
23 en a plus.

24 R. S'il n'y a pas d'ajout, mais...

25 Q. [71] O.K. Je vous remercie.

1 R. ... t'sais, c'est juste la manière... En bout de  
2 ligne, les clients en ont beaucoup plus.

3 Q. [72] Je vais laisser la place à d'autres. Je vous  
4 remercie, j'ai terminé.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Sicard. Bon. Oui. Maître Charlebois.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

8 Bonjour, Monsieur le Président. Pierre-Olivier  
9 Charlebois pour Bitfarms. Ça ne sera pas très long,  
10 je n'ai que deux questions, Monsieur le Président.

11 Q. [73] Elles sont adressées à monsieur Audette.

12 Bonjour. Monsieur Audette, j'ai écouté  
13 attentivement votre présentation que j'ai trouvé  
14 fort intéressante. Par ailleurs, je suis un peu  
15 confus, en toute transparence. J'ai très... j'ai  
16 bien écouté, j'ai regardé vos « slides » également.

17 À plusieurs endroits vous êtes revenu sur  
18 la notion de maximisation des revenus. Vous avez  
19 fait un certain nombre de propositions. Dans  
20 certains cas, vous dites que c'est injuste. Un peu  
21 plus tard, vous dites que c'est raisonnable. Vous  
22 parlez de crédit d'alimentation. Vous parlez de  
23 zéro point cinq sous (0,5 ¢).

24 En bout de ligne, à terme, vous avez été  
25 reconnu comme expert dans le présent dossier.



1 Pourriez-vous clarifier votre recommandation dans  
2 le présent dossier en ce qui concerne la question  
3 de la maximisation des revenus? Est-ce qu'en bout  
4 de ligne, peu importe la forme qu'elle pourra  
5 prendre, mais est-ce que, oui ou non, vous  
6 recommandez à la Régie, comme expert, d'intégrer  
7 une notion de maximisation des revenus dans le  
8 présent dossier?

9 (16 h 08)

10 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

11 R. Je dirais que, pour les clients existants, ma  
12 réponse serait non. Pour les nouveaux clients, dans  
13 le respect de l'esprit du décret, oui.

14 Q. **[74]** Et si, pour les fins de l'exercice, l'on  
15 faisait abstraction du décret, est-ce que votre  
16 réponse serait la même?

17 R. Bien, s'il n'y a pas de décret, et donc le concept  
18 de maximisation n'est pas reconnu, donc c'est  
19 rendu... n'est pas nécessaire ou on reconnaît à ce  
20 moment-là que les tarifs existants couvrent des  
21 coûts. Non, ce serait différent. En fait ce serait  
22 la même que les clients existants, donc pas de  
23 majoration.

24 Q. **[75]** Vous avez peut-être lu le mémoire de monsieur  
25 Cormier dans le présent dossier qu'il a produit

1           pour Bitfarms. Et vous avez mentionné au début de  
2           votre présentation un certain nombre de principes  
3           tarifaires sur lesquels vous êtes revenu. Et vous  
4           avez tenté, je pense, de faire une note sur cent  
5           (100) quant à la proposition que le Distributeur  
6           présentait. Maintenant, de notre côté, du côté de  
7           Bitfarms, on recommande de façon subsidiaire si,  
8           ultimement, la Régie devait décider d'aller de  
9           l'avant avec un processus de sélection des projets,  
10          ce que l'on recommanderait, ce serait d'y aller  
11          avec un processus de sélection sur la base que de  
12          critères associés aux retombées économiques, et  
13          donc on exclurait complètement la partie  
14          majoration. Si vous deviez donner une note sur cent  
15          (100) à l'égard de cette proposition-là quelle  
16          serait-elle?

17        R. Quatre-vingts (80). C'est un peu ce que je disais.  
18        Le plus gros problème, c'est la majoration. Donc ce  
19        serait ça. C'est un peu ce que je disais, quatre-  
20        vingts pour cent (80 %).

21        Q. **[76]** Et ce serait quatre-vingts pour cent (80 %)   
22        parce que, de votre point de vue, le vingt pour   
23        cent (20 %) qu'il manque, ce serait le non-respect   
24        de votre point de vue de la notion de maximisation   
25        des revenus prévus au décret?

1 R. Non, ce serait le pragmatisme. Donc, les deux  
2 derniers points dans les dix critères, c'est le  
3 pragmatisme. Donc, c'est-à-dire qu'à partir du  
4 moment où on a quand même un processus d'appel  
5 d'offres puis qu'on identifie des gens, puis qu'on  
6 veut essayer de dire, bien, les gens qui font tel  
7 type d'usage, il faut les identifier. Le  
8 pragmatisme, est-ce que je suis capable d'appliquer  
9 le tarif comme il faut. Donc on a vu dans le cadre  
10 du dossier ici que les deux derniers critères de  
11 pragmatisme, ils seraient très difficiles à  
12 appliquer. J'ai suggéré une manière de faire. Donc,  
13 c'est pour ça que je donne la note de quatre-vingts  
14 pour cent (80 %) parce que ce problème-là de la  
15 catégorie tarifaire demeure. Donc, le vingt pour  
16 cent (20 %) qu'il manque, ça vient du problème de  
17 la catégorie tarifaire.

18 Q. [77] Très bien. Merci beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Maître Endo.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME ENDO :

22 Bonsoir, Monsieur le Président. Alors, j'aurai  
23 seulement une question pour monsieur Leggett.

24 (16 h 11)

25 Q. [78] Mr. Leggett, earlier in your testimony you

1 mentioned that you had discussions with other  
2 jurisdictions. Can you be more specific in terms of  
3 pricing? I mean, you mentioned, I think you  
4 mentioned below six but can you be more specific,  
5 is it between four (4) and five cents (¢5) or...

6 Mr. PAUL LEGGETT:

7 A. The discussions vary dramatically. So, some are  
8 with private power in Ontario, we had a discussion  
9 there that was at six cents (¢6). We had a private  
10 power discussion in Albert that was at five point  
11 eight (5.8) and another at five point five (5.5).  
12 There's been others in the US but before, again,  
13 we're hoping to get one hundred percent clarity  
14 about our existing business here before we dig into  
15 the details because it's not just the price, it's  
16 size of deposits, insurance requirements, you know,  
17 there's other factors that we use to make a  
18 decision and we're not at a point where we're ready  
19 to make a new investment decision until we know,  
20 have certainty over our business.

21 So, these are preliminary discussions. We  
22 have had them, they've come to us, we've had  
23 various meetings but some are with, they all just  
24 vary dramatically from jurisdiction to jurisdiction  
25 so... But they've been at those price ranges,

1 mostly in the five point five (5.5) to six cents  
2 (¢6) range.

3 Q. **[79]** Anything below five (5)?

4 A. There's third parties that have come to us, a  
5 company out of the States saying that they have  
6 below four cents US (US¢4) so it's just maybe under  
7 five cents (¢5) but I have not verified their  
8 supplier and the contracts but we have had  
9 discussions in that range, yes.

10 Q. **[80]** Okay, thank you. Merci Monsieur le Président.  
11 (16 h 13)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Donc, je comprends qu'il n'y a pas d'autres  
14 intervenants qui ont des questions à poser. Vous  
15 aurez des questions lundi? Est-ce qu'il y a  
16 d'autres représentants des intervenants ici qui  
17 auront des questions lundi? Donc, vous serez la  
18 seule, ainsi qu'Hydro-Québec, ainsi que maître  
19 Legault possiblement? Et oui, Maître. Ah oui, et  
20 nous autres aussi également. Et je présume que ce  
21 sont pour les deux témoins, Maître? Oui, les deux  
22 alors. Nous allons poursuivre lundi. Donc, vous  
23 n'êtes pas libérés, vous allez être de retour lundi  
24 à huit heures trente (8 h 30).

25 Question de calendrier ce que je peux vous

1 dire pour la question de calendrier tout au moins,  
2 lundi nous terminons. Nous poursuivons avec CETAC,  
3 CREE, ACEFQ, AQCIE, et là après c'est l'inconnu.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 C'est à cause de cet inconnu parce qu'il n'est pas  
6 prévu d'avoir d'audience mercredi et jeudi.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Et ce n'était pas prévu, je ne pourrai pas être  
11 disponible, moi, mercredi et jeudi de toute façon.  
12 Et ma question était : si vous deviez ajouter des  
13 journées au calendrier, puis je ne veux pas être  
14 l'oiseau de malheur, mais...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Il y a déjà des ajouts.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 ... ça s'annonce... il y a... il y a...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Il y a déjà des ajouts.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Oui, mais si vous en avez... ils sont déjà plein,  
23 selon le programme qui a été annoncé, puis là on  
24 déborde même des ajouts qui ont été faits. Alors ma  
25 question était, puis peut-être nous le dire lundi

1            matin : s'il devait y avoir des ajouts, quand est-  
2            ce que vous les feriez?

3            LE PRÉSIDENT :

4            Nous allons vous revenir. Et j'ai bon espoir que  
5            nous allons réussir.

6            Me HÉLÈNE SICARD :

7            Qu'on va réussir à se... O.K.

8            LE PRÉSIDENT :

9            Oui. Oui, oui, ça va bien. Alors je vous souhaite  
10           une... est-ce qu'il y avait d'autres points d'ordre  
11           ou tout est beau? Alors merci à tout le monde, ce  
12           fut une très belle semaine.

13           Me LOUIS LEGAULT :

14           Peut-être un petit rappel à tout le monde.

15           LE PRÉSIDENT :

16           Oui.

17           Me LOUIS LEGAULT :

18           On change l'heure en fin de semaine. Si vous ne  
19           voulez pas faire le pied de grue pendant une heure  
20           (1 h) devant les portes lundi matin, changez votre  
21           heure.

22           LE PRÉSIDENT :

23           Et ramassez vos papiers, on m'a souligné également.

24

1 Me LOUIS LEGAULT :

2 Merci.

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6

7 SERMENT D'OFFICE :

8 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
9 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
10 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
11 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
12 moyen du sténomasque, le tout conformément à la  
13 Loi.

14

15 ET J'AI SIGNE:

16

17

18

---

Sténographe officiel. 200569-7